

YECHIVA PIRKHÉ CHOCHANIM – PROGRAMME TEFILA

Ouvrir les Portes de la Prière

Les Seli'hoth

Leçons N°39 à 44

Exemplaire synagogue

©Yéchiva Pirkhé Chochanim 2006

Ce chiour ne peut pas être reproduit, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur

Association Déborah – Guitel 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL

Tel : 01.43.99.03.07

deborah-guitel@club-internet.fr www.deborah-guitel.com

A la mémoire de
Déborah-Guitel Bath Barou'h vé Bérouria BRAJZBLAT
(25 Chevath 5761)

A la mémoire de

<i>Chlomo ben Messaoud ABOURMAD</i>	12 Chevath
<i>Méïr ben Solika ABISROUR</i>	27 Av 5744
<i>Ra'hel ABISROUR bath Sol ACOCA</i>	14 Tévet 5765
<i>Moché Paul Binyamine ALLOUCHE</i>	8 'Hechvane 5737
<i>Chlomo ben Avraham ATTAL</i>	7 Adar
<i>Moché ben Messaoud AYACHE</i>	2 Tamouz 5759
<i>Josiane Sim'ha AZOULAY Bath Messoda le beth COHEN</i>	18 Tichri 5764
<i>Chmouel ben Yaacov BENGIO</i>	22 Adar 5741
<i>Raphaël Ben Sim'ha vé Its'hak BENHARROSH</i>	11 Iyar 5755
<i>Yits'hak ben Akiva BLUM</i>	1 ^{er} Av
<i>Barou'h Lezer ben Avraham BRAJZBLAT</i>	8 Tévet 5698
<i>Moché ben Barou'h Lezer BRAJZBLAT</i>	25 Sivan 5730
<i>Yaacov Ben Avraham Hacohen CAHEN</i>	28 Sivan 5747
<i>Mordé'hai ben Yosseph Hacohen CAHEN</i>	21 Eloul
<i>Guitel CAHEN bath Houdel Halévy</i>	26 Adar
<i>Naomie Esther CHOUKROUN Bath Ra'hel ABISROUR</i>	7 Tamouz 5757
<i>Jacob Ben Chlomo CHOUKROUN</i>	14 Tichri
<i>Esther CHOUKROUN bath Sultana BERREBI</i>	21 Tévet
<i>Alo-Liliane EMERGUY née ZRIHEN</i>	26 Eloul 5761
<i>Lucien Yehouda ben Méïr GEISMAR</i>	22 Adar II 5698
<i>Haver Its'hak Ben Rabbi Chimon GLAUBERG</i>	20 Sivan 5751
<i>Ephraïm -Yosseph ben Yaacov GOLDMAN</i>	15 Av 5759
<i>Yaacov ben Its'hak Meyer GOLDMAN</i>	20 Chevath 5758
<i>Fayga bath Efrayim-Yosseph GOLDMAN</i>	15 'Hechvane 5741
<i>Emile HADDAD</i>	29 Iyar 5750
<i>Ginette HADDAD née TEMAM</i>	20 Iyar 5757
<i>David ben Rahma HADIDA</i>	21 Chevath 5767
<i>Hanna bath Solika HADIDA</i>	19 Tichri 5767
<i>Clément Ra'hamim ben Eliahou ISRAEL</i>	11 Adar
<i>Guitel bath Houdel Halévy</i>	
<i>Saïdou MARCIANO</i>	
<i>Jacques Yaacov Tsvi ben Méïr NETTER</i>	26 Nissan
<i>Lydia Hanna NETTER Bath Edmond Ha Cohen</i>	23 Nissan
<i>Laurette SCHLESINGER bath Yehouda GEISMAR</i>	
<i>Eliahou ben Yaacov SUISSA</i>	7 Adar
<i>Myriam ZARHI bath Yvette MIMOUNI</i>	11 Nissan 5755
<i>Yehouda-Léon ZRIHEN</i>	29 Iyar 5762

Vous pouvez vous aussi insérer une dédicace à la mémoire d'un être cher dans le cours sur YOM KIPPOUR.

Pour cela contacter l'Association Déborah-Guitel
4,rue des Archives 94000 – CRETEIL - Tel 01.43.99.03.07
deborah-guitel@club-internet.fr

Meilleurs vœux aux familles

ABOURMAD Maurice

AYACHE Michel

Grand Rabbin BLUM Alexis

GLAUBERG Daniel

HADIDA Charly

HAMOU Emile

Rabbin SENIOR Alain

SZNAJDER Daniel

TAIEB Moché

de la part de

Association Déborah-Guitel

Association Déborah-Guitel

Association Déborah-Guitel

Association Déborah-Guitel

Association Déborah-Guitel

Association Déborah-Guitel

Association Déborah-Guitel

Association Déborah-Guitel

Association Déborah-Guitel

Vous pouvez vous aussi insérer des vœux pour vos proches dans le cours sur ROCH HACHANA.

Pour cela contacter l'Association Déborah-Guitel
4,rue des Archives 94000 – CRETEIL - Tel 01.43.99.03.07
deborah-guitel@club-internet.fr

Seli'hoth : se rapprocher de Hachem, encore

David Hamelekh a écrit : ¹ “*Va Ani qirvath Eloqim li tov*” (Pour moi, être près de Hachem est bon). De fait, David Hamelekh (le Roi David) ne désirait qu'une seule chose : être proche de Hachem. Pour jouir d'une telle relation, il faut le mériter en agissant de manière à développer un sentiment – en quelque sorte – de proximité avec Hachem. Il faut ainsi éviter l'ensemble des transgressions qui aboutissent à l'effet inverse: celui de nous éloigner de Hachem. “*Sour mera vaassé tov*” (Évite le mauvais et fais ce qui est bon). Malgré tout, la personne qui a endommagé la relation qu'elle entretient avec Hachem peut agir pour rétablir la proximité dont elle jouissait auparavant. Dans sa prière faite à Hachem après la faute du veau d'or (*heguel hazahav*), Moché Rabbénou dit : ² “Oh! Pardonne le crime de ce peuple” (*Sela'h na laavon haam hazé*).

Rétablir la proximité : une tâche formidable

Les *Seli'hoth* sont une suite de prières spécifiques, récitées à différentes occasions au cours de l'année. Le plus souvent, nous associons la récitation des *Seli'hoth* au processus de *téchouva* (repentir). En fait, même si cela n'est pas faux, il est plus exact de les associer au processus nécessaire au rétablissement d'un rapport satisfaisant avec notre Créateur.

Cependant, il existe un autre aspect à la récitation des *Seli'hoth*. Nous pouvons commencer à le comprendre si nous réalisons que nous sommes supposés nous améliorer – chacun selon sa propre capacité – et nous efforcer d'atteindre des niveaux toujours plus élevés de spiritualité afin de ressentir le plus haut degré possible de proximité avec Hachem. Parvenir à une véritable compréhension du sens profond des *Seli'hoth*, c'est réaliser qu'il n'est pas seulement question d'être pardonné; il s'agit plutôt d'un processus dans lequel nous sommes engagés à réparer une relation qui a été brisée et que nous voulons rétablir, reconstruire. Cela peut se comparer à une personne qui détruirait un bâtiment en parfait état et dont l'utilité était évidente. Dans ce cas, afin de retrouver les avantages d'un tel bâtiment, il ne suffirait pas de nettoyer la place où se trouvait cet édifice et d'y retirer tous les gravats, il faudrait de plus se lancer dans une nouvelle construction, brique après brique. Ce n'est qu'après la reconstruction qu'il serait permis de penser que les dégâts causés par la destruction ont été entièrement réparés, corrigés. Cependant, la reconstruction de l'aspect extérieur – la façade – de la bâtisse ne suffirait pas à en retrouver les avantages. Il faudrait également reconstruire l'intérieur avec tous ses composants, ses détails. Il pourrait malgré tout, s'avérer impossible, une fois le bâtiment reconstruit, de réparer la perte des revenus subie pendant la période intermédiaire.

La situation est identique pour celui qui a commis une faute ou un péché. La première étape qui consiste à s'éloigner de sa répétition éventuelle, n'est pas suffisante. Il faut que la personne réfléchisse sérieusement au préjudice qu'elle a causé et aux mesures indispensables à prendre afin de

¹ Psaumes 73:28.

² Nombres 14:19.

réparer tous les aspects et toutes les conséquences de la faute ou du péché. Ainsi, demander pardon à *Hachem* pour ce qui a été fait n'est qu'un aspect du processus, il faut également chercher comment rétablir la relation que nous avons avec *Hachem* au niveau où elle se trouvait auparavant.

Selon le *Rambam*,³ la *Téchouva* parfaite est celle d'une personne qui se trouvant dans une situation analogue à celle dans laquelle elle a commis un péché auparavant, ne commettrait pas la même faute. Ce n'est que dans un tel cas qu'une personne peut considérer avoir réussi une *téchouva* parfaite. Pour atteindre ce niveau de perfection, il faut également accepter de ne plus commettre ce péché, regretter d'avoir fait ce que l'on a fait, ressentir un sentiment de culpabilité au point où D-ieu Lui-même pourrait être notre témoin pour dire que nous ne voulons plus pécher.

Perfection : une espérance

Nous pourrions penser qu'il n'est pas utile de chercher la perfection dans notre vie car la médiocrité peut sembler suffisante pour atteindre un niveau supérieur à celui de la majorité des personnes qui suivent un ensemble d'idéaux et de valeurs morales opposés aux nôtres. Le *Rav* Moché 'Haïm Louzatto aborde ce sujet dans son fameux ouvrage "*Messilath Yecharim*" (La voix des justes).⁴ Selon lui, le genre humain est essentiellement paresseux et c'est la raison pour laquelle les hommes ont l'habitude de se débarrasser de leurs obligations et de les réaliser approximativement. Leur excuse ? Celle de penser que ce qu'ils font est suffisant – même si cela ne leur accordera pas une grande récompense – car dans tous les cas, cela semble préférable à ce que font la plupart des autres. Face à ce mode de réflexion, le *Rav* Moché 'Haïm Louzatto nous rappelle que dans la vie courante, nous avons une conception différente. De fait, lorsque nous voyons des personnes que nous estimons moins méritantes que nous, recevoir des honneurs, nous ressentons un sentiment de jalousie et même de colère envers elles, sans véritable raison. Si telle est notre réaction pour des manifestations temporelles de respect, quel sera notre sentiment véritable de chagrin lorsque nous constaterons le véritable honneur qui sera accordé à ceux que nous pensons être moins dignes que nous dans le Monde à venir (*Olam Haba*) ? En conséquence, nous devrions réaliser qu'il est de notre devoir d'accomplir nos actions de bon cœur et du mieux que nous le pouvons.

Ainsi, lorsqu'une personne commence à se repentir pour ses fautes, il faut qu'elle cherche la façon qui lui permettra de les rectifier en se repentant et en se confessant, en suppliant *Hachem* pour qu'Il lui accorde Son pardon. Il faut également que cette personne cherche les moyens qui lui permettront de retrouver le sentiment de proximité qu'elle ressentait auparavant envers *Hachem*. Pour accomplir cela, il faut se concentrer en permanence sur les erreurs qui nous ont conduit à nos mauvaises actions. Cela nous permettra de pouvoir prendre les mesures adéquates pour ne pas les renouveler et de montrer notre véritable remords de les avoir commises. C'est ce processus qui nous amènera à un effort accru et à une meilleure concentration dans la réalisation de nos obligations envers notre Créateur. Cela nous permettra également de retrouver le sentiment de faveur qu'Il avait pour nous. C'est l'ensemble de ce processus que nous appelons *Seli'both*.

³ *Hilkeboth Téchouva pereq 2 halakha 1 & 2.*

⁴ Chapitre 4.

Vayomer Hachem: "Sala'hti qidvarekha"
Et D-ieu dit [à Moché Rabbénou] "Je [leur] pardonne, selon ta demande"⁵

Seli'hoth : leur signification

Après avoir expliqué le véritable sens des *Seli'both*, il est certainement plus facile de comprendre et d'apprécier à leur juste valeur les nombreux jours – ou semaines pour certains – que nous passons à les réciter avant et après *Roch Hachana*. De fait, l'objectif de ces nombreuses récitaions est de réveiller en nous la volonté d'analyser nos actions et d'exprimer d'une façon claire nos regrets pour tous nos échecs dans nos obligations envers *Hachem*. Chacune des prières des *Seli'both* se concentre sur un sentiment particulier de remords et d'expression d'un désir ardent de rétablir la relation adéquate avec *Hachem*, notre D-ieu. Considéré sous cet angle, les *Seli'both* représentent le processus d'une vie entière. C'est ce processus que *David Hamelekh* a exprimé dans ses nombreux Psaumes, l'expression du sentiment qui était le sien après avoir fait ce qu'il considérait être une transgression, même si selon l'enseignement de nos Sages, cela n'en était pas véritablement une.

Seli'hoth : leurs origines

Il est intéressant de noter que les différentes coutumes qui ont trait à la récitation des *Seli'both* à cette période de l'année ont leur origine à l'époque des *Guéonim*, comme nous l'expliquerons plus loin. Depuis cette époque, des *pÿoutim* (prières) supplémentaires avec des styles de rimes et des modes de récitation différents ont été composés et ajoutés aux *Seli'both* à différentes époques de l'histoire par différents auteurs. On appelle ces auteurs des *paytanim*. Selon le *Ben Ich 'Hai*⁶ – dans sa *Responsa Torah Lichma*⁷ – les prières des *Seli'both* n'ont pas été établies par les Hommes de la Grande Assemblée (*Anché Knesset Hagedola*), à la différence du *Chemoné Esré*, mais leur forme évolua à travers les générations de *paytanim*. Bien que les *Achkénazés* lisent les *Seli'both* pendant une période moins longue que les *Séfarades*, leur version contient une collection de *pÿoutim* nettement plus variée.

Le mois de Eloul : début des Seli'hoth Séfarades

Il existe différents *minbaguim* (coutumes) à propos de la date de début de la récitation des *Seli'both*.

Selon le *Tour* – dans *Ora'h 'Hayim siman 581* – certaines communautés commencent la récitation des *Seli'both* au début du mois de *Eloul*. Ces communautés continuent à les réciter jusqu'à *Yom Kippour*. Ceci correspond à la période de 40 jours que *Moché Rabbénou* passa sur le Mont Sinaï. Pendant cette période, *Moché Rabbénou* plaida pour que les *Bené Israël* retrouvent leur faveur envers *Hachem*, après le péché dévastateur du *beguel hazahav* (le veau d'or). Le point culminant de cette période de 40 jours fut le jour de *Yom Kippour*, lorsque *Moché Rabbénou* redescendit du Mont Sinaï avec le pardon de D-ieu et les deuxièmes *Lou'both* (les Tables de la Loi sur lesquelles étaient inscrits les 10 commandements).

⁵ *Bamidbar* 14:20.

רש"י דברים פרק ט פסוק יח ואתנפל לפני ה' כראשונה ארבעים יום - שנאמר (שמות לב, ג) ועתה אעלה אל ה' אולי אכפרה. באותה עלייה נתעבתי ארבעים יום. נמצאו כלים בכ"ט באב. שהוא עלה בשמונה עשר בתמוז, בו ביום נתרצה הקדוש ברוך הוא לישראל ואמר לו למשה (דברים י, א) פסל לך שני לוחות, עשה עוד ארבעים יום, נמצאו כלים ביום הכפורים. בו ביום נתרצה הקב"ה לישראל בשמחה ואמר לו למשה (במדבר יד, כ) סלחתי כדברך. לכך הוקבע למחילה ולסליחה. ומנין שנתרצה ברצון שלם, שנאמר בארבעים של לוחות אחרונות (דברים י, י) ואנכי עמדתי בהר כימים הראשונים, מה הראשונים ברצון אף אחרונים ברצון, אמור מעתה אמצעיים היו בכעס:

⁶ *Rav Moché 'Hayim zatsal*, leader *séfarade* de Bagdad.

⁷ *Siman* 49.

Selon cette coutume, la récitation des *Seli'both* commence le lendemain de *Roch 'Hodech*, car ce jour-là étant considéré comme une fête mineure, nous n'y récitons pas de *Seli'both*. De fait, dans la mesure où les *Seli'both* abordent les sujets de péchés et de pardon éventuel, nous évitons de les réciter le *Chabbath* et les *Yamim Tovim* qui sont des jours de joie.

Selon le *Me'haber*, la coutume la plus répandue – dans les communautés où il vivait – consistait à commencer la récitation des *Seli'both* au début du mois de *Eloul*. C'est pourquoi, de nos jours, les communautés *séfarades* à travers le monde remplissent les jours Saints des mois de *Eloul* et de *Tichri* avec la récitation des *Seli'both*. Pendant cette période, la coutume des *séfarades* est de réciter les mêmes *Seli'both* chaque jour. Pendant les *Asséreth yémé téchouva* (dix jours de pénitence), on insère quelques textes supplémentaires dans l'ordre habituel des *Seli'both*. Le plus souvent, les *Seli'both* sont récitées en alternance entre le '*hazan* et les fidèles, chacun récitant une partie de chaque verset.

Commencer la récitation des *Seli'hoth* pendant les *Asséreth yémé téchouva*

Le *Rambam*,⁸ le *Roch* et le *Tour* citent l'habitude des deux *Yechivoth*⁹ qui débutaient la lecture des *Seli'both* pendant les *Asséreth yémé téchouva*, entre *Roch Hachana* et *Kippour*.

Commencer la récitation des *Seli'hoth* durant le mois de *Eloul*

Dans le *siddour* du *Rav Amram Gaon*, il est fait mention du *minbag* (coutume) de commencer la lecture des *Seli'both* dès le 15 du mois de *Eloul*. Cette coutume est également mentionnée par *Aboudraham*.

Le *Ran* – à propos de la *Guemara Roch Hachana*¹⁰ – cite la coutume de la ville de Barcelone dans laquelle on commençait la récitation des *Seli'both*, le 25 du mois de *Eloul*, ce qui correspond au jour où *Hachem* débuta la création du monde.¹¹ Même selon cette coutume, la récitation des *Seli'both* commençait toujours le premier jour de la semaine pour donner une certaine constance à la récitation, afin que personne n'oublie le premier jour de récitation.¹² Lorsque le 25 du mois de *Eloul* était un dimanche, la récitation commençait ce jour-là, ce qui permettait d'avoir quatre jours de *Seli'both* jusqu'à *Roch Hachana*, un jeudi. Le second jour de *Roch Hachana* était par conséquent un vendredi, le jour où *Adam Harichon* a péché.

Seli'hoth* : la coutume des juifs *achkénazes

Le *minbag* (coutume) que nous venons de citer est celui des juifs *Achkénazes* qui commencent la récitation des *Seli'both* le dimanche qui précède *Roch Hachana*. Cela est possible lorsque *Roch Hachana* commence un jeudi ou un *Chabbath*, laissant ainsi un minimum de 4 jours de *Seli'both* avant *Roch Hachana*. Cependant, si *Roch Hachana* commence un lundi ou un mardi, la récitation des *Seli'both* est

⁸ *Hilkboth techouva*.

⁹ *Soura* et *Pumpedousa* dans l'ancienne Babylone.

¹⁰ *Daf* 16a.

¹¹ *Maté Ephraïm* cite un autre *minbag* qui consistait à réciter seul une section chaque jour, depuis le début de la *Parachath Beréchith* ; dans ce cas là, on lisait chaque jour de la création chaque jour, jusqu'à *Roch Hachana*.

¹² *Biour HaGra siman* 581.

avancée au dimanche de la semaine précédente. Selon notre système calendaire, *Roch Hachana* ne peut pas commencer un dimanche, un mercredi ou un vendredi.¹³

Il semble que les *Achkénazes* n'ont pas conservé la coutume, citée par le *Rama* de toujours commencer la récitation des *Seli'hoth* le 25 du mois de *Eloul*. Cependant selon le *Gra*, ils débutent toujours les *Seli'hoth* le dimanche dans le but d'habituer les personnes à une certaine constance, comme nous l'avons expliqué.

La coutume de jeûner

Selon le *Rama*,¹⁴ les personnes pieuses avaient l'habitude de jeûner un total de 10 jours jusqu'à – et en incluant – *Yom Kippour*.¹⁵ Dans la mesure où 4 des *Asséretch yémé téchouva* sont un *Chabbath*, deux *Yamim Tovim* (*Roch Hachana*) et la veille de *Yom Kippour* – jours où il est interdit de jeûner – la récitation des *Seli'hoth* commence au moins 4 jours avant *Roch Hachana* afin de compenser les 4 jours manquants sur les 10 jours de jeûne qui correspondent aux *Asséretch yémé téchouva*.

Selon une autre coutume, le *chalia'h tsibour* des prières des *Seli'hoth* conduisait également les autres *tefiloth* (prières) du jour, car il jeûnait le jour entier.¹⁶

De nos jours, en raison de la faible résistance aux jeûnes de notre génération, la plupart d'entre nous n'avons plus le *minbag* (coutume) de jeûner. Cependant, puisque la principale raison de ces jeûnes est d'analyser nos actions et d'améliorer notre comportement, il faut au moins faire une introspection pour améliorer notre service de D-ieu (*Avodath Hachem*) pendant ces 4 jours avant *Roch Hachana*.

L'équivalent d'un *korban* – sacrifice

Une autre explication du minimum de 4 jours de *Seli'hoth* avant *Roch Hachana* est que, en règle générale, la *Torah* utilise le verbe *Vehiqravtem* (et vous présenterez c.a.d. vous offrirez un sacrifice) en ce qui concerne les sacrifices. Pour *Roch Hachana*, la *Torah* utilise le verbe *Vaassitem* (et vous ferez). En hébreu, cela signifie que nous devons nous considérer comme si nous étions nous-mêmes un *korban* (sacrifice), afin d'être humble et plein de regret pour toutes les fautes et les iniquités que nous avons commises. En gardant cette pensée à l'esprit, nous devons réciter les *Seli'hoth* – en nous concentrant sur le Jour de jugement qui se profile à l'horizon – pour une période d'au moins 4 jours, qui correspond aux 4 jours pendant lesquels, les animaux destinés aux sacrifices étaient vérifiés, afin de s'assurer qu'aucune imperfection ne les rendraient invalides à être un *korban*. En essayant de nous préparer, le mieux possible pour *Roch Hachana*, nous serons alors mieux préparés pour les *Asséretch yémé téchouva* (les dix jours de pénitence) qui suivent *Roch Hachana* et de la sorte, nous mériterons une autre année consacrée à D-ieu et à Sa *Torah*.

Une allusion dans la *paracha* au début des *Seli'hoth* (*Achkénazes*)

¹³ לא אד"ו ראש

¹⁴ *Siman* 580.

¹⁵ *Rama* 581:2.

¹⁶ *Ehya Rabba* 581.

Atem nitsavim hayom ¹⁷ (Vous êtes debout aujourd'hui). Ce sont les mots d'introduction que *Moché Rabbénon* adressa aux *Bené Israël* à la fin de sa vie et que l'on trouve au début de la *paracha Nitsavim*. La valeur numérique des mots *Atem nitsavim hayom* (Vous êtes debout aujourd'hui) en hébreu est identique à celle de *Laamod leSeli'both* (Lève-toi pour les Seli'hoth) : 694. Lorsque *Roch Hachana* tombe un jeudi ou un *Chabbath*, la *paracha* (section de la *Torah*) *Nitsavim* est lue le *Chabbath* matin avant le début de la récitation des *Seli'both*. Ses mots d'introduction nous permettent de nous souvenir qu'il faut entamer la lecture des *Seli'both* immédiatement après *Chabbath*. Cependant lorsque *Roch Hachana* est un lundi ou un mardi, la *paracha Nitsavim* est lue le *Chabbath* qui se situe pendant les jours de récitation des *Seli'both*. Dans ce cas, on lit tout de même le début de cette *paracha* avant le début des *Seli'both*, le *Chabbath* précédent lors de la *tefilath Min'ha*. Cette lecture sert aussi à nous rappeler du début imminent de la récitation des *Seli'both*.

Motsé Chabbath

Le *Leqèt Yocher* ajoute – dans le *séfer Teroumath Hadechen* – que nous voulons spécifiquement commencer les premières *Seli'both* à *Motsé Chabbath* afin de tirer bénéfice de la joie remplie d'émotion et de la sérénité que nous atteignons grâce à notre respect du *Chabbath*, de sa sainteté inhérente et de l'augmentation habituelle du temps passé à l'étude de la *Torah* ce jour là. Ceci nous permet d'optimiser l'avantage de notre proximité – en quelque sorte – avec *Hachem* le *Chabbath*. C'est cette proximité que nous voulons également développer au plus haut point pendant les jours de récitation des *Seli'both*.

C'est également pour cette raison qu'il est préférable, selon le *séfer Hamoussar*, ¹⁸ d'attendre au moins *'Hatsoth* (minuit *halakhique*) pour réciter les *Seli'both*. En effet, selon lui, une personne n'est pas au mieux de sa forme pendant la première moitié de la nuit qui suit le *Chabbath*, en raison du changement de régime alimentaire, le *Chabbath*. A l'heure de *'Hatsoth*, nous avons généralement repris des forces, nous sommes plus détendus et nous pouvons donc mieux nous concentrer sur les prières des *Seli'both*. De plus, *'Hatsoth layla* (minuit *halakhique*) est l'heure à laquelle se levait *David Hamelekh* – chaque nuit – afin de chanter les louanges des *Tebilim* (Psaumes) à *Hachem*. Chaque fois qu'une personne se lève à *'Hatsoth* pour prier *Hachem*, elle peut être certaine que ses *tefiloth* recevront une réponse.

L'heure à laquelle on peut réciter les Seli'hoth

La *halakha* varie en fonction des *poskim* (décisionnaires de la loi juive) pour déterminer l'heure à laquelle on peut réciter les *Seli'both*. La période idéale se situe pendant les trois dernières heures de la nuit.¹⁹ Ceci correspond à la période où *Hachem* “plane” sur la surface du monde ²⁰ (Il est – en quelque sorte – plus accessible). Il est préférable de réciter les *Seli'both* à l'approche de l'aube (*Haloth Hacha'bar*), afin de pouvoir réciter le *Chemoné Esré* de *Cha'barith* au lever du soleil (*HaNets Ha'hama*). Lorsque la récitation des *Seli'both* a commencé avant l'aube (*Haloth Hacha'bar*), la récitation du *Pizmon* – dans lequel nous disons que nous pleurons *Hachem* la nuit – ne pose pas de problème : ²¹ nous avons

¹⁷ *Devarim* 29: 9.

¹⁸ Rédigé environ en l'an 5300 (nous sommes à présent en 5767).

¹⁹ *Maté Ephraïm* 581:11.

²⁰ *Guemara 'Avoda Zara daf* 3b.

²¹ Premier jour des prières des *Seli'both*.

effectivement prié *Hachem* pendant une partie de la nuit, avant l'aube. ²² Cependant, si nous récitons les *Seli'hoth* après l'aube, il faut alors changer le texte de cette prière pour tenir compte du fait que les *Seli'hoth* n'ont commencé que le matin. Dans tous les cas, ceux qui ont de la difficulté à se lever tôt pour réciter les *Seli'hoth* peuvent le faire plus tardivement. Si cela s'avère nécessaire, on peut même les dire après le '*Hatsoth* du jour (midi *halakhique*), en s'assurant, cependant de ne pas dépasser le soir, l'heure de *Min'ha*. ²³

Heure la plus avancée pour la récitation des *Seli'hoth*

Les *Seli'hoth* peuvent être dites dès '*Hatsoth layla* (minuit *halakhique*), mais pas avant. ²⁴ De fait, les treize attributs de miséricorde ne doivent pas être récités avant cette heure, mais à un moment considéré comme désirable pour *Hachem*, c'est à dire après '*Hatsoth layla* (minuit *halakhique*). En fait, '*Hatsoth* est même considéré par certains, comme l'heure idéale pour réciter les *Seli'hoth*. Selon certaines autorités, dans les situations qui l'exigent, la récitation des *Seli'hoth* peut même être avancée avant '*Hatsoth*. Cette possibilité ne s'applique que si l'on commence la récitation des *Seli'hoth* après le début du second tiers de la nuit, ce qui correspond au début de la *Achmora* ²⁵ (garde) du milieu. Dans ce cas – et lorsque cela s'avère indispensable – il est possible de réciter la totalité des *Seli'hoth* environ deux heures avant '*Hatsoth*. ²⁶ Cependant à **Motsé Chabbath**, il existe une restriction supplémentaire de ne pas réciter les prières des *Seli'hoth* à cause de la sainteté du *Chabbath* qui se prolonge jusqu'après '*Hatsoth* (minuit *halakhique*). ²⁷ C'est pour la même raison que les *Séfarades* qui commencent la récitation des *Seli'hoth* au début du mois de *Eloul*, attendant le lendemain de *Roch 'Hodech* (1er jour du mois), car ce jour-là est considéré comme un jour de fête.

Calculer '*Hatsoth layla*

Afin de calculer l'heure exacte de '*Hatsoth layla* (minuit *halakhique*), il faut connaître l'heure de *Nets Ha'hama* (lever du soleil) et de *Chekiat* (coucher du soleil) selon son lieu d'habitation. A partir de ces données, d'après le *Rav Ovadia Yossef chlita*, il suffit simplement de calculer le milieu *halakhique* du jour et d'y ajouter 12 heures.

Bien que le moment idéal pour réciter les *Seli'hoth* se situe pendant la dernière partie de la nuit, celui qui n'a pas pu les dire à ce moment là, peut encore le faire durant la journée. En fait, même s'il est préférable de réciter les *Seli'hoth* – et les treize attributs de miséricorde – pendant la dernière partie de la nuit, toute la période qui s'étend du début du mois de *Eloul* jusqu'à *Yom Kippour* est favorable car *Hachem* désire encore plus nos *tefiloth* (prières) et Il les accepte de plein gré.

²² *Elef Lamaté* 581:11.

²³ *Yalqout Yossef Hilkeboth Seli'hoth séif* 2.

²⁴ "Celui qui se trouve dans une synagogue où l'on dit les *Seli'hoth* avant '*Hatsoth layla* n'a pas le droit de se joindre aux fidèles, il n'y participera pas et gardera le silence, même lorsqu'on récitera les treize attributs, car il faut justement abolir cette habitude qui n'a aucun bien-fondé". *Yalqout Yossef Moadim I, siman 1 séif* 2.

²⁵ Selon la *Guemara Berakboth*, la nuit est divisée en trois *Michmaroth* (trois gardes).

²⁶ *Michmaroth Chalom* 41:4 (Koidenov), *Iggéret Moché Ora'h 'Haïm* volume 2:105. Le *Rav Ovadia Yossef chlita* ne partage pas cette opinion.

²⁷ 581:1.

Étude de la Torah, Tikoun 'Hatzoth et Seli'hoth

Selon le *Chaaré Tschouva*,²⁸ celui qui désire étudier la Torah pendant la récitation des Seli'hoth se dissocie du *tsibour* (communauté) et agit d'une façon inappropriée et coupable.²⁹ Le *Birké Yossef* affirme avoir connu des grands érudits du Talmud et des auteurs prolifiques qui interrompaient leurs précieuses études dans le but de réciter des prières et des requêtes.³⁰

Ceux qui ont l'habitude de réciter *Tikoun 'Hatzoth*³¹ doivent continuer à le faire, même si cela les conduit à réciter les Seli'hoth sans *minyán* ou même à ne pas les réciter du tout.³²

Il est important d'apprécier pleinement la puissance et la grandeur des prières des Seli'hoth. En effet, même les *talmidé 'hakhamim* (érudits du Talmud) mettent de côté leurs études inestimables et leur emploi du temps, généralement établi de façon extrêmement précise, pour réciter les Seli'hoth. Le *séfer* (livre) *Séder Hayom* précise que même si l'importance de l'étude de la Torah dépasse généralement toutes les autres *mitsvoth*, il faut tout de même réciter les Seli'hoth pendant cette période de l'année car elles ont une influence particulière. "L'heure de l'étude de la Torah est fixée et l'heure de la prière est fixée". En fait, le *talmid 'hakham* possède une double obligation, celle de réciter les Seli'hoth – comme tout le monde – et celle d'utiliser sa force, sa puissance dans la Torah dans le but d'accroître la force et la puissance de sa prière pour qu'elle intercède en faveur de ses proches, pour qu'ils méritent une bonne année, en bonne santé, une année productive sur le plan spirituel et matériel.

D'autre part, le *Rav Ovadia Yossef chlita* admet que se lever tôt le matin tous les jours du mois de *Eloul* pour réciter les Seli'hoth peut être une source de tension importante pour un *Rav* (enseignant de Torah) ou pour un élève de *Yéchiva*. Dans ce cas, si la fatigue l'atteint dans sa capacité d'enseigner ou d'étudier, il ne faut pas qu'il se lève si tôt. De même, un salarié qui a de la difficulté à respecter ses obligations envers son employeur à cause de l'augmentation de la fatigue due à la récitation matinale des Seli'hoth peut réduire le nombre de jours où il se lèvera tôt pour les réciter. Dans la mesure où cette récitation pendant le mois de *Eloul* n'est qu'un *minhag* (coutume), il est possible de diminuer le nombre de fois où elle perturbera nos occupations quotidiennes. Cependant, pendant les *Asséretch yémé téchouva* (10 jours de pénitence entre *Roch Hachana* et *Yom Kippour*) il faut absolument réciter les Seli'hoth car il s'agit de la période principale de leur récitation. Toutefois, il faut essayer de se lever chaque lundi et jeudi du mois de *Eloul* car ces jours sont réputés être encore plus favorables que les autres jours pour les prières. Même pendant le reste de l'année, nous ajoutons ces jours-là à nos *tefiloth* (prières), la prière *Vehou Ra'houm* lors de *Cha'harith*.

Nous avons vu qu'un *talmid 'hakham* doit délaïsser son étude pour réciter les Seli'hoth, mais cela ne concerne que le temps passé à les lire, car si la fatigue génère une perte additionnelle du temps d'étude, il est préférable là aussi, de réduire les jours où il se lèvera tôt afin de dire les Seli'hoth.

²⁸ Ibid.

²⁹ *Maté Ephraïm* ibid.

³⁰ *Béer Hétev* 581:1.

³¹ Il s'agit d'une prière spéciale qui est dite à minuit environ et pendant laquelle on se lamente à propos de la destruction du *Beth Hamikdash*.

³² Ibid.

Questions Chapitre 1 :

- 1) Quel est le but essentiel qu'il faut avoir à l'esprit en récitant les *Seli'both* ?
- 2) Quelle est l'opinion du *Rav Moché 'Haïm Louzatto* à propos des personnes qui se satisfont de leur médiocrité dans leur niveau de service à *Hachem* ?
- 3) De quelle façon le *Rambam* décrit-il la *técbouva* parfaite ?
- 4) Pour quelle raison récitons-nous d'aussi nombreuses *Seli'both* ?
- 5) A quelle époque la récitation des *Seli'both* est-elle apparue ?
- 6) Pour quelle raison certaines communautés commencent-elles la récitation des *Seli'both* au début du mois de *Eloul* ?
- 7) Quelles communautés suivent-elles ce *minbag* (coutume) et de quelle façon la récitation des *Seli'both* est-elle divisée pendant la durée du mois ?
- 8) En quoi consiste l'autre *minbag* largement répandu en ce qui concerne la récitation des *Seli'both* ? Quelles communautés suivent-elles ce *minbag* ?
- 9) Trouve-t-on une allusion à ce *minbag* dans la *Torah* ?
- 10) Quelle était la coutume en ce qui concerne les jeûnes durant cette période de l'année ?
- 11) S'il faut choisir entre réciter *Tikoun 'Hatsoth* et les *Seli'both*, quelle récitation est plus importante ?
- 12) Dans quel cas une personne peut-elle être exemptée de la récitation des *Seli'both* ?

Réponses :

- 1) En plus d'obtenir le pardon, il faut nous concentrer sur l'établissement d'un meilleur rapport avec *Hachem* et sur notre volonté de rétablir la proximité avec notre Créateur, grâce à l'accomplissement de Ses *mitsvoth* et de Sa *Torah*.
- 2) Il montre que ceux qui se satisfont de cette médiocrité n'ont pas la même indulgence lorsqu'il s'agit de limiter les possessions matérielles et les honneurs.
- 3) Selon le *Rambam*, la *téchouva* parfaite est celle d'une personne qui se trouvant dans une situation identique à celle où elle a commis une faute auparavant, ne fauterait plus. Ce sentiment de culpabilité doit être si fort que D-ieu Lui-même pourrait être notre témoin pour dire que nous ne voulons plus pécher.
- 4) Nous récitons de nombreuses *Seli'both* dans le but de nous réveiller et de nous améliorer dans notre Service de D-ieu (*Avodath Hachem*).
- 5) A l'époque des *Guéonim*. Elle se développa ensuite sur une longue période avec l'addition de textes rédigés par les *paytanim*.
- 6) Certaines communautés commencent à réciter les *Seli'both* au début du mois de *Eloul* car c'est à cette date que *Moché Rabbénou* est monté sur le Mont Sinai afin de recevoir les 2^{ème} *Lou'both* (Tables de la Loi) après le péché du *beguel hazahav* (veau d'or).
- 7) De nos jours, les *Séfarades* suivent ce *minbag*. Ils commencent les *Seli'both* le lendemain de *Roch 'Hodech Eloul* et lisent chaque jour les mêmes pendant tout le mois. Pendant les *Asséretch yémé téchouva*, ils insèrent quelques *Seli'both* supplémentaires.
- 8) L'autre *minbag*, suivi par les *Achkénazes*, consiste à réciter les *Seli'both* depuis le dimanche qui précède *Roch Hachana*. Les années où il y a moins de quatre jours entre ce dimanche et *Roch Hachana*, la lecture débute une semaine plus tôt.
- 9) La *parachath Nitsavim* coïncide avec le début des *Seli'both* pour les *Achkénazes*. Cette *paracha* commence par *Atem nitsavim hayom* (Vous êtes debout aujourd'hui) qui a la même valeur numérique (694) que *Laamod le.Seli'both* (Lève-toi pour les *Seli'both*).
- 10) Nombreux sont ceux qui jeûnaient 10 jours pendant cette période des récitations des *Seli'both*. Ceci correspondait aux *Asséretch yémé téchouva*.
- 11) La récitation du *Tikoun 'Hatsoth* est plus importante.
- 12) Celui qui a du mal à se lever tôt le matin pour réciter les *Seli'both* et qui devrait alors diminuer son temps quotidien d'étude de la *Torah* peut s'en dispenser. Il devrait, malgré tout, essayer de les réciter le lundi et le jeudi. Par contre, la lecture des *Seli'both* est obligatoire durant les *Asséretch yémé téchouva*.

Seli'hoth : se rapprocher de Hachem, encore

Seli'hoth : le format d'une prière

Les *Seli'hoth* ont été ordonnancées de manière analogue à une *tefila* (prière) standard. De fait, d'après le *Likouté Maharich*, la prière *Achré* fut choisie pour introduire les *Seli'hoth* car elle introduit également les *Pessouqé DeZimra*. *Achré* représente ainsi les *Pessouqé DeZimra* alors que les *Seli'hoth* elles-mêmes – avec les treize attributs de miséricorde – représentent le *Chemoné Esré*. Il est possible de dire que nous récitons un minimum de trois *Seli'hoth* chaque jour afin de faire le parallèle avec les trois récitations quotidiennes du *Chemoné Esré*. Nous récitons ensuite la prière de *Nefilatb Apayim (Ta'hanoun)* et le *Kaddich Titkabal*. Il est intéressant de noter qu'en règle générale, ce *Kaddich* n'est récité qu'après la conclusion du *Chemoné Esré*.

Celui qui récite les *Seli'hoth* individuellement – sans *minyan* – doit commencer par *Achré*, même si le *Kaddich* ne pourra pas être récité par la suite.

Seli'hoth : les différents genres

Les différentes composantes des *Seli'hoth* peuvent être rangées dans onze catégories spécifiques. Comme les strophes des autres *Piyoutim* et *Qrovits*,³³ celles des *Seli'hoth* possèdent un style unique. Voici les onze différents types de prières des *Seli'hoth* :

- | | | |
|-------------|---------------|-----------------|
| 1) CHENIYA | 2) CHLICHIIYA | 3) CHALMONIT |
| 4) PIZMON | 5) CHIRCHOUR | 6) AKEDA |
| 7) TOKHA'HA | 8) 'HATANOU | 9) CHEMA ISRAËL |
| 10) PETI'HA | 11) TE'HINA | |

DESCRIPTIF DES TYPES DE SELI'HOTH

I. CHENIYA

La racine du mot *cheniya* provient du mot *chneyim* (deux). Dans ce type de *Seli'ha*, les phrases font des rimes par paires.

II. CHLICHIIYA

La racine du mot *chlichiya* provient du mot *chlocha* (trois). Dans ce type de *Seli'ha*, les phrases font des rimes par groupes de trois.

³³ Acronyme composé des premières lettres des mots: "Le son des chants de joie et de salut (retentit) dans les tentes des justes..." Psaumes 118:15. On appelle aussi les *qrovits* des *piyoutim*.

III. CHALMONIT

La racine du mot *chalmonit* provient du mot *chléma* (complet). Ce type de *Seli'ha* comporte quatre phrases qui riment dans chaque strophe.

IV. PIZMON

Un *Pizmon* est un refrain. Une certaine phrase est choisie pour être dite en alternance par le *'hazan* et la communauté. Il est répété après chaque strophe.

V. CHIRCHOUR

Chirchour signifie chaîne. Le dernier mot d'une strophe est utilisé pour introduire la strophe suivante.

VI. AKEDAH

Ceci fait référence au “ligotage” (*Akeda*) de *Yitz'hak*. Cette prière fait référence au mérite de *Yitz'hak Avinou* prêt à se laisser offrir comme sacrifice lorsque D-ieu l'ordonna à son père, *Avraham Avinou*.

VII. TOKHA'HA

Cette prière nous incite au repentir et à reprendre le chemin de D-ieu dans notre vie.

VIII. 'HATANOU

Dans une *Seli'ha 'hatanou*, nous utilisons la phrase *'Hatanou, Tsourénou; Sela'b lanou, Yotserénou* (Nous avons fauté – notre Roc; ³⁴ Pardonne-nous – notre Créateur) comme refrain.

IX. CHEMA ISRAËL

Dans une strophe de ce type, la *Seli'ha* est introduite par la phrase *Chema Israël*

X. PETI'HA

Peti'ha est une *Seli'ha* d'introduction qui précède la première mention des treize attributs de miséricorde.

XI. TE'HINA

Te'hina est une *Seli'ha* qui précède la récitation de *Ta'hanoum* à la fin de la lecture quotidienne des *Seli'both*.

Les Seli'hoth séfarades

Avant de commencer les Seli'hoth quotidiennes

Selon le *minbag* (coutume) *séfarade*, les *Seli'both* sont récitées tous les jours depuis le second jour du mois de *Eloul* jusqu'aux *Asséreth yémé téchouva* (les 10 jours de pénitence de *Roch Hachana* à *Yom Kippour*).

Le même ensemble de *Seli'both* est récité chaque jour, alors que quelques *Seli'both* supplémentaires sont insérées pendant les *Asséreth yémé téchouva*.

³⁴ Notre D-ieu immuable et fidèle.

Un des aspects essentiels des *Seli'hoth séfarades* est que la quasi-totalité du texte est chanté, soit à l'unisson, soit en alternance entre le 'hazan et les fidèles. De fait, il n'existe pas de récitation silencieuse. La richesse et la beauté des mélodies traditionnelles chantées par la communauté sont sans doute les facteurs principaux de la motivation de ceux qui se lèvent tôt pour réciter les *Seli'hoth*. Le sentiment que ressentent ces personnes est indescriptible, mêlant à la fois solennité, gravité, enthousiasme, chaleur et joie.

Un autre aspect merveilleux des *Seli'hoth séfarades* se produit au milieu de la prière, lorsque la communauté se lève et que le 'hazan et les fidèles lisent à deux reprises et à tour de rôle le "*Chema Israël*" et "*Hachem Hou HaEloqim*" avec une mélodie spécifique. Un *piyout* - dans lequel les anges sont comparés aux *Benéi Israël* - est lu ensuite. Les anges disent "*Hachem Adonenou*" et les *Benéi Israël* disent "*Hachem Hou HaEloqim*", etc. Puis, "*Hachem melekh, Hachem malakh, Hachem yimlokh leolam vaéd*" sont récités à tour de rôle avec une mélodie émouvante. Un *piyout* similaire est récité par la suite avec ce *passouk* comme refrain.³⁵

Dans certaines communautés *séfarades*, les *Seli'hoth* sont introduites par une sélection des *Tebilim* (Psaumes) 17, 32, 51, 65, 85, 102, 27, 103 et 104. *Aché* et le '*Hatzi-Kaddich* (demi-Kaddich) sont récités ensuite. Il est également courant de réciter *Tikoun 'Hatsoth* avant de commencer les *Seli'hoth*. Le *Chaaré Téchouva* - dans *Ora'h 'Hayim siman* 581 - mentionne que dans l'éventualité où la récitation du *Tikoun 'Hatsoth* pose un problème pour la récitation - avec un *minyán* - des *Seli'hoth*, il faut accorder la préférence à la récitation du *Tikoun 'Hatsoth*. Cette *halakha* s'applique particulièrement aux *Séfarades* qui sont encore nombreux à réciter *Tikoun 'Hatsoth*. Ce n'est plus tellement le cas chez les *Achkénazes*, ce qui s'explique sans doute par l'opinion mentionnée dans le *séfer Reichith 'Hokhma*, selon laquelle, la récitation du *Tikoun 'Hatsoth* devrait être réservée aux personnes extrêmement pieuses.

Yachen al teradam

La première prière des *Seli'hoth* commence avec *Yachen al teradam* (Toi qui sommeilles, cesse de dormir). Ensuite le refrain *Ma lekha nirdam, qoum qera el Eloqekha* (Qu'as-tu donc à dormir ? Lève-toi et invoque ton D-ieu) est récité après chaque strophe. Cette *Seli'ha* nous incite à nous motiver et à invoquer *Hachem* afin d'obtenir Son pardon. Ce refrain spécifique est tiré du livre de Jonas, dans lequel Jonas (*Yona Hanavi*) était profondément endormi dans un bateau qui partait à la dérive et menaçait de sombrer dans les eaux profondes, à cause d'une tempête. Tout les marins sur le bateau étaient terrifiés à l'idée que celui-ci allait se retourner et sombrer et se mirent à prier leurs dieux afin d'être sauvés. Cependant, toutes leurs actions ne servirent à rien et la tempête redoublait de force. Le capitaine alla voir Jonas - il dormait profondément - qui était le seul à ne pas prier pour être sauvé d'une fin quasi certaine. Face à l'indifférence de Jonas, il lui dit *Ma lekha nirdam, qoum qera el Eloqekha* (Qu'as-tu donc à dormir ? Lève-toi et invoque ton D-ieu). (Jonas 1:6)

Le fameux philosophe et compositeur de *piyoutim* - *Rabbi Yebouda Halevi* - rédigea ce *piyout*. Son nom *Yebouda* est révélé par les premières lettres qui forment les 5 premières lignes de ce *piyout*. Chaque strophe³⁶ se termine par un verset du *Tanakh* et avec le mot *Eloqekha* (ton D-ieu).

³⁵ Lettre de Rabbi J. Maroof, *Rav* de la synagogue *Beth Elyahou*, communauté *séfarade* *Maguen David* de Rockville, Maryland, USA.

³⁶ A l'exception de la seconde strophe qui n'a pas été rédigée par *Rabbi Yebouda Halevi*, selon l'avis de certains (*Seli'hoth Qol Yebouda*).

Ben Adam

Le *piyout* suivant commence par *Ben Adam* (fils de l'homme!), *Ma lekha nirdam, qoum qera beta'hanounim* (Qu'as-tu donc à dormir? Lève-toi et invoque des supplications). Son auteur est inconnu. Selon certaines versions des *Seli'both séfarades*, ce *piyout* est le premier des prières des *Seli'both*. Ce paragraphe se termine avec les mots *Lekha Hachem hatsedaka velanou bochéth hapanim* (A Toi Hachem la justice; à nous la honte du visage !).

Le paragraphe suivant se termine également avec les mots *Lekha Hachem hatsedaka velanou bochéth hapanim* (A Toi Hachem la justice; à nous la honte du visage !). Le paragraphe suivant commence ensuite avec les mêmes mots.

Tous ces paragraphes forment une introduction fondamentale aux *Seli'both*, un peu comme la prière de *Lekha Hachem hatsedaka* récitée par les *Achkénazes*.

Ainsi, il apparaît que l'introduction des prières des *Seli'both*, selon la version *séfarade* a pour but de nous encourager à utiliser cette période favorable de l'année – les 40 jours que *Moché Rabbénon* passa pour la troisième fois sur le *Har Sinai*, ce qui permit d'obtenir l'expiation et les nouvelles *Lou'both* (Table de la Loi sur lesquelles étaient écrits les 10 commandements) – pour supplier *Hachem* de nous pardonner nos péchés passés et de nous accorder une bonne année. Cependant selon la version *achkénaze* des *Seli'both*, nous verrons que l'accent est mis dans leur introduction sur le fait qu'il nous faut réaliser la droiture de *Hachem* lorsqu'Il applique sur nous Son jugement strict, sur le fait qu'il faut se faire humble devant Lui afin qu'Il nous pardonne et qu'Il éprouve de la compassion pour nous.

E-I Melekh yochev

E-I Melekh yochev al kassé ra'hamim (Ô D-ieu, Roi, siégeant sur le trône de miséricorde) introduit la première récitation des treize attributs de miséricorde, ainsi que les suivantes. La prière *E-I Erekh Apayim Ata* (Ô D-ieu, Tu es lent à Te mettre en colère) est absente de la plupart des versions *séfarades* des *Seli'both*,³⁷ à l'exception de la version hispano-portugaise dans laquelle *E-I Erekh Apayim Ata* se situe avant la récitation finale des treize attributs de miséricorde.

Récitation supplémentaire des 13 attributs de miséricorde

Dans la version *séfarade* des *Seli'both*, une récitation supplémentaire des treize attributs de miséricorde est faite après une prière rédigée en araméen, *Ra'hmana idkar lan* (Ô Miséricordieux! Souviens-Toi en notre faveur...), qui contient une liste de différentes vertus en notre faveur. Cette prière est ponctuée avec le refrain *bedil "vayavor"* (par l'effet de notre récitation des 13 attributs "Et Il passa..."), ce qui fait référence à *Hachem* qui passa devant *Moché Rabbénon* afin de lui enseigner l'ordre des treize attributs de miséricorde. Ce refrain est répété du début à la fin de la prière. Les treize attributs de miséricorde sont récités juste après cette prière, avant la *Seli'ba* suivante et sans l'introduction habituelle de *E-I Melekh yochev*

Autres différences dans les versions des Seli'both

Il est important de noter que dans les deux versions des *Seli'both* – *séfarades* et *achkénazes* – il existe des différences dans le choix spécifique des *piyoutim* qui sont récités. Contrairement aux *Seli'both séfarades* – dans lesquelles les mêmes *Seli'both* sont récitées pendant tous le mois de *Eloul*, à l'exception de quelques ajouts insérés pendant les *Asséretch yémé téchouva* – les *Seli'both achkénazes* sont différentes

³⁷ Contrairement à la coutume *achkénaze* où l'on dit *E-I Erekh Apayim Ata* avant la 1^{ère} récitation des treize attributs de compassion.

chaque jour. Selon le *noussa'b* (version) de Pologne il y a 70 prières de *Seli'hoth* différentes, tandis qu'il y en a 100 dans le *noussa'b* lituanien. D'autre part, même si les *Seli'hoth* récitées par les *Séfarades* sont les mêmes chaque jour, il existe des différences d'une communauté à l'autre sur le choix des strophes.³⁸

E-I erekh apayim/ E-I Melekh yochev (Achkénaze)

L'ordre général pour toutes les *Seli'hoth* comprend une introduction à la première récitation des treize attributs de miséricorde. Dans cette introduction, nous disons la prière *E-I erekh apayim Ata* (Ô D-ieu – Tu es lent à Te mettre en colère). Après que les *Benéi Israël* (les enfants d'Israël) aient péché avec le *beguel hazabav* (veau d'or), *Hachem* désira montrer à *Moché Rabbénou* que même lorsqu'Il est en colère contre les *Benéi Israël* (les enfants d'Israël) – jusqu'au point où Il voudrait les faire disparaître – Il attend cependant leur prière pour le pardon. C'est pourquoi *Hachem* enseigna Lui-même, la prière spéciale des treize attributs de miséricorde à *Moché Rabbénou* en lui en garantissant l'efficacité dans les occasions graves. Dans la mesure où *Hachem* enseigna cette méthode qui vise à contenir Sa colère contre nous, nous introduisons cette prière avec *E-I erekh apayim Ata* (Ô D-ieu – Tu es lent à Te mettre en colère) dans le but d'admettre que la colère que *Hachem* ressent à notre égard trouve son origine dans notre comportement fautif et non dans le sien. La leçon à retenir est que non seulement *Hachem* est lent à se mettre en colère, mais qu'Il est également prêt à accepter nos prières et pardonner nos fautes.

Le déroulement des *Seli'hoth*

Les *Seli'hoth séfarades* sont introduites par une série de *baqachoth* (supplications) composées par *Yéhouda Halevi* et d'une série de chapitres des *Tebilim* (Psaumes). Certains chapitres – comme les chapitres 27, 103 & 104 – sont surtout récités dans le rite constantinois. A la suite de cette introduction, la véritable récitation des *Seli'hoth* commence avec *Achré*. La partie la plus importante des *Seli'hoth* est la quadruple récitation des treize attributs de D-ieu, du fameux *Vayaavor* avec l'ensemble des textes qui l'accompagnent, dont le *E-I Melekh yochev al kéissé ra'hamim*. Ces quatre *Vayaavor* sont insérés – comme sertis – dans de nombreuses compositions formées de poésies, de confessions, de louanges à D-ieu, que l'on retrouvera – de façon plus développée – dans toutes les prières de *Yom Kippour*. Enfin, la *tefila* de *Nefilath apayim* conclut cette partie centrale.

Six textes sont lus ensuite – un pour chaque jour de la semaine – suivis de quelques supplications araméennes. Les *Seli'hoth* se terminent par *Chomer Israël*, le *Kaddich Titqabal*, dans lequel on incorpore une sonnerie facultative du *Choffar* et le psaume 130, suivi du *Kaddich* de l'orphelin.³⁹

Le format de base des *Seli'hoth achkénazes* (et de ses variantes) reste assez constant. Il commence chaque jour par un ensemble identique de prières d'introduction et se termine par un autre ensemble de prières de conclusion. Les prières d'introduction sont précédées de *Achré* et du '*Hatsi-Kaddich* (demi-Kaddich). On trouve dans ces prières : *Lekha Hachem Hatsedaka*, *Choméa tefila Adekha kol bassar Yavoou*, *E-I erekh apayim* et les treize attributs de miséricorde. La fin des *Seli'hoth* est constituée de *Al tizkor*, *Zekhor lanou brith*, *Chema Kolénou*, *Vidouy* (Confession) de *Achamnou*, *Ta'hanoun* et *Makhnissé ra'hamim*.

³⁸ Tel que *Yachen al teradam*, *Ben Adam Ma lekha nirdam*, *Koum qera beta'hanounim* et autres.

³⁹ 'L'arme de la parole' *Roch Hachana* du Rabbin Claude Brahami, Éditions Sine-Chine, 2000, p. V.

Les prières des *Seli'both*, toujours situées dans la partie centrale, comportent au moins 3 *Seli'both*, la dernière étant un *pizmon* dont chaque strophe est lue, alternativement par le *'hazan* et les fidèles.

Les *Seli'both* sont un peu plus longues à certaines occasions, notamment la 1^{ère} nuit de récitation et pendant les *Asséretch yémé téchouva* (10 jours de repentir entre *Roch Hachana* et *Yom Kippour*). Enfin, si *Erev* (veille de) *Roch Hachana*, les *Seli'both* sont particulièrement longues, elles sont plus courtes *Erev Yom Kippour*.

Après chaque *Seli'ha*, un ensemble de *pessoukim* (versets) résumant la *Seli'ha* suivante est récité puis suivi des treize attributs de miséricorde. Cela n'est pas le cas pour la dernière *Seli'ha* qui est un *pizmon*.

Selon le *séfer 'Hassidim*,⁴⁰ il est extrêmement important que les *pessoukim* (versets) qui introduisent les *Seli'both* soient récités sur un air mélodieux et lent, comme les *Seli'both* elles-mêmes. Dans le cas contraire, on pourrait penser que les *Seli'both* sont plus importantes que ces *pessoukim* qui furent composés avec le *roua'h hakodech* (inspiration divine). Pour la même raison, les *pessoukim* récités dans les prières d'introduction des *Seli'both* doivent être prononcés de la même façon.⁴¹

Exemple de déroulement des *Seli'hoth*

***Seli'hoth* (coutume séfaraide) ⁴²**

- I. "Qu'as-tu donc à dormir ? Lève-toi et invoque ton D-ieu", rédigée par *Yehouda Halevi* (son nom *Yehouda* est encodé dans la 1^{ère} lettre du premier verset des quatre premières strophes).

Cette *Seli'ha* est construite à partir d'une phrase extraite du livre de Jonas: "Qu'as-tu donc à dormir ? Lève-toi, invoque ton D-ieu!"

- II. "Pour contempler la beauté de D-ieu et visiter son Sanctuaire", rédigée par *Yehouda Halevi* (son nom *Yehouda* est encodé dans la première lettre du premier verset des quatre premières strophes) (Psaumes 27:4).

Ce verset fait partie du Psaume 27, lu de *Roch 'Hodech Eloul* jusqu'à *Hochaana Raba*.

- III. "Pour la splendeur de Sion, ville offensée". (Jérémie 8:23)

Cette *Seli'ha* - habituellement chantée à *Ticha beAv* - rappelle la destruction des deux Temples afin de faire prendre conscience de l'ampleur du malheur qui frappe Israël à cause de ses fautes et susciter en chacun le désir de repentir.

- IV. Psaumes 126, 17, 32, 51, 65, 85, 102, (27, 103, 104).⁴³

- V. "Heureux ceux qui demeurent dans Ta maison".

⁴⁰ *Siman* 256, cité par le *Maguen Avraham Ora'h 'Hayim siman* 68.

⁴¹ *Maguen Avraham* ibid. et le commentaire *Ma'hatsith Hachekel*.

⁴² Les commentaires sont extraits du *siddour* "L'arme de la parole" *Roch Hachana* du Rabbin Claude Brahami, Éditions Sine-Chine, 2000.

⁴³ Selon le rite constantinois.

Cette *Seli'ha* insiste sur les qualités requises pour demeurer dans la maison de D-ieu. L'auteur se lève tôt le matin pour solliciter le pardon de D-ieu, car il se considère "rebelle et dévoyé"; avec tant de fautes qu'il ne peut les compter et pourtant il mise sur l'amour de D-ieu.

VI. *Aché.*

VII. *Kaddich.*

VIII. "A Toi, Ô Éternel la justice; à nous la honte du visage".

Confession dans laquelle l'auteur reconnaît humblement ses faiblesses. Celui-ci supplie D-ieu de le traiter avec miséricorde.

IX. "Ô Éternel, sois attentif et agis; ne tarde pas!", rédigée par *David*, certainement *David ben Baqouda*.

Cette *Seli'ha* reprend les thèmes de la précédente: dans sa détresse, le peuple d'Israël se lève tôt le matin pour demander à D-ieu de le libérer de son exil et de ses souffrances.

X. "*E-l Melekh yochev*", introduction aux treize attributs de miséricorde.

XI. Les treize attributs de miséricorde, suivis par une sélection de quelques *pesoukim* (versets) qui introduisent la *Seli'ha* suivante.

XII. "Ô miséricordieux, souviens-Toi pour nous de l'Alliance d'Abraham le bien-aimé", rédigée par l'illustre poète *Salomon Ibn Gabirol*.

Cette *Seli'ha*, composée de 4 strophes de huit vers, expose la démarche du repentir vers D-ieu.

XIII. *Bedil vayaavor* (par l'effet du *Vayaavor*).

XIV. "Pardonne ma faute, bien que grave", rédigée par *Moché Ibn Ezra*.

L'auteur supplie D-ieu d'effacer ses méfaits malgré leur gravité et l'impossible retour en arrière. De fait, il n'est pas possible d'effacer ce qui a été écrit, enregistré par D-ieu Lui-même.

XV. Les treize attributs de miséricorde, suivis par une sélection de quelques *pesoukim* (versets) qui introduisent la *Seli'ha* suivante.

XVI. "*Anché*".

Dans certaines communautés, cette *Seli'ha* n'est récitée que le lundi; dans d'autres, elle l'est également le jeudi.

XVII. "*Tamabnou*".

Cette *Seli'ha* suit l'ordre inverse du *Aleph Beth* au début de chaque phrase, en partant de la dernière lettre (*Tachraq*).⁴⁴ Elle est lue le jeudi matin et par certains le lundi également.

XVIII. Les treize attributs de miséricorde, suivis par une sélection de quelques *pesoukim* (versets) qui introduisent la *Seli'ha* suivante.

XIX. "*Eloqénou*".

L'auteur de cette *Seli'ha* supplie D–ieu de ne pas être trop sévère à l'égard d'Israël.

XX. "*Ana*" (*vidouy*/confession).

Cette *Seli'ha* insiste sur l'omniscience divine. Bien qu'habitant les cieux, D–ieu connaît tout ce qui est caché comme ce qui est dévoilé. Sa connaissance pénètre jusqu'au plus profond de l'être : ses pensées, ses sentiments, ses aspirations et ses intentions.

XXI. "*Achamnou mikol am*".

Confession collective où le peuple d'Israël tout entier est en cause: il est plus coupable que n'importe quel peuple, il en est malade.

XXII. "*Lénénou achqou*"; cette *Seli'ha* suit l'ordre du *Aleph Beth* depuis le *lamed*.

XXIII. "*LaHachem Eloqénou hara'bamim*" avec le "*Chema Israël*".

Cette *Seli'ha* est une des plus chantées pendant les *Seli'hoth* et à *Yom Kippour*. Elle s'ouvre sur le credo d'Israël: le *Chema Israël* et contient les deux autres affirmations fortes du Judaïsme: l'Éternel est D–ieu et l'Éternel est Roi.

XXIV. "L'Éternel est roi. L'Éternel a régné. L'Éternel règnera à jamais".

XXV. "*Eloqénou chebachamayim*".

XXVI. "*Eloqim ata yadata*", signée par *Abraham*.

Cette *Seli'ha* est une confession, mais avec une particularité : son auteur chante la louange de D–ieu et lui demande de lui ouvrir les yeux pour contempler Ses merveilles et d'assister à "la fin prodigieuse de l'arrivée du Messie".

XXVII. "*Anenou*".

XXVIII. "*Ra'houm ve'hanoum*", cette *Seli'ha* suit l'ordre du *Aleph Beth*.

Dans cette *Seli'ha*, l'auteur rappelle que D–ieu connaît tout et que l'homme ne peut donc pas Lui cacher ses fautes, même les plus intimes, les plus secrètes.

XXIX. "*E-l Melekh yochev*", introduction aux treize attributs de miséricorde.

⁴⁴ Cet ordre spécifique porte ce nom, d'après les quatre dernières lettres du *Aleph Beth* citées dans l'ordre inverse (i.e. **Taf, Chin, Rech, Qouf** – *TaChRaQ* – תשר"ק)

XXX. Les treize attributs de miséricorde.

XXXI. "Puissé-je tomber entre les mains de l'Éternel, car nombreuses sont Ses miséricordes!",
rédigée par R. *Moché Ibn Ezra*. (Samuel II 24:14)

Conscient du caractère éphémère de son passage ici-bas, largement occupé à des vanités ou à des actes répréhensibles, l'homme finit par comprendre à l'approche du jour du jugement que sa seule chance de salut est de trouver le chemin de D-ieu et de "tomber entres Ses mains."

XXXII. Psaume 25 (*Nefilath Apayim*).

XXXIII. *Seli'ha* du jour.

De même qu'un psaume différent est lu dans la *tefila Cha'harith* en fonction du jour de la semaine (dimanche,...), il y a, à la fin des *Seli'hoth* une supplication spéciale pour chaque jour.

XXXIV. "Car nombreuses sont nos rebellions, nous avons fauté envers Toi, pardonne-nous, ô Maître!"

Cette *Seli'ha* est composée de trois strophes. Chacune met en avant les mérites d'un des trois patriarches: *Abraham*, *Yits'hak* et *Yaacov*.

XXXV. "Ô notre Maître qui est dans les cieux", rédigée en araméen à l'exception de 2 phrases.

Dans cette *Seli'ha*, le fidèle est comparé à un esclave qui implore son maître et à un prisonnier suspendu à la clémence de son geôlier.

XXXVI. "Tu frappes et Tu guéris", rédigée en araméen.

Rédigée d'une façon très émouvante, cette *Seli'ha* se termine par une volonté de repentir et insiste sur les souffrances qu'endure Israël dans le long exil.

XXXVII. "Nous sollicitons de Toi".

La miséricorde de D-ieu est indispensable pour assurer à l'homme une protection efficace contre tous les dangers qui le guettent: maladie, guerre, brigandage, mauvais penchant, etc.

XXXVIII. "Vers Toi ô mon D-ieu, je lève les yeux", *Seli'ha* anonyme qui suit l'ordre du *Aleph Beth*.

Cette *Seli'ha* aborde les sujets du repentir, de la souffrance, de l'exil, de l'hostilité des nations.

XXXIX. "Ô notre Père, Père miséricordieux".

Cette *Seli'ha* est récitée en duo: le *'hazan* énonce une phrase et les fidèles lui répondent.

XL. "Ô notre Père, notre Roi".

Cette *Seli'ha* est également récitée en duo. Les thèmes de la soumission, de l'obéissance et de l'acceptation muette de la volonté de D-ieu et de Ses décisions sont abordés.

XLI. Certaines communautés sonnent le *choffar* à ce stade des *Seli'hoth* après le *Kaddich*.

XLII. Psaume 130.

XLIII. *Kaddich* de l'orphelin.

Premier jour des Seli'hoth (coutume achkénaze)

I. "*Achre*" suivi par *Hatsi-Kaddich*.

II. *Lekha Hachem hatsedaka* (A Toi Hachem la justice).

III. **Seli'ha (N°1)** ⁴⁵ **Pti'ha** – "*Eikh niftar pé etc.*", rédigée par Rabbénon Binyamin ben Zerakh (le nom Binyamin est encodé dans la dernière strophe **Benoraoth Yeminkha BenYemin**).

Cette *Seli'ha* suit l'ordre du *Aleph Beth*. Il est difficile de définir si cette *Seli'ha* appartient à un genre spécifique tel que *Cheniya* ou *Chlichiya* car chaque phrase se termine en rime unique.

La prière de Pti'ha

La prière de *Pti'ha* qui est récitée par les *Achkénazes* avant la première récitation des treize attributs de miséricorde, n'est pas récitée chaque jour, mais, lors de certaines occasions spécifiques comme le premier jour des *Seli'hoth*, *Erev Roch Hachana* et pendant les *Asséretch yémé téchouva*.

IV. "*E-l erekh apayim*", introduction aux treize attributs de miséricorde.

V. Les treize attributs de miséricorde, suivis d'une sélection de *peSoukim* (versets) qui introduisent la *Seli'ha* suivante. Puis, le paragraphe *Kera'hem av al banim* (comme un père a de la compassion pour ses enfants) est suivi de quelques *peSoukim* supplémentaires extraits du plaidoyer de Moché Rabbénon en faveur des *Benéi Israël*, après la faute des explorateurs qui commencent avec *Sela'h na laavon haam hazé* ⁴⁶ et se terminent avec la réponse de Hachem : *sala'hti kidvarekha*. ⁴⁷

VI. **Seli'ha (N°2)** ⁴⁸ "*Ein mi yiqra betsedek etc.*". Cette *Seli'ha* composée par Rabbénon Chlomo HaBavli suit l'ordre du *Aleph Beth* (son nom est encodé dans les premières lettres des dernières phrases de la dernière strophe).

Cette *Seli'ha* est une *Cheniya* car ses phrases font des rimes par paires.

VII. "*E-l Melekh yochev*", introduction aux treize attributs de miséricorde.

VIII. Les treize attributs de miséricorde, suivis d'une sélection de *peSoukim* qui introduisent la *Seli'ha* suivante. Puis, le paragraphe *Kera'hem av al banim* (comme un père a de la compassion pour ses enfants) est suivi de quelques *peSoukim* supplémentaires extraits du plaidoyer de Moché Rabbénon en faveur des *Benéi Israël*, après la faute des explorateurs qui commencent avec *Sela'h na laavon haam hazé* et se terminent avec la réponse de Hachem : *sala'hti kidvarekha*.

⁴⁵ Elle est expliquée en détail à la fin du chapitre.

⁴⁶ *Bamidbar* 14:19.

⁴⁷ *Ibid.* v. 20.

⁴⁸ Elle est expliquée en détail à la fin du chapitre.

- IX. **Seli'ha (N°3) "Tavo Iefanekha chavath 'hinoun etc."**. Cette *Seli'ha* composée par *Rabbénon Chlomo HaBavli*, suit l'ordre du *Aleph Beth* (son nom est encodé dans les premières lettres des dernières phrases de la dernière strophe).

Cette *Seli'ha* est également une *Cheniya* car ses phrases riment par paires. Elle suit l'ordre inverse du *Aleph Beth* au début de chaque phrase, en partant de la dernière lettre (*Tachraq*).⁴⁹ L'auteur a fait suivre son nom du mot *katan* (petit), pour nous indiquer la façon dont il faut signer en utilisant son nom : avec humilité, modestie (*Chlomo le petit*).

- X. "E-I Melekh yochev", introduction aux treize attributs de miséricorde.

- XI. Les treize attributs de miséricorde.

Les *pessoukim* supplémentaires du plaidoyer de *Moché Rabbénon* en faveur des *Benéi Israël*, après la faute des explorateurs et qui commencent par la réponse de *Hachem* : *sala'hti kidvarekha*⁵⁰ **ne sont pas récités** avant la dernière *Seli'ha*, qui est un *Pizmon*.

- XII. **Seli'ha (N°4) Pizmon**. Cette *Seli'ha* suit l'ordre du *Aleph Beth*.

Ce *Pizmon* est une *chlichiya* car ses phrases font des rimes par groupes de trois. Il est dit dans son refrain: "*Lichmoa el harina veél hatefila*" (Ecoute la chanson et la prière). En plus de suivre l'ordre du *Aleph Beth*, cette *Seli'ha* particulière commence avec la phrase "*Bemotsaé menou'ha*" (Tandis que le jour de repos s'en va) qu'on a l'habitude de réciter à *Motsé Chabbath* (la fin de *Chabbath*) dans la plupart des communautés, car ce jour-là est le début de la récitation des *Seli'hoth* dans les communautés *achkénazes*.

- XIII. "E-I Melekh yochev", introduction aux treize attributs de miséricorde.

- XIV. Les treize attributs de miséricorde.

Les *pessoukim* supplémentaires du plaidoyer de *Moché Rabbénon* en faveur des *Benéi Israël*, après la faute des explorateurs et qui commencent par la réponse de *Hachem* : *sala'hti kidvarekha*⁵⁰ **ne sont pas récités** avant la série de *Seli'hoth* suivante, qui conclut le texte habituel des *Seli'hoth*.

- XV. La partie finale des *Seli'hoth* commence par un groupe de prières appelées "*Te'hina*" qui concluent les *Seli'hoth* tous les jours. Ce sont: *Al tizkor*, *Zekbor lanou*, *Chema Kolénou* (récité en même temps par le *'hazan* et les fidèles), *Achammou* (prière de confession), d'autres versets habituels et énumérations jusqu'au *Ta'hanoun* et des prières plus fréquentes : "*Ma'bnissé ra'hamim*",⁵¹ "*Chomer Israël*" toujours récitée après *Ta'hanoun* au cours de l'année et enfin le *Kaddich Titkabal*.

⁴⁹ Cet ordre spécifique porte ce nom, d'après les 4 dernières lettres du *Aleph Beth* citées dans l'ordre inverse (*Taf, Chin, Rech, Qouf* – *TuChRoQ* – תשר"ק)

⁵⁰ Ibid. v. 20.

⁵¹ Cette prière d'un type spécial est le sujet d'une controverse parmi les commentateurs anciens: peut-on utiliser les *Malakhim* (anges) comme intermédiaires entre nous et *Hachem*.

Un aperçu des *Seli'hoth* (Séfarades)

"Toi qui sommeilles, cesse de dormir, renonce à ta folie! Éloigne-toi des voies humaines et regarde celles de celui qui est au-dessus de toi".

"Sors au milieu des nuits sur les traces des gens de renom qui ont des louanges sur la langue; en eux-mêmes, ni intrigues, ni ruses; leurs nuits sont des prières, leurs jours des jeûnes. En leur cœur, des sentiers qui conduisent vers D-ieu".

"Ô Tout-Puissant, miséricordieux en justice, c'est pour rendre hommage à Ton Nom que la nuit je me lève, sollicitant de Toi guérison et pardon. A Te supplier, j'ai honte et je rougis car je suis dévoyé et rebelle".

"A Toi, Ô D-ieu, la justice; à nous la honte du visage! Comment nous plaindrons-nous ? Que dirons-nous ? Que raconterons-nous ? Comment nous justifierons-nous ? Nous scruterons nos chemins, nous enquêterons et reviendrons vers Toi".

"Par faveur pour Toi, Ô mon D-ieu, que Ta miséricorde se manifeste; de Ta demeure céleste, écoute la voix de Ton peuple, ceux qui portent le fardeau de Ta colère, Ton courroux et Ton ire, et qui, à force de supporter Ta crainte ont le cœur pris de vertige".

"Je me lève pour bénir le nom de D-ieu. Je me désole à cause de mes fautes et bats la cuisse de mes mains sur le jour de colère et de fureur".

"Pardonne ma faute, bien que grave. Si Tu scrutes et recherches, ô Rocher, nos secrets, ces iniquités que nous ruminons nuit et jour. Si Tu t'enquiers de nos fautes et de nos culpabilités alors, de pied en cap, (Tu nous trouveras) coupable!"

"Ô notre D-ieu, D-ieu de nos pères, ne nous achève pas; que Ta main retienne la justice. Quand le moment de punir se présentera à Toi, n'efface pas notre nom de Ton livre!"

"Nous sommes plus coupables que tout autre peuple. Nous sommes plus honteux que toute nation. La joie s'est exilée de nous. Notre cœur est malade de nos fautes".

"Ô Maître du monde, quand se lève l'aube, que je prends conscience en mon cœur de ma faute, mon crime et ma dette, crainte et tremblement me saisissent".

"Nous nous sommes égarés comme un troupeau et nous sommes perdus. Nous ne nous sommes pas encore repentis de nos erreurs. Comment alors aurions-nous l'audace et la nuque assez raide pour dire devant Toi, Ô Éternel, notre D-ieu, D-ieu de nos pères : nous sommes des justes, nous n'avons pas fauté".

"Notre D-ieu qui est aux cieux, écoute notre voix et accueille notre prière favorablement; ne nous extermine pas dans notre long exil".

"Ô D-ieu, Tu connais ma sottise et mes fautes : aucune de mes offenses ne T'échappe. Quand mon cœur prend conscience de l'ampleur de ma rébellion, je me liquéfie comme de l'eau et mes os se disloquent. Prête attention à la voix de mes supplications".

Un aperçu des deux premières *Seli'hoth* du premier jour (*Achkénazes*)

Seli'ha 1

"Nous n'avons aucune raison valable de solliciter Ton pardon car nous avons gravement fauté".

"Nous avons suivi de faux prophètes, nous avons été têtus et effrontés; ceci a amené la destruction des deux Temples".

"Nos *Cobanim* ont été renvoyés de leur service et nous n'avons pas accepté les remontrances de nos prophètes".

"Depuis cet instant – et jusqu'à aujourd'hui – nous avons été piétinés et battus. Nous n'avons trouvé aucune consolation".

"Les idolâtres nous ont mené la vie dure. Pour quelle raison ont-ils réussi ? Eux qui nient l'existence du D-ieu vivant".

"*Hachem* – qui réside dans le ciel – constate notre honte; aie pitié de Ta nation qui croit en Toi".

Seli'ha 2

"Il n'y a personne parmi nous qui soit digne de valeur pour pouvoir plaider en notre faveur".

"Nous souffrons de nos propres fautes; nous sommes une nation qui ne sait pas où aller".

"Nous continuons d'alimenter la colère de D-ieu avec des péchés toujours plus nombreux".

"Nous craignons de Lui adresser nos prières; nous qui sommes tellement dénués de (bonnes) actions".

"Tu es bon pour ceux qui T'appellent d'une façon sincère; inclus-nous également lorsque Tu répondras à leur appel".

"Prend acte de notre coeur brisé et répond-nous avec clémence".

"Nos besoins sont si nombreux qu'il nous est impossible de les formuler. Tu connais nos besoins; s'il te plaît, subviens à nos besoins".

"Nous sommes seuls, tel un arbre isolé sur la cime d'une montagne. S'il te plaît, réponds-nous, ne permets à aucun de se perdre".

"Ne permets à personne de nous atteindre. D-ieu, s'il Te plaît, protège-nous".

"Toi – dont la voix est grande et forte – Tes amis font appel à Toi avec douleur; que Tu puisses trouver du plaisir dans leurs prières".

"Ils jeûnent continuellement dans le but de mortifier leur coeur; protège-les de Ton jugement strict".

"Ô D-ieu, qui s'enorgueillit dans Son désir de voir Sa nation être libérée; permets-nous de vivre et illumine nos yeux de l'obscurité de l'exil".

Ces quelques versets donnent une idée des sentiments que nous devons ressentir pendant la période de récitation des *Seli'hoth*. Il existe de nombreuses autres prières de *Seli'hoth*. Certaines abordent une tragédie particulière ou un décret cruel qui frappèrent à une époque ou à une autre de notre histoire.

Questions Chapitre 2 :

- 1) Que signifient les termes *Cheniya* et *Chlichiya* ?
 - 2) Donnez un bref aperçu de la structure des prières des *Seli'both*.
 - 3) Combien de *Seli'both* sont récitées chaque jour par les *Achkénazes* ?
 - 4) Selon la version *achkénaze*, quel est le jour où la récitation des *Seli'both* est la plus longue. Quel est le jour où la récitation est la plus courte ?
 - 5) A quel moment ajoute-t-on quelques *pessoukim* (versets) comme introduction ?
 - 6) Quel commentaire fait le *séfer 'Hassidim* à ce sujet ?
 - 7) Quels types de *Kaddich* récite-t-on au commencement et à la conclusion des *Seli'both* ?
 - 8) A quel moment récite-t-on la prière *E-l erekb apayim Ata* (Ô D-ieu – Tu es lent à Te mettre en colère) ?
 - 9) Que veut-on dire lorsque nous faisons référence à une *Seli'ba* qui suit selon l'ordre du *Aleph Beth* ou celui du *Tachraq* ?
 - 10) Quelles sont les communautés qui récitent les treize attributs de miséricorde sans l'introduction de *E-l erekb apayim* ou de *E-l Melekh yochev* ?
-

Réponses :

- 1) Dans une *Seli'ha cheniya*, les phrases font des rimes par paires et dans une *Seli'ha chlichya*, les phrases font des rimes par groupes de trois.
 - 2) Les *Seli'both* commencent par des prières standard d'introduction et se terminent par des prières standard de conclusion. Entre les deux, sont insérées les prières des *Seli'both* du jour avec la récitation des treize attributs de miséricorde.
 - 3) Un minimum de 3 prières de *Seli'both* sont récitées chaque jour, sauf certains jours où un nombre supérieur est récité.
 - 4) *Erev Roch Hachana* est le jour où la récitation est la plus longue, alors que la plus courte a lieu *Erev Yom Kippour*.
 - 5) Après la première *Seli'ha*, avant *Kera'hem av al banim* nous disons quelques *pesoukim* en guise d'introduction pour la *Seli'ha* suivante. Nous ne disons pas ces *pesoukim* avant de réciter la première *Seli'ha* et la dernière *Seli'ha* qui est un *pizman*.
 - 6) Selon le *séfer 'Hassidim*, il est extrêmement important que les *pesoukim* (versets) qui introduisent les *Seli'both* soient récités avec un air mélodieux et lent, comme cela est le cas pour les *Seli'both* elles-mêmes.
 - 7) Au début des *Seli'both*, nous récitons – après avoir dit *Aché* – le *'Hatsi-Kaddich* (demi-Kaddich). A la fin des *Seli'both*, nous récitons le *Kaddich Titkabal*.
 - 8) Cette prière est absente de la plupart des versions *séfarades* des *Seli'both*, à l'exception de la version portugalo-espagnole. Dans les *Seli'both achkénazes*, cette prière apparaît pour la première fois immédiatement avant la première récitation des treize attributs de miséricorde.
 - 9) Cela veut dire que le texte de la *Seli'ha* respecte l'ordre du *Aleph Beth*, *Tachraq* signifie que le texte de la *Seli'ha* respecte également l'ordre du *Aleph Beth*, mais en commençant par la dernière lettre, pour remonter ensuite jusqu'à la première lettre.
 - 10) Dans les *Seli'both* récitées par les *Séfarades*, la seconde fois où les treize attributs de miséricorde sont récités, cette récitation suit une *Seli'ha* dont le refrain est *bedil vavaavor*.
-

Seli'hoth : se rapprocher de Hachem, encore

Se préparer pour les Seli'hoth

Al netilath yadayim avant les Seli'hoth

Chaque matin en nous levant, nous nous lavons les mains et nous récitons la bénédiction de *Al netilath yadayim*. Selon le *Roch*,⁵² il faut se laver les mains afin de se préparer à la *tefila* (prière), dans la mesure où la nuit, il est courant de toucher des parties du corps qui ne sont pas toujours très propres et selon cette logique, celui dont les mains seraient entrées en contact avec quelque chose qui ne soit pas propre devrait se laver les mains avant la *tefila* (prière), même durant le jour. D'un autre côté, selon le *Rachba*,⁵³ la raison principale pour laquelle nous nous lavons les mains après avoir dormi pendant la nuit est qu'au réveil, nous sommes revigorés, pleins d'énergie, comme une nouvelle personne. Par conséquent, nous nous préparons à servir Hachem, comme un *Cohen* qui se lavait les mains en se servant du *Kiyor* (cuve) avant de commencer son service dans le *Beth Hamikdash* (Temple). Selon cette logique, nous devrions réciter la bénédiction *Al netilath yadayim* immédiatement après nous être lavés les mains, même si nous ne sommes pas sur le point de prier.⁵⁴

Dans la mesure où le *Choul'han Aroukh* ne tranche pas clairement,⁵⁵ nous devons tenir compte des deux avis et nous laver les mains dans tous les cas avant de réciter la bénédiction *Al netilath yadayim*.

L'habitude consiste donc à se laver les mains en se levant le matin et à réciter la bénédiction *Al netilath yadayim* lorsque l'on se lave les mains une nouvelle fois avant de prier le matin. Cependant, pour les autres prières du jour (après-midi et soir), on se lave les mains avant de prier, mais sans prononcer de bénédiction *Al netilath yadayim*.

Se lever tôt le matin avant de prier

La récitation de *Al netilath yadayim* devient problématique lorsque l'on se réveille de bonne heure, le matin avant la prière (*tefila*). Celui qui, ayant récité *Al netilath yadayim* tôt le matin,⁵⁶ puis enchaîné par les *Seli'hoth*, utilise ensuite les toilettes pour faire ses besoins avant de prier *Cha'harith*, se met dans une situation qui le rend *halakiquement* incapable de prier sans se laver les mains. Selon l'opinion du *Roch*, il doit de nouveau se laver les mains (qui ont touché des parties du corps pas toujours propres)

⁵² *Roch* – Rabbi *Acher ben Ye'hiel*. Né: Allemagne 1250. Décédé: Tolède, Espagne 1327. Notes: un des plus importants experts en talmud et en *halakha* de l'histoire juive. Descendant du *Meor HaGola* et élève important du *Maharam M'Rothenburg* dont il fut le successeur comme leader des communautés juives d'Allemagne, qu'il quitta en 1303 après les massacres de Rindfleish. Il fut accueilli à Barcelone par le *Rachba* et devint le *Rav* et le *Av Beth Din* de Tolède, en 1305. Après la mort du *Rachba*, il dirigea les communautés juives d'Espagne.

⁵³ *Rachba* – Rabbi *Chlomo ben Avraham Ibn Adereth*. Né: Barcelone, Espagne, c. 1235. Décédé : Barcelone, Espagne, c. 1310. Élève de *Rabbénou Yona Gerondi* et du *Ramban*. Il fut le *Rabbi* de Barcelone et le leader des communautés juives d'Espagne.

⁵⁴ Voir *Aroukh Choul'han siman 4:5, 6* pour une vision entièrement différente des opinions du *Roch* et du *Rachba*.

⁵⁵ Pour une étude en profondeur de la question, voir le *Choul'han Aroukh Ora'h Hayim siman 4 séif 1, Maguen Avraham, Taz* et autres commentateurs. Voir également *séif 13* et les commentateurs qui s'y rapportent.

⁵⁶ Ce n'est possible que si on se lève après *Haloth HaCha'bar*. Sinon, selon l'avis du *Rachba*, il est impossible de réciter *Al netilath yadayim* car avant le lever du soleil, nous ne sommes pas considérés comme une nouvelle créature ainsi que le dit le *passouk*: *'Hadachim labegarim rabba emounatekha* – Elles se renouvellent chaque matin, infinie est Ta bienveillance (Lamentations 3:23, *Biour Halakha simon 4 D''h Kol balayla*).

alors que d'après le *Rachba*, il ne faut pas répéter la bénédiction *Al netilath yadayim*, déjà dite plus tôt, car l'on ne devient "une nouvelle personne" en se réveillant, qu'une seule fois par jour. D'autre part, le temps écoulé entre l'instant où il s'est lavé les mains la première fois et la prononciation de la bénédiction est trop important pour ne pas représenter un problème.

Par conséquent, il est préférable que celui qui sait d'avance qu'il devra retourner aux toilettes avant *Cha'harith* attende de s'être relavé les mains avant de prier *Cha'harith* pour réciter *Al netilath yadayim*. Cependant, *Acher yatsar*⁵⁷ doit être prononcé après chaque passage aux toilettes avant *Cha'harith*.

Le *Choul'han Aroukh*⁵⁸ mentionne une opinion selon laquelle il est possible d'attendre de réciter *Al netilath yadayim* incluse dans les *Birkoth Hacha'bar* lors de *Cha'harith* à la synagogue même si on ne se lave pas les mains une nouvelle fois. Cependant selon le *Me'haber*, les *Sépharades* n'agissent pas de la sorte. D'autres *poskim* (décisionnaires de la loi juive) conseillent également de ne pas suivre cette opinion, comme l'indique le *Michna Beroura*⁵⁹ à propos de cette *halakha*.

Selon le *Michna Beroura*,⁶⁰ il faut suivre l'une des deux méthodes suivantes:

1. Il est possible de retarder la récitation de la *berakha Al netilath yadayim* jusqu'à *Cha'harith*. Dans ce cas, il faut s'assurer d'aller aux toilettes avant, de se relaver les mains, puis de réciter la bénédiction *Al netilath yadayim*, ce qui permet de se conformer à l'opinion du *Roch*. Il faut également prendre garde à réciter toutes les *Birkoth Hacha'bar* au même moment, pour se conformer à l'avis du *Rachba*.⁶¹
2. Par contre, celui qui est à peu près certain de ne pas devoir retourner aux toilettes avant de prier *Cha'harith* peut réciter la *berakha Al netilath yadayim* avant de lire les *Seli'both*. Il doit faire *Neguel vasser*⁶² sans réciter la bénédiction, aller aux toilettes, s'habiller et se relaver les mains à l'aide d'un récipient, en récitant la *berakha Al netilath yadayim*. Il enchaîne par la bénédiction de *Acher yatsar* et *Eloqaye nechama*.⁶³

Le *Michna Beroura* préfère la première option

Erev Roch Hachana, alors que la récitation des *Seli'both* dure le plus souvent entre 1h¹/₂ et 2h,⁶⁴ la probabilité d'aller de nouveau aux toilettes avant de prier est importante, il faut être prudent et

⁵⁷ Cette bénédiction est récitée parmi les nombreuses bénédictions que nous disons chaque matin. Elle est également dite chaque fois qu'une personne utilise les toilettes pour y faire ses besoins (liquides ou solides).

⁵⁸ 6:2.

⁵⁹ *Séif qatan* 9.

⁶⁰ *Siman* 6:9 et *siman* 4. *Biour halakha dibour hamatril "VeAfilon lo assa tserakban"*.

⁶¹ Voir le *Beth Yossef* 6:2 selon lequel le *Rachba* est d'accord dans ce cas, pour réciter la bénédiction pour la première fois lorsque l'on récite l'ensemble des autres *Birkoth Hacha'bar*.

⁶² Lit. *Neguel vasser* en *Yiddish* signifie "eau des ongles". Cette expression est couramment utilisée pour décrire l'acte de se laver les mains le matin dans le but d'ôter l'impureté de la nuit qui réside sur les mains de la personne dû au sommeil. On dit également qu'une personne qui dort au-delà d'une demi-heure pendant le jour doit se laver les mains à son réveil.

⁶³ Les *Birkoth HaTorah* sont également récitées à cet instant, tel que nous verrons plus loin dans cette leçon.

⁶⁴ Selon la coutume *achkénaze*.

évaluer sa propre condition afin de savoir quel est le moment idéal pour réciter la bénédiction *Al netilatb yadayim*.

Se laver de nouveau les mains après *Haloth Hacha'har*

Celui qui se réveille avant *Haloth Hacha'har* (l'aube) et se lave les mains, peut étudier la *Torah* et réciter les bénédictions qui précèdent son étude. Cependant lorsque l'heure de *Haloth Hacha'har* arrive, le *Me'haber* indique dans le *siman* 4 qu'un *Roua'b Raa*⁶⁵ se pose sur les mains et qu'il faut les relaver. Cependant, la personne qui s'est lavé les mains et a commencé à prier les *Seli'both* ne doit pas les relaver si *Haloth Hacha'har* (l'aube) arrive pendant la récitation.⁶⁶ Il suffit, dans ce cas, de se laver les mains après la récitation des *Seli'both*, avant de commencer à prier *Cha'harith* (la prière du matin).

Birkhath HaTorah* avant les *Seli'hoth

Dans *Ora'h 'Hayim siman* 46,⁶⁷ le *Me'haber*⁶⁸ présente deux opinions pour déterminer, s'il est permis de réciter des *pessoukim* (versets) de la *Torah* en tant que prière et non dans le but d'étudier la *Torah*, avant de réciter les *Birkhath HaTorah*. Selon le *Rama*⁶⁹ – les jours de lecture des *Seli'both* – la coutume est de réciter les *Birkhath HaTorah* après les *Seli'both*. Le *Michna Beroura*⁷⁰ conclut en disant que même selon le *Rama*, il est préférable – dans tous les cas – de réciter les *Birkhath HaTorah* avant de lire des *pessoukim* de *Torah* et qu'il faut, par conséquent, réciter les *Birkhath HaTorah* avant les *Seli'both*.

Talith et Tefilin

Le *Chali'ab tsibour* (officiant qui dirige les prières) a l'habitude de se vêtir du *talith* pendant la récitation des *Seli'both*. De fait, c'est lui qui dirigera la communauté pendant la récitation des treize attributs de miséricorde. Lorsque *Hachem* expliqua à *Moché Rabbénou* (Moché notre maître) – au *Har* (Mont) *Sinai* – la façon dont les treize attributs de miséricorde devaient être récités, *Hachem* apparut, en quelque sorte, comme un *Chali'ab tsibour* (personne qui dirige les prières) enveloppé de son *talith*. Dans la mesure où l'heure idéale pour la récitation des *Seli'both* se situe à la fin de la nuit – période pour laquelle il existe un débat pour savoir si l'on doit réciter une *berakha* sur le port du *talith*⁷¹ – le *Chali'ab tsibour* doit emprunter le *talith* d'une tierce personne et l'utiliser sans réciter de bénédiction.⁷² Dans ce cas, le *Chali'ab tsibour* doit avoir à l'esprit qu'il désire seulement emprunter le *talith* et qu'il ne désire pas

⁶⁵ Un esprit mauvais, impur.

⁶⁶ *Iché Israël* 45:8.

⁶⁷ *Séif* 9.

⁶⁸ *R' Yossef Caro* – **Né:** Tolède, Espagne, 1488. **Décédé:** Safed, Israël, 1575. **Notes:** connu également sous le nom du ***Me'haber*** (l'auteur). Un des plus grands experts du *Talmud* et codificateur de la *halakha*. Dans ce domaine, ses décisions ont été acceptées comme étant la loi juive. Né en Espagne quelques années avant l'expulsion des juifs de ce pays, il fut exilé avec sa famille en 1492. Il alla vivre à Lisbonne, Portugal, puis en Turquie, où il devint le *Rav* de Andrinople (aujourd'hui Edirne en Turquie occidentale) et de Nicopolis (en Grèce) pendant de nombreuses années. En 1536, il alla vivre à Safed, en *Erets Israël*.

⁶⁹ *Rama* – *Rabbi Moché Issarès* – **Né:** Cracovie, Pologne, 1525. **Décédé:** Cracovie, Pologne, 1572. **Notes:** Commentateur du *Talmud* et spécialiste de la *halakha*. Descendant d'une famille riche et illustre de Cracovie, il fut le *Rav* de Cracovie où il fonda une *yéchiva* en 1552 qu'il dirigea jusqu'à sa mort. Son ouvrage le plus connu est sans doute "*Mapa*" (gloses sur le *Choul'han Aroukh*) dans lequel, il présente la perspective *achkénaze* de la *halakha*, ce qui donna un aspect universel au *Choul'han Aroukh* qui, autrement aurait été un ouvrage essentiellement *séfarade*. Leader des communautés juives de Pologne. Autorité *halakhique* importante dans le monde *achkénaze*.

⁷⁰ *Séif qatan* 27.

⁷¹ *Ora'h 'Hayim siman* 18.

⁷² *Michna Beroura* 581:6.

l'acquérir d'une façon *halakbique* – même pour un court instant – et que la seule raison pour laquelle il s'en revêt et de montrer un signe de respect envers la communauté. Même lorsque le jour se lève, le *Chali'ab tsibour* n'a pas à réciter de *berakha* (bénédiction) pour le *talith* qu'il a emprunté. Si le *Chali'ab tsibour* doit porter son *talith* (dans le cas où il n'y en a aucun autre de disponible), il doit agir de la même façon que s'il en empruntait un. Cependant dans ce cas, lorsque la lumière du jour (*Micheyakbir*)⁷³ arrive, il doit bouger légèrement le *talith* qui l'enveloppe et réciter une bénédiction.⁷⁴ Un *talith* appartenant à la communauté (synagogue) est considéré comme un *talith* personnel pour cette application spécifique de la *halakha*.⁷⁵

Il va sans dire que les autres membres de la communauté ne doivent pas se revêtir de leur *talith* s'ils récitent les *Seli'both* avant *Haloth Hacha'bar*. Par contre, lorsque les *Seli'both* sont récitées après *Haloth Hacha'bar*, si l'heure de *Micheyakbir* est passée (heure à partir de laquelle on peut porter son *talith* en prononçant la *berakha*), chacun peut choisir de porter son *talith* pendant la récitation des *Seli'both*. Dans ce cas, les personnes qui désirent également porter leurs *tefilin* peuvent également le faire. Cependant, ni le port du *talith* ni celui des *tefilin*, n'est obligatoire pour la récitation des *Seli'both*.

Le Chali'ah tsibour (officiant de la communauté)

Le *Chalia'h tsibour* qui mène les prières des *Seli'both* est censé conduire les autres prières du jour. Selon certaines autorités *halakbiques*, le *Chali'ab tsibour* doit diriger les prières de *Cha'Harith* et de *Min'ba* du même jour, alors que pour d'autres, il doit mener l'office de *Arvith* de la veille.⁷⁶ Selon de nombreuses autorités, l'officiant des prières des *Seli'both* est prioritaire par rapport à un endeuillé ou à celui qui a un *yabrtzeit*,⁷⁷ alors que selon d'autres, si ce dernier jeûne également, il a préséance pour diriger les prières du jour. Dans tous les cas, on doit donner la possibilité à un endeuillé de diriger les prières à partir de *Achré OuVa leTzion*⁷⁸. De nos jours, certaines communautés ne font plus attention à avoir le même *Chali'ab tsibour* pour les *Seli'both* et pour le reste du jour.⁷⁹

Seli'hoth : debout ou assis ?

Selon le *minbag* (coutume) *séfarade*, on récite les *Seli'both* en position assise pour la majorité de la récitation, à l'exception de *E-I Melekh yochev*, les treize attributs de miséricorde et le *Vidony* (confession).

Selon le *minbag achkénaze*, il faut se lever pendant toute la durée de la récitation des *Seli'both*. Celui qui se sent faible et ne peut pas rester debout pendant tout ce temps, doit au moins se lever pour *E-I Erekh Hapayim*, *E-I Melekh yochev*, les treize attributs de miséricorde et le *Vidony* (confession).⁸⁰ On a

⁷³ "Lorsque l'on reconnaît", lorsque la lumière du jour permet de reconnaître une tierce personne d'une certaine distance.

⁷⁴ *Iché Israël* 45:13.

⁷⁵ *Ibid*.

⁷⁶ *Ora'h Hayim siman* 581:1.

⁷⁷ Date d'anniversaire du décès d'un parent.

⁷⁸ *Michna Beroura séf qatan* 14.

⁷⁹ *Aroukh Hachoul'ban* 581:6. *Téfila Kebilkata* 23 note de bas de page 8 qui cite *Raw Eliachin chlita* selon lequel les personnes à *Yerouchalayim* ne font pas particulièrement attention à cette coutume.

⁸⁰ *Iché Israël* 45:14.

également l'habitude de se lever pour réciter la prière *Chema Kolenou*, dite verset par verset en alternance par le *'hazan* et la communauté.

Introduction aux *Seli'hoth*

Chaque *Seli'ha* doit avoir une introduction dans laquelle on dit *Eloqenou veEloqé Avotenou*, sauf si la *Seli'ha* commence avec le Nom de *Hachem*. Si la *Seli'ha* ne débute que par une référence à *Hachem* – telle que *Adon* (le Maître) – il faut cependant dire la même introduction dans la mesure où il ne s'agit pas d'un des noms principaux de *Hachem* et qu'il n'existe aucune interdiction d'effacer un tel nom.⁸¹

Dire *Ta'hanoun* la nuit

Nous ne disons généralement pas *Ta'hanoun* la nuit,⁸² sauf, selon de nombreux *poskim* (décisionnaires de la loi juive), les nuits où nous récitons les *Seli'both* après *'Hatsoth layla* (minuit halakhique).⁸³ Cependant, il est préférable d'essayer de terminer la récitation des *Seli'both* quotidiennes après *Haloth Hacha'bar* afin que *Ta'hanoun* soit tout de même récité de jour.⁸⁴

Lois supplémentaires concernant la récitation des *Seli'hoth*

A la fin de la prière *E-l Melekh yochev*, nous disons les mots *Vayikera beChem Hachem* (et Il invoqua le Nom de Hachem). Lorsqu'on récite ce verset, il est bon de marquer une pause entre les mots *beChem* (le Nom) et celui de *Hachem* car cela fait référence à *Hachem* qui expliqua à *Moché Rabbénou* la façon dont il devait réciter les treize attributs de miséricorde qui commencent par *Hachem, Hachem*.⁸⁵ Toutefois, prononcer ces deux mots, sans marquer de pause ne crée pas de véritable problème car le *Targoum* interprète ce *passouk* (verset) de cette façon et *Rachi* – dans son commentaire – cite également cette interprétation. De fait selon le *Likouté Maharikb*, même si on doit marquer une pause (*hefsek*) entre *beChem* et *Hachem*, il faut avoir à l'esprit les deux interprétations.

Lorsqu'elle récite le *passouk* (verset) *Vayaavor Hachem al panav vayikera* (L'Éternel passa devant lui et Il s'exclama), la communauté doit attendre que le *'hazan* répète ces mots avant de poursuivre afin que tout le monde amorce à l'unisson, la récitation des treize attributs de miséricorde. Ceci est important car il s'agit d'une *Davar cheBiqdoucha*⁸⁶ et celle-ci exige un *minyán* de 10 hommes adultes pour la prononcer.

Lorsque l'on récite les treize attributs de miséricorde, il faut faire attention de marquer une légère pause entre les deux *Hachem*, car elle figure dans la ponctuation du verset. Selon le *Rav Ovadia Yossef chlita*, il est important de dire les *Seli'both* – et plus particulièrement les treize attributs de miséricorde – “avec une grande contrition”. Il est également important de comprendre ce que l'on dit et prononcer les mots avec un “cœur brisé”. Selon le *Rav*, les personnes qui récitent les *Seli'both* “dans un chant allègre... à tue tête comme si elle chantaient des hymnes ou des cantiques subissent un double désavantage : elles perdent, d'une part, leur sommeil tout à fait inutilement et d'autre part

⁸¹ *Likouté Maharikb* page 601 et autres *poskim* qui citent *Aichel Avraham* (*Butchatch*) *siman* 581.

⁸² *Siman* 131:3.

⁸³ *Michna Beroura séif qatan* 18, *Maté Ephraïm* 581:19.

⁸⁴ *Michna Beroura séif qatan* 19.

⁸⁵ *Maquen Avraham* 565:5.

⁸⁶ La proclamation du nom de *Hachem* en public.

le préjudice est plus important que leur bénéfice car ce sont des *Seli'both* – c'est-à-dire des prières pour demander pardon – qui sont nécessaires et non des criaileries”.⁸⁷

Le verset “*Vayaavor Hachem al panav vayikra*” (L'Étemel passa devant lui et Il s'exclama) prononcé avant la récitation des treize attributs de miséricorde est dit à voix basse par les *Séfarades* et à voix haute par les *Achkénazes*. Dans les deux cas, ce verset est récité en même temps que le *chalia'h tsibour*.

Même si certaines personnes ont tendance à soulever leurs talons lorsqu'elles disent *Hachem, Hachem* – comme nous avons l'habitude de le faire lorsque nous récitons la *Kedoucha* du *Chemoné Esré* – la coutume la plus répandue consiste à **ne pas le faire** pendant les *Seli'both*. Il est cependant nécessaire de joindre les pieds pendant la récitation des treize attributs de miséricorde.⁸⁸

Réciter les *Seli'hoth* en araméen sans *minyán*

Chaque fois qu'une personne récite une prière sans la présence d'un *minyán*, il est important qu'elle le fasse en *Lachon Hakodech* (langue sainte, l'hébreu) ou dans une autre langue qu'elle comprend. La seule langue qui ne devrait pas être utilisée est l'araméen⁸⁹ car nous savons par tradition que les *malakbim* (anges) ne comprennent pas cette langue. Le reste des prières des *Seli'hoth* peut être récité comme on le ferait en présence d'un *minyán*, mais sans s'envelopper d'un *talith*.

Lorsque le *minyán* est en retard

S'il n'y a pas de *minyán* pour la prière de *Cha'harith* (prière du matin) lorsque *Achré* est récité, le *Kaddich* n'est pas dit aussi longtemps que 10 hommes adultes (*minyán*) ne sont pas présents. Lorsque le *minyán* est réuni, le *'hazan* récite quelques *pesoukim* (versets) à voix haute et récite le *Kaddich*.

Toutes les prières des *Seli'both* rédigées en araméen doivent être omises en l'absence d'un *minyán*.⁹⁰ Elles doivent être récitées plus tard, lorsque le *minyán* est réuni dans la synagogue et il est alors possible de les dire, même si dix personnes ne les prononcent pas en même temps.

En règle générale, lorsqu'un *minyán* est présent pour la *tefila* (prière) du *Chemoné Esré*, même s'il n'est plus complet, le *'hazan* peut réciter le *Kaddich Titkabal*, aussi longtemps que la majorité du *minyán* est présente. En conséquence, selon le *Maté Ephraïm*,⁹¹ on peut appliquer la même *halakha* pour les *Seli'both* et permettre au *'hazan* de réciter le *Kaddich Titkabal*. Cependant selon le *Yalgout Yossef*, cette *halakha* ne doit pas s'appliquer aux *Séfarades*, car cette possibilité a été donnée par le *Rama*⁹² mais pas par le *Me'haber*⁹³ selon lequel le *Kaddich Titkabal* ne peut jamais être récité en l'absence d'un *minyán*.

⁸⁷ *Yalgout Yossef Moadim Hilkoth Seli'both séif 7*.

⁸⁸ *Ibid. séif 9*.

⁸⁹ *Idem séif 7*.

⁹⁰ Notamment, les prières comme *Ra'bamana, Ma'hé oumassé, de'ané la'anijé'anénan, marana denichamaya. Yalgout Yossef idem*.

⁹¹ *Maté Ephraïm – Rav Ephraïm Zalman ben Mena'hém Margulies, Né: Galice (Espagne) 1760. Décédé: Brody, Russie (désormais Ukraine) 1828. Notes: auteur de Yad Ephraïm, un commentaire sur le Choul'han Aroukh, Maté Ephraïm et de Beth Ephraïm, un recueil de Responsa.*

⁹² *Siman 55:3*.

⁹³ *Techouvat HaRambam siman 61 et Beth Yossef siman 55*.

Pour ceux qui ont de la difficulté à suivre le *minyan*

Celui qui prie avec un *minyan* et qui a du mal à suivre l'allure à laquelle la communauté récite les *Seli'both* doit les dire à la vitesse qui lui convient. Il ne s'interrompt que pour réciter les treize attributs de miséricorde avec la communauté.⁹⁴ Dans ce cas, on applique le dicton *E'had hamarbé veE'had mamamith oubilvad cheYekhaven ète libo lachamayim* (Que l'on fasse beaucoup ou que l'on fasse peu – les deux sont importants – à condition que cela soit fait au nom du ciel⁹⁵ pour *Hachem*). Dans la mesure où les treize attributs de miséricorde sont un *devar cheBiqdoucha* (mot de sainteté) – et que cela ne peut être récité qu'en présence d'un *minyan* – il faut omettre les autres parties des *Seli'both* afin de les réciter avec le reste du *minyan*. Ainsi dans les *Seli'both séfarades*, les prières “Ô Miséricordieux, souviens-Toi pour nous de l'Alliance d'Abraham le bien-aimé”, “Ô Miséricordieux”, “Pardonne ma faute, bien que grave”, “Tu frappes et tu guéris” doivent également être récitées en présence d'un *minyan*. Dans les *Seli'both achkénazes*, les prières de *Chema kolénou* et le *Vidony* (confession) nécessitent aussi un *minyan*.

Lorsque les *Seli'both* sont récitées en l'absence de *minyan*

Lorsqu'il est impossible de rassembler un *minyan* pour réciter les prières des *Seli'both*, *Achré* doit être récité, même si le *Kaddich* qui le suit est omis. Cependant, celui qui prie sans *minyan* ne peut pas réciter les treize attributs de miséricorde.⁹⁶ Selon certaines autorités il faut également omettre toutes les autres références à ces treize attributs, mentionnées dans les prières des *Seli'both*, alors que pour d'autres *poskim*, cela ne pose pas de problème car il s'agit de prières dans lesquelles, on supplie *Hachem* de nous accorder Sa compassion, comme il est dit dans ces treize attributs.

Celui qui, priant sans *minyan*, désire malgré tout réciter les treize attributs de miséricorde, pourra les lire comme il le ferait pour un passage de la *Torah* ou au moins avec l'air sur lequel il a l'habitude d'étudier des *pesoukim* (versets) de *Torah*. Il ne faudra en aucun cas les prononcer comme une prière.⁹⁷ D'autre part, selon le *Rav Ovadia Yossef chlita*, il n'est pas nécessaire de lire tout le verset et il est possible de s'arrêter après “*venaké*”, alors que selon d'autres, il est important de le réciter en totalité.

Réciter *Ta'hanoun* pendant les *Seli'both* de Erev (veille) Roch Hachana

La veille de *Roch Hachana*, les *Achkénazes* récitent un nombre de *Seli'both* nettement plus important que les autres jours. Pour les *Séfarades*, quelques *Seli'both* supplémentaires sont dites, sans plus. Dans tous les cas, les *Seli'both* se terminent – comme d'habitude – par la récitation de la prière de *Ta'hanoun*. Dans la mesure où *Erev Roch Hachana* est la veille d'un jour de fête, nous ne devrions pas réciter *Ta'hanoun*. Par conséquent, si on termine la récitation des *Seli'both* avant *Haloth Hacha'har* (l'aube), la récitation de *Ta'hanoun* ne pose pas de problème, même s'il ne sera pas récité lors de la prière de *Cha'harith* (matin). Selon les *poskim* (décisionnaires), si la récitation des *Seli'both* a débuté avant *Haloth Hacha'har* (l'aube), on peut terminer leur récitation avec le *Ta'hanoun* même si l'on a dépassé *Haloth Hacha'har* au moment de sa récitation. Ils ajoutent que même si la récitation des *Seli'both* n'a

⁹⁴ Si le temps manque pour réciter la totalité des *Seli'both* à sa propre allure, il est possible de ne réciter qu'une partie de chaque *Seli'ba*. Dans ce cas, il faut “sauter” à la dernière strophe de la *Seli'ba* lorsque la communauté la récite, car cela signifie que les treize attributs de compassion sont sur le point d'être récités.

⁹⁵ *Berakbot* 5b, *Mena'hot* 110a.

⁹⁶ Dans la mesure où il s'agit d'un *devar cheBiqdoucha* (mot de sainteté) et que cela ne peut être récité qu'en présence d'un *minyan*. *Yalqout Yossef Maadim siman 1, séif* 6.

⁹⁷ *Yalqout Yossef ibid*.

commencé qu'après *Haloth Hacha'bar*, *Ta'hanoun* peut être récité à leur conclusion car le plus souvent, la récitation des *Seli'both* a lieu avant *Haloth Hacha'bar*.⁹⁸ Cependant selon certains *poskim*, lorsque les *Seli'both* sont récitées après *Haloth Hacha'bar*, *Ta'hanoun* ne peut pas être récité.⁹⁹ Selon le *Rav Ovadia Yossef chlita*, si les *Seli'both* sont récitées après *Haloth Hacha'bar* (l'aube) – mais avant *Hanets Ha'hama* (le lever du soleil), *Ta'hanoun* peut être récité.¹⁰⁰ Dans tous les cas, si les *Seli'both* sont récitées pendant le jour, il faut s'assurer d'omettre les passages qui font références à leur récitation pendant la nuit.

Seli'hoth et brith mila (circoncision)

Si une *brith mila* (circoncision) doit avoir lieu dans la synagogue, le matin de la récitation des *Seli'both* – ou si le père de l'enfant, le *mobel* (qui réalise la *Brith Mila*) ou le *Sandak* (qui tient l'enfant sur ses genoux pendant la *brith mila*) sont présents – *Ta'hanoun* ne sera pas récité pendant *Cha'barith* (prière du matin). Cependant, *Ta'hanoun* est récité à la conclusion des *Seli'both* dites avant *Haloth Hacha'bar* (l'aube), mais pas si la récitation des *Seli'both* continue après *Haloth Hacha'bar*, car le jour a commencé selon la *halakha* (loi juive) et *Ta'hanoun* ne doit pas être récité, le jour où une *brith mila* doit avoir lieu. Selon certaines autorités, on a pourtant coutume de réciter *Ta'hanoun* dans ce cas-là. Une des raisons en est, qu'une *brith mila* surseoit à la récitation de *Ta'hanoun* dans le cas d'une simple prière qui la précède. Dans la mesure où les *Seli'both* sont une prière à part entière, précédées et suivies de la récitation du *Kaddich*, le *Ta'hanoun* n'est pas annulé par la *brith mila* qui n'aura lieu qu'après la *tefila Cha'barith*.¹⁰¹ Par contre, la coutume est de ne pas réciter *Ta'hanoun* en présence d'un *'hatan* (jeune marié) pendant ses sept jours de fête (*Cheva berakeboth*),¹⁰² mais la communauté et le *'hatan* doivent dire le reste des *Seli'both*.

Réciter les Seli'hoth dans la maison d'une personne en deuil

On a l'habitude de ne pas réciter le *Ta'hanoun* des prières quotidiennes, dans la maison d'un endeuillé pendant la semaine de *Chiva*. Il existe un débat entre les *poskim* pour savoir si la même loi s'applique à la récitation du *Ta'hanoun* des *Seli'both*. Selon le *Pri Megadim*,¹⁰³ nous ne récitons pas *Ta'hanoun* pendant la semaine de *Chiva* pour une des deux raisons suivantes :

1) *Ta'hanoun* est associé à la notion de jugement strict et dans la maison d'une personne en deuil, il n'est pas approprié de faire appel à cette notion alors que l'endeuillé vient de subir la perte d'un être cher, ce qui possède également l'aspect d'un jugement strict.

2) Le verset dans le livre de *Amos* dans lequel il est dit: “*Vehafakehti 'haguekbem leAvel*”¹⁰⁴ (Hachem changera nos fêtes en deuil à cause de notre comportement rebelle). Ce *passouk* lie le deuil (*avel*) aux fêtes (*'hag*) et on en déduit qu'un deuil suit les mêmes lois que celles des fêtes.

⁹⁸ *Michna Beroura* 581:23, *Maté Ephraïm* 581:3.

⁹⁹ *Ora'b 'Hayim* 131:3, *Maguen Avraham séif qatan* 9.

¹⁰⁰ *Yalqout Yossef Maadim Hilkboth Tefiloth Roch Hachana*, séif 5.

¹⁰¹ *Lerouché Morde'baï Ora'b 'Hayim siman* 226.

¹⁰² *Maté Ephraïm* 581:22, *Pri Megadim Eichel Avraham* fin du *siman* 685.

¹⁰³ *Siman* 131:9: *Pri Megadim* – *Rabbi Yossef Ben Meir Teomin*. **Né:** Lemberg, Pologne, c. 1727 **Décédé:** Francfort, Allemagne, 1792.

Notes: auteur du *Pri Megadim* un commentaire en deux parties: *Michbatsoth Zabav* (un commentaire sur le *Taz*) et *Eichel Avraham* (un commentaire sur le *Maguen Avraham*). Auteur de *Roch Yossef*, *'bidouchim* sur plusieurs volumes du *Talmud*.

¹⁰⁴ 8:10 “Je changerai vos fêtes en deuil et tous vos chants en complaintes” והפכתי חגיכם לאבל וכל שיריכם לקינה

Par conséquent, selon la première raison, il est possible que la récitation du *Ta'hanoun* des *Seli'both* soit permise car celui-ci fait partie de l'ordre général des *Seli'both*. Par contre, selon la seconde raison qui lie les lois du deuil à celles des jours de fêtes, c'est non seulement la récitation de *Ta'hanoun* qui devrait être suspendue, mais également celle de l'ensemble des *Seli'both*. Selon la *halakha* (loi juive), les *Seli'both*, incluant *Ta'hanoun* sont récitées¹⁰⁵ dans la maison d'un endeuillé, même si celui-ci participe à leur récitation. Toutefois, il existe un débat parmi les *poskim* (décisionnaires de la loi juive) pour savoir combien de *Seli'both* sont récitées. Selon certains,¹⁰⁶ le *Vidouy* (prière de confession) n'est pas récité dans la maison d'une personne en deuil. Selon le *Guecher Ha'Hayim*,¹⁰⁷ les *Seli'both* doivent être récitées comme d'habitude jusqu'à leur phase finale qui commence avec *Zekhor ra'hamekha* (Souviens-Toi de Ta compassion) dans la version *achkénaze* des *Seli'both*. De fait, la communauté devrait omettre les *Seli'both* de ce point jusqu'à *Chema kolénon* (Entends notre voix) en disant seulement les trois premiers versets.

Un endeuillé qui ne peut réunir de *minyan* chez lui pour réciter les *Seli'both* n'a pas le droit de venir les dire à la synagogue, sauf *Erev Roch Hachana* où selon le *minbag achkénaze*, on récite davantage de *Seli'both*.¹⁰⁸ Par contre, s'il est présent à la synagogue pour les *Seli'both*, il peut rester pour *Cha'harith*.

¹⁰⁵ *Maté Ephraïm* ibid.

¹⁰⁶ *Responsa Mabari Assad* 353.

¹⁰⁷ *Guecher Ha'Hayim* – lit. Le pont de la vie – *Ye'hie! Michaël Tonkachinsky*. **Décédé:** 1955, Israël. Ouvrage de référence sur les lois de deuil.

¹⁰⁸ Selon le *Maguen Avraham*, dans les communautés qui augmentent la récitation des *Seli'both* la veille de *Yom Kippour*, la même loi s'appliquerait. Cependant, la coutume consiste généralement à diminuer la récitation des *Seli'both* la veille de *Yom Kippour*.

Questions Chapitre 3 :

- 1) Pour quelle raison devons-nous nous laver les mains le matin, selon le *Roch* ?
 - 2) Et selon le *Rachba* ?
 - 3) “Lorsqu'on s'est lavé les mains et qu'on va ensuite au toilettes avant de prier la *tefilath Cha'harith* (prière du matin), on est obligé de se laver les mains de nouveau”. Selon qui cette affirmation est exacte?
 - 4) “Il est possible de réciter la bénédiction '*Al netilath yadayim*' à la synagogue – avec le reste des *Birkoth Hacha'har* – sans qu'on se soit lavé récemment les mains”. Selon qui cette affirmation est exacte?
 - 5) Pour quelle raison faut-il se laver les mains de nouveau avant de commencer les *Seli'both* avant *Haloth Hacha'har* (aube)?
 - 6) Doit-on réciter les *Birkoth HaTorah* avant de réciter les *Seli'both* si on prévoit d'étudier la *Torah* avant de prier?
 - 7) Si le *hazan* qui doit réciter les *Seli'both* – avant l'aube – a le choix, quel *talith* doit-il utiliser pendant leur récitation: 1) le sien, 2) celui du *tsibour* (communauté); 3) celui d'une tierce personne? Pourquoi?
 - 8) En règle générale, le *chalia'h tsibour* des *Seli'both* doit-être également le *chalia'h tsibour* de quelles autres prières ?
 - 9) Peut-on réciter *Ta'hanoun* pendant la nuit?
 - 10) Quelle langue doit-on éviter d'utiliser lorsqu'on prie seul?
 - 11) Est-il possible de réciter le *Kaddich titkabal* s'il manque le *minyán* à la fin de la récitation des *Seli'both* ?
 - 12) Que doit-on faire si on désire réciter les treize attributs de miséricorde sans la présence d'un *minyán* ?
 - 13) Dans quel cas une personne en deuil est-elle autorisée à quitter sa maison pendant la *Chiva* (semaine de deuil) afin de prier avec un *minyán* à la synagogue ? Dans ce cas, cette personne peut-elle également rester à la synagogue pour la prière de *Cha'harith* ?
-

Réponses :

- 1) Selon le *Roch*, il faut se laver les mains tous les matins avant de prier car celles-ci ont certainement touché – pendant que nous dormions la nuit – une partie du corps qui pourrait ne pas être propre.
- 2) Selon le *Rachba*, il faut se laver les mains car au réveil, on devient “une nouvelle personne” en se réveillant et il faut se préparer à servir *Hachem* comme un *Cohen* le faisait à l'époque du *Beth Hamikdash* (Temple).
- 3) Le *Roch*.
- 4) Le *Rachba* (selon le *Beth Yossef*).
- 5) Car à l'heure de *Haloth Hacha'bar*, la possibilité existe qu'un autre *roua'h raa* se pose sur les mains de la personne.
- 6) Selon la *Michna Beroura*, il est préférable de réciter les *Birkboth HaTorah* avant de réciter des *passoukim* de la *Torah*. Par conséquent, il faut réciter les *Birkboth HaTorah* avant de réciter les *Seli'both*.
- 7) Dans ce cas, il est préférable que le *'hazan* emprunte le *talith* d'e quelqu'un, en ayant à l'esprit de ne pas acquérir momentanément – du point de vue *halakhique* – le *talith*. Ceci permet d'éviter de réciter la bénédiction sur le *talith* avant l'aube.
- 8) Des prières de *Cha'harith* (matin) et de *Min'ba* (après-midi). Certaines communautés ont l'habitude de lui laisser également diriger la prière de la veille au soir (*Arvith*).
- 9) Il est possible de réciter *Ta'hanoun* lors des *Seli'both* si la récitation a lieu après *'Hatsoth layla* (le minuit *halakhique*). Certains préfèrent retarder sa récitation jusqu'après l'aube.
- 10) L'araméen.
- 11) Non selon les *Séfarades*; oui selon les *Achkénazes*.
- 12) Il faut lire le *passouk* (verset) de la même manière qu'on lit la *Tora*. Selon le *Rav Ovadia Yossef chlita*, on n'est pas obligé de terminer la lecture de tout le verset et il est possible de s'arrêter après “*venaké*”. Cependant selon d'autres autorités, il est important de réciter la totalité du *passouk* (verset).
- 13) La personne peut quitter son domicile *Erev Roch Hachana* – lorsque le *minbag achkénaze* consiste à réciter davantage de *Seli'both* – s'il est impossible de rassembler un *minyán* pour la récitation des *Seli'both* chez elle. Si la personne doit aller à la synagogue, elle peut choisir d'y rester pour *Cha'harith* (prière du matin).

Seli'hoth : se rapprocher de Hachem, encore

Les treize attributs de miséricorde

Une partie importante de la prière des *Seli'hoth* consiste en la récitation des treize attributs de miséricorde (*youd guïmel middoth 'hakebamim*). L'origine de cette prière – d'un genre unique – remonte au jour où *Hachem* ordonna à *Moché Rabbénou* de monter sur le *Har* (Mont) *Sinaï* où Il se révéla à lui – dans Sa Magnificence et Sa Gloire – et lui enseigna personnellement la méthode du repentir grâce aux treize attributs de miséricorde.

Ceci se déroula, après la faute du veau d'or (*'beth baéguel hazaban*) à *Roch 'bodech Eloul*, lors du troisième séjour de 40 jours que *Moché Rabbénou* passa sur le Mont *Sinaï*. *Moché Rabbénou* reçut les secondes *Lou'both* (Tables de la Loi) et obtint l'expiation du péché des *Benéï Israïël* (enfants d'Israël).

Rabbi Yo'hanan a dit: ¹⁰⁹ Si le verset n'avait pas été écrit dans la *Torah*, nous n'aurions pas pu parler d'une telle notion. Le verset nous enseigne la façon dont le Saint Béni soit-Il (*HaKadoch Baroukh Hou*) apparut à *Moché Rabbénou* en tant que *chalia'h tsibour* (*'hazan*, officiant de la communauté), enveloppé d'un *talith* (châle de prière) ¹¹⁰ et commença à réciter les treize attributs de miséricorde.

D-ieu enseigna à *Moché Rabbénou* que lorsque les *Benéï Israïël* prononceraient cette prière, celle-ci ne resterait pas sans réponse. Cette prière possède des paramètres *halakbiques* spécifiques qui doivent être respectés et qui font l'objet d'une discussion plus loin dans cette leçon.

Les treize attributs de miséricorde ¹¹¹

Les treize attributs que nous récitons sont : ¹¹²

1. *Hachem*
2. *Hachem*
3. *E-I* (Tout-Puissant)
4. *Ra'houm* (Miséricordieux)
5. *'Hanoun* (Clément)
6. *Erekb Apayim* (Lent à se mettre en colère)
7. *Rav 'Hessed* (Plein de bienveillance)
8. *Emèt* (Vrai)

¹⁰⁹ *Roch Hachana daf*17b.

¹¹⁰ Il s'agit d'un large vêtement à quatre coins avec des *tsitsith* (franges) à chaque extrémité.

¹¹¹ Selon l'opinion de *Tossefot Roch Hachana daf*17b.

¹¹² *Chemath* Exode 34:6, 7.

9. *Noiser 'Hessed* (conserve la bienveillance)
10. *Nossé Avone* (pardonne l'iniquité)
11. *Over al Pécha* (pardonne le crime)
12. *'Hataa* (la faute)
13. *Naqé* (absout)

Chacune de ces expressions fait référence à un attribut spécifique de *Hachem*, grâce auquel Il “établit le contact” et agit sur Sa nation. Dans ce contexte, aucun des treize attributs mentionnés ne fait référence à l'essence de D-ieu, mais plutôt, à la façon dont *Hachem* “entre en contact” avec nous, agit sur nous, selon notre niveau personnel dans notre service divin (*Avodath Hachem*). Même les deux premiers attributs – *Hachem Hachem* – qui sont le plus souvent considérés comme étant la référence la plus directe à l'existence et à l'essence de *Hachem*, sont utilisés dans ce contexte comme terminologie pour indiquer la façon dont *Hachem* agit sur nous. ¹¹³

Comprendre le format unique des *Seli'hoth*

Dans la liste des treize attributs de miséricorde, les deux premiers attributs sont identiques. De fait, le *Tétragramme* est utilisé deux fois, ce qui nous amène à poser deux questions:

- 1) Quelle est la relation entre le Nom inexprimable de D-ieu et les attributs de miséricorde ?
- 2) Pour quelle raison ce nom est-il répété ?

Dans un article consacré à ce sujet, le *Rav Yits'bak Hutner zatsal* ¹¹⁴ débute son exposé par une observation sur la forme des *Seli'both*. Nous commençons les *Seli'both* avec *Aché*, suivi par le *Kaddich* et nous continuons avec le texte des *Seli'both*, *Nefilath Apayim* (la prière de *Ta'hanoun*) et le *Kaddich Titkabal*, ce qui est propre aux *Seli'both*. Ceci mérite également une explication.

Le monde de la *téchouva* : un nouveau monde d'opportunités à saisir

Selon le *Maharal*, ¹¹⁵ la seconde mention du *Tétragramme* et l'attribut final de *VeNaqé* (absout) se réfèrent tous les deux à l'attribut de *Hachem* du pardon. Cependant, si le *Tétragramme* fait référence aux cas de *téchouva* complète, l'attribut de *VeNaqé* ne concerne que le pardon accordé à ceux qui ne se repentent que sur un sujet spécifique, mais pas sur l'ensemble de leurs fautes.

Pour clarifier davantage, l'approche du *Maharal*, ¹¹⁶ le *Rav Hutner* précise qu'à l'origine, lors de la création, lorsque Adam pécha, l'humanité ne possédait pas réellement la capacité d'exister en

¹¹³ Selon *Tassefoth* (ci-dessus). Voir le commentaire du *Ramban* sur le verset dans *Chemoth* 34: 6-8 pour une explication différente, basée sur la kabbale.

¹¹⁴ *Roch Hachana Maamar* 33.

¹¹⁵ *Netiv Hatefila* 12.

¹¹⁶ *Maharal mi-Prague* – *Rabbi Yebouda Loew Ben Betzalel* de Prague – **Né**: Posen, Pologne, c. 1525. **Décédé**: Prague, Bohême, 1609. **Notes**: expert du *Talmud* et de la *halakha*. Kabbaliste et philosophe religieux. *Rabbi* de Moravie, Prague et Posen. Il est connu pour s'être fermement opposé aux efforts de la codification *halakhique*. Auteur de *Gour Aryié*, un commentaire sur *Rachi* sur la *Tora*, *Nesivoth 'Olam* sur les valeurs fondamentales du judaïsme, *Derekh Ha'bayim* sur la *Mishna Avoth*, *Netsakh Israël* un commentaire sur les portions *agadiques* du *Talmud* et de *'Hidouché agadoth*. Le *Maharal* est lié à la légende de la création du *Golem*. Parmi ses élèves, on trouve *Rav Yom Tov Heller*.

ayant un statut de “pécheur”. Le Nom de *Hachem* utilisé – le *Tétragramme* – représente l'existence de D-ieu et Son désir que le monde existe. Cependant, le monde n'avait pas été créé pour que les pécheurs existent et leur présence dans le nouveau monde de *Hachem* ne pouvait perdurer. Cela explique pourquoi Adam aurait du mourir le jour où il mangea le fruit de l'arbre de la connaissance (*ets hadaat*). De fait, l'existence du monde fut sauvegardée grâce au second attribut – la seconde mention du *Tétragramme* – qui créa une nouvelle réalité avec la possibilité pour un pécheur d'exister à travers le même mot que le premier. Cette nouvelle opportunité créée par le second *Tétragramme* est un monde nouveau dans lequel le pécheur peut continuer à exister avec la possibilité de réaliser une *téchouva* complète qui à la capacité de le ramener dans le monde précédent – celui qui précédait la faute – qui est dirigé par le même nom de *Hachem*. Pour atteindre ce monde et pouvoir connaître une telle existence, la personne doit se repentir d'une façon totale et parfaite pour l'ensemble de ses fautes.

L'attribut final de *VeNaqé* est celui qui permet de nettoyer les transgressions d'une personne, même si elle ne se repent que sur un certain nombre de fautes ou seulement sur certains aspects d'une faute. Ce niveau de *téchouva* ne ramène pas la personne au niveau qui était le sien avant sa faute, mais il s'agit plutôt d'un attribut spécifique que *Hachem* possède et qui Lui permet d'avoir de la compassion pour tous les niveaux du repentir, même ceux qui sont imparfaits.

Un vêtement souillé

Rabbénon Yona ¹¹⁷ compare le processus de *téchouva* au nettoyage d'un vêtement. Même si le premier lavage n'enlève pas entièrement la tâche du vêtement, chaque lavage supplémentaire en amoindrit l'intensité. *Ki lekhol téchouva timtsa seli'ha*, car pour chaque mesure de repentir, il existe un niveau de pardon. Ceci correspond au niveau de *VeNaqé* (Il absout).

Cela nous permet d'expliquer le format unique des prières des *Seli'both*. Dans le monde du premier attribut – celui du *Tétragramme* – il n'y a pas de place pour les pécheurs, pas plus qu'ils ne peuvent entrer dans le monde de la prière ordinaire. De fait, c'est seulement grâce à la récitation des treize attributs de miséricorde – qui représente une méthode spécifique de prière que *Hachem* nous a donnée, tel un *chalia'h tsibour* qui dirige une communauté – qu'il est possible de trouver, grâce à la prière, le chemin qui nous permettra d'atteindre le niveau désiré de *téchouva*. Afin de permettre à une telle prière d'exister, *Hachem* a du créer un monde nouveau de prière pour la *téchouva* et c'est la raison pour laquelle *Hachem* est apparu à *Moché Rabbénon* comme un *chalia'h tsibour* enveloppé de son *talith*.

Nous comprenons maintenant pourquoi les *Seli'both* possèdent un format unique qui leur donne le statut de prières indépendantes, à part entière avec *Achré* à leur début et le *Kaddich Titkabal* à

¹¹⁷ *Rabbénon Yona* – *Raw Yona Ben Avraham Gerondi* – Né: Gérone, Espagne, c. 1180. Décédé: Tolède, Espagne, 1263. Notes: expert du *Talmud* et de la *halakha*, grand piétiste. Cousin du *Rambam* et élève de *R' Chlomo ben Avraham* de Montpellier. Il s'engagea dans une grande polémique contre le *Rambam* en interdisant le *Moré Nevoukhim*. Lorsque 24 chariots remplis de livres du *Talmud* furent brûlés en 1242, il regretta son zèle contre le *Rambam* et il rédigea “Les Portes de la *téchouva*” / *Chaaré téchouva*, un ouvrage consacré à l'éthique et au repentir. Auteur d'un commentaire sur le *Rif*. Ses élèves réunirent ses commentaires sur le *Talmud* et appelèrent l'ouvrage “*Talmidé Rabbénon Yona*”. Le *Rachba* faisait parti de ses élèves.

leur conclusion, de fait, la prière d'un *baal téchouva* ¹¹⁸ est une prière unique qui a été créée spécialement pour cette raison.

Le format de cette prière unique est également conçu pour permettre à la personne de prier afin que *Hachem* accepte rapidement sa *téchouva*, tel que *Rabbénou Yona* le mentionne dans sa liste des éléments essentiels au processus de *téchouva*. ¹¹⁹

E-I erekh apayim/ E-I Melekh yochev

Selon l'ordre général des *Seli'both séfarades*, la première mention des treize attributs de miséricorde est introduite avec *E-I Melekh yochev al Kissé ra'hamim* (Ô Éternel qui siège sur le Trône de miséricorde). Dans le *noussa'h* (version) hispano-portugais, *E-I erekh apayim* (Ô Dieu, Tu es lent à Te mettre en colère) est prononcé avant la dernière mention des treize attributs de miséricorde. Il est intéressant de noter que dans les *Seli'both* de *Yom Kippour Qatan*, ¹²⁰ nous trouvons un format identique, chaque récitation des treize attributs de miséricorde est introduite par *E-I Melekh yochev* à l'exception de la dernière qui est précédée de *E-I erekh apayim*. Dans l'ordre général des *Seli'both achkénazes*, la première mention des treize attributs de miséricorde suit la prière de *E-I erekh apayim*.

Après que les *Benéi* (enfants) *Israël* aient péché avec le *béguel hazahav* (veau d'or), *Hachem* montra à *Moché Rabbénou* que même lorsqu'Il est en colère envers eux – au point où Il voudrait les détruire totalement – Il attend tout de même leur prière pour obtenir leur pardon. C'est pour cette raison que *Hachem* enseigna Lui-même à *Moché Rabbénou*, la prière spéciale des treize attributs de miséricorde et lui assura que sa récitation serait toujours efficace lorsque les *Benéi Israël* en auraient besoin. Dans la mesure où *Hachem* nous enseigna cette méthode qui permet de retenir Sa colère contre nous, la récitation de *E-I erekh apayim* est appropriée pour introduire cette prière et pour admettre que la colère de *Hachem* trouve son origine dans nos fautes et non dans les Siennes. De plus, il est important de se souvenir qu'en plus du fait que *Hachem* est lent à se mettre en colère, Il est toujours prêt à accepter nos prières et à nous pardonner nos péchés. Dans les *Seli'both achkénazes*, chaque récitation des treize attributs de miséricorde est introduite par la prière de *E-I Melekh yochev al Kissé ra'hamim* (Ô Éternel qui siège sur le Trône de la miséricorde).

Le secret des treize attributs de miséricorde

La *Guemara Roch Hachana* ¹²¹ cite *Rabbi Yo'hanan* selon lequel, *Hachem* a promis que chaque fois que les *Benéi Israël* réciteraient les treize attributs de miséricorde, Il leur pardonnerait leurs péchés.

Quel est le secret qui permet d'expliquer l'effet formidable de la récitation des treize attributs de miséricorde ? Ces attributs possèdent-ils une nature mystérieuse qui leur serait inhérente et qu'une incantation de type kabbaliste de ces mots libérerait ?

¹¹⁸ Celui qui se repent de ses fautes passées et qui se promet de ne plus faillir.

¹¹⁹ *Chaaré téchouva*. 15ième condition de la *téchouva*.

¹²⁰ Il s'agit d'une série de *Seli'both* récitées par de nombreuses communautés *érev Roch 'hodesh*, la plupart des mois de l'année.

¹²¹ *Daf* 17b.

La réponse à cette question se trouve dans la *Guemara Roch Hachana* citée précédemment. De fait, la *Guemara* ne dit pas simplement que les *Bené Israël* doivent réciter cette formule et qu'ensuite leurs péchés seraient pardonnés, mais elle met plutôt l'accent sur le fait que nous devons **accomplir** ces attributs afin d'obtenir la compassion de D-ieu. Selon les commentateurs, cela signifie que pour obtenir la compassion divine, nous devons – en quelque sorte – suivre les pas de *Hachem* et vivre selon les principes qui sont tirés des treize attributs de miséricorde. En accomplissant les treize attributs, nous revêtons les habits de peuple de D-ieu et nous méritons que *Hachem* nous accorde une nouvelle opportunité, de nous éloigner de la voie des transgressions et suivre celle de D-ieu, ce qui nous permettra d'amener le bien dans le monde. ¹²² Dans le *séfer Tomer Dévora*, ¹²³ un chapitre entier est consacré à l'explication de ce concept et à la façon dont il est tiré des treize attributs de miséricorde.

Selon le *Maharal*, ¹²⁴ lorsque *Hachem* apparut à *Moché Rabbénou* enveloppé d'un *talith*, il voulait lui faire comprendre l'importance pour chaque juif de porter son *talith*, c'est à dire de se couper des influences externes. En agissant de la sorte, nous pouvons rester concentré sur notre rapport avec *Hachem* et “suivre les pas” de Ses attributs. Il est possible d'ajouter que, dans la mesure où les treize attributs de miséricorde ne sont récités qu'en présence d'un *minyán*, cela signifie que tous joignent leurs efforts dans le but d'atteindre la perfection. Selon le *Maor Vachamech*, les treize attributs ne sont récités qu'en présence d'un *minyán* car il est particulièrement difficile pour un individu d'incarner et d'appliquer personnellement l'ensemble de ces attributs, alors que parmi les membres d'une communauté, il est plus facile de les trouver tous.

Selon le *Rav* de *Brisk* – *Rav Yits'hak Zev Soloveitchik zatsal* – lorsque *Hachem* révéla les treize attributs de miséricorde en agissant – en quelque sorte – comme un *chalia'h tsibour* – Il mit en œuvre ces treize attributs de miséricorde. ¹²⁵ De fait, *Hachem* dit à *Moché Rabbénou* (notre Maître), avant de lui montrer cette procédure, qu'Il lui montrerait toute Sa bonté (*kol touv*). Cela signifie que lorsque *Hachem* passa devant *Moché Rabbénou* en récitant les treize attributs de miséricorde, Il créa toute la compassion qui serait nécessaire pour les *Bené Israël* à travers les générations, jusqu'à l'arrivée de *Machia'h* (Messie). Ainsi, tout ce qui nous reste à faire, est d'ouvrir le réservoir de compassion que *Hachem* a préparé à l'avance pour nous. ¹²⁶

Ainsi, devons-nous prendre conscience que les treize attributs de miséricorde ne sont pas que des mots faisant référence aux attributs de *Hachem* et qui peuvent être utilisés comme prière, mais qu'ils doivent nous servir à étudier et à apprendre à nous améliorer. Cette explication permet d'ajouter une nouvelle dimension à la récitation des treize attributs de miséricorde.

¹²² *Sefer Rechith 'Hokhma Chaar Haamara* 1:14; auteur *Rav Eliyabou Vidach*, élève de *Rav Moché Kordevaro* auteur de *Tomer Dévora*.

¹²³ Livre sur le comportement éthique basé sur les treize attributs de compassion, écrit par *Rav Moché Cordovero. Ramak* – *R' Moché Ben Yaacov Cordovero. Né:* Cordoue, Espagne, c. 1522. *Décédé:* Safed, Israël, 1570. *Notes:* kabbaliste, étudia avec son beau-frère le *R' Chlomo Alkabetz*. Considéré comme l'un des pères de la kabbale, il est l'auteur des fameux *Pardes Rimonic, Tamar* et *Pelakh Rimonic*.

¹²⁴ *Beér Hagola* 4: [12], pages 488-491 *Makbon Yerouchalayim* édition, 5763 (2002).

¹²⁵ Voir ce que nous avons dit sur le *Maharal* Ibid. (note 6).

¹²⁶ Ceci pourrait correspondre à un autre aspect de ce que nos Sages nous ont enseigné, à savoir que *Hachem* prépare la méthode de guérison avant d'envoyer la “maladie” (*refoua qodem lemaka*). Cela signifie que la compassion est accessible – même pour celui qui a fauté – car *Hachem* attend que celui-ci se repente et mérite une vie remplie de bonnes choses et de bienfait.

Il faut également garder à l'esprit que selon de nombreux commentaires, la récitation des treize attributs de miséricorde représente en elle-même un outil puissant que D-ieu nous a donné dans le but de “puiser” dans son réservoir de l'attribut de compassion. On trouve un exemple de cette approche dans le commentaire de *Rabbénou Bé'hayé*, pour qui, dans la mesure où de nos jours nous ne possédons ni le *Beth Hamikdash* (Temple), ni le *Coben gadol* (Grand prêtre) et ni les sacrifices pour nous aider à racheter nos fautes, tout ce qui nous reste est la capacité d'invoquer dans nos prières les treize attributs de la compassion divine. Même si nous ne comprenons pas la véritable nature de ces expressions – et qu'il nous manque la possibilité d'en percevoir les effets sur les sphères célestes – elles restent cependant la clé avec laquelle il est possible d'ouvrir les portes de la compassion dans chaque génération, pour chaque individu et pour chaque communauté.

Une meilleure compréhension des treize attributs de miséricorde

Afin de comprendre ce que “suivre les pas” des attributs de *Hachem* – et des principes qui en découlent – signifie réellement, il est utile de donner un aperçu de leur véritable signification ainsi que la façon dont on peut se les appliquer à soi-même.¹²⁷

1. *Hachem* (Tétragramme) – Ce nom de D-ieu représente l'attribut de compassion. D'une façon plus spécifique, ceci fait référence à *Hachem* qui soutient une personne – avant qu'elle ne faute – en sachant que cette personne est sur le point de transgresser Sa volonté. D'un point de vue pratique, cet attribut est extrêmement difficile à mettre en oeuvre. De fait, il faut posséder une formidable force de caractère pour apporter son soutien à quelqu'un, en sachant qu'il se retournera contre nous.
2. *Hachem* (Tétragramme) – Il s'agit du même nom de *Hachem* que le précédent. Dans ce cas, il fait référence à la compassion que *Hachem* montre après qu'une personne ait transgressé Son désir. Ceci nous apprend à nous sentir concernés et à aimer les autres, même s'ils se sont déjà opposés à nous.
3. *E-I* (Tout-Puissant) – Ce nom de D-ieu signifie “puissance”. Ceci nous enseigne que même si *Hachem* ne veut pas que nous fautions, Il regarde au-delà de la faute et donne au pécheur une nouvelle force qu'il peut utiliser pour se rapprocher de Lui ou contre Lui, selon son libre choix.
4. *Ra'houm* (Miséricordieux) – *Hachem* est compatissant lorsqu'Il inflige une punition à ceux qui ne se repentent pas. Nous devons également montrer de la compassion pour nos ennemis et nous retenir afin de ne pas réagir avec exagération à leur iniquité.
5. *'Hanoun* (Clément) – *Hachem* accorde Sa faveur même à ceux qui ne la méritent pas. Nous devons nous aussi, faire le maximum d'effort afin d'amener la paix et l'harmonie entre nous.
6. *Erekh Apayim* (Lent à se mettre en colère) – *Hachem* accorde à celui qui a fauté, un certain temps de réflexion pour reconsidérer son attitude avant de lui infliger une punition. Nous

¹²⁷ Le commentaire qui suit est basé principalement sur l'explication de *Radbi*. Son objectif n'est certainement pas de définir – ou même d'essayer de définir – le sens profond de chacun de ces attributs. Un tel objectif nécessiterait un nombre important de volumes car certains d'entre eux font partie des concepts les plus sublimes de la pensée juive de la *Tora*. Plutôt, il s'agit simplement d'un échantillon de quelques pensées qui peuvent nous aider dans l'exposé de nos leçons.

devons également nous améliorer dans le but d'avoir plus de patience envers ceux qui ont tendance à nous mettre en colère. Une méthode pour accomplir cela est de comprendre que tout ce qui nous arrive est voulu par *Hachem* et que c'est Lui qui désire que tout cela arrive exactement de cette façon. Nous trouvons une application de ce concept dans l'épisode où *Chimi* insulta et jeta des pierres à *David Hamelekh* (le Roi David). *Avichai* – le fils de *Cerouya*, l'officier du roi – voulut exécuter *Chimi* pour avoir insulté le roi, mais *David Hamelekh* l'en dissuada en lui expliquant que si *Hachem* n'avait pas voulu que cet épisode arrive, Il l'aurait empêché.

Le roi répondit: "Qu'ai-je à faire de vous, enfants de Cerouya ? S'il insulte ainsi, c'est que *Hachem* lui aura inspiré d'insulter David; qui lui demandera compte de sa conduite ?"

(Rachi) C'est que Hachem lui aura inspiré. Est-il possible qu'un homme tel que lui, qui se trouve à la tête du *Sanhédrin*, puisse insulter le roi si le Saint Béni soit-Il ne le lui avait pas inspiré?

7. *Rav 'Hessed* (Plein de bienveillance) – *Hachem* accorde Sa bonté à ceux qui ne la méritent pas, en annulant leur responsabilité pour leurs fautes initiales. Ceci s'accorde avec Son attribut de *Maavir richon* (efface les fautes une par une). Selon l'opinion du *Rif*,¹²⁸ *Hachem* élimine chaque faute d'une personne, aussi longtemps qu'elle n'a pas pris l'habitude de la commettre. De cette façon, celui dont le nombre de transgressions égale les bonnes actions ou les mérites, verra son jugement pencher du côté de ses bonnes actions. Chaque personne ferait bien de considérer chaque autre juif comme son frère (ou sa sœur) ou comme son fils (ou sa fille). Ainsi, même si quelqu'un agit mal contre nous, aurons-nous tendance à ignorer ce qu'il a fait et à le traiter de façon amicale en raison de notre proche lien de parenté.

8. *Emèt* (Vrai)¹²⁹ – *Hachem* tient toujours Sa promesse de récompenser ceux qui vivent selon Sa volonté.

9. *Notser 'Hessed leAlafim* (conserve la bienveillance pour des milliers de générations). Nous pouvons apprendre de là qu'il faut montrer notre gratitude et notre faveur, non seulement à ceux qui nous font du *'hessed*, mais également à leurs enfants et aux générations suivantes.

10. *Nossé Avone* (pardonne l'iniquité) – *Hachem* pardonne même à ceux qui enfreignent Son désir, de façon obstinée et déterminée. Cela fait référence au pécheur qui transgresse la volonté de *Hachem* pour un bénéfice personnel.

11. *Pécha* (pardonne le crime) – Même ceux qui pèchent directement contre *Hachem* – avec l'intention de Le mettre en colère – ont la possibilité de se repentir.

12. *'Hataa* (la faute) – *Hachem* pardonne à ceux qui ont fauté par inattention ou indifférence.

13. *Naqé* (absout) – *Hachem* "efface l'ardoise" de celui qui se repent d'une façon sincère.

¹²⁸ *Rif* – *Rav Yits'hak Ben Yaacov HaKoben Alfassi* – Né: *Kila Chamad*, Algérie, 1013. Décédé: *Lucena*, Espagne, 1103. Notes: expert en *Talmud* et premier codificateur *halakbique*. Élève de R' *Hananel* et de R' *Nissim* à *Kairouan*. Il résida à *Fez* (Maroc) jusqu'à l'âge de 75 ans, lorsqu'il s'enfuit vers l'Espagne.

¹²⁹ Selon le *Gra* – dans *Michlé/Proverbes* (3:3), le mot "rav" (abondant) fait également référence à "emèt" (vérité). *Hachem* récompense ceux qui le méritent abondamment.

E-I Melekh yochev al kissé ra'hamim/Vayikra bechem Hachem

Ô Dieu, Roi, siégeant sur le trône de la miséricorde/et Il invoqua le Nom de *Hachem*

A la fin de la prière *E-I Melekh yochev*, nous disons les mots *Vayikra bechem Hachem* (et Il invoqua le Nom de *Hachem*). Lors de la récitation de ce verset, nous devons marquer une pause entre les mots “*bechem*” et “*Hachem*” car cela fait référence à l’instant où *Hachem* montra à *Moché Rabbénou* la façon dont il faut prononcer les treize attributs de miséricorde qui commencent par *Hachem, Hachem*.¹³⁰ Cependant, prononcer les mots “*bechem Hachem*” ensemble – sans marquer de pause entre les deux – reste acceptable car le *Targoum* interprète le *passouk* (verset) de cette façon. Dans son commentaire sur le *'Houmach* (les cinq livres de *Moché*), *Rachi* cite également cette interprétation. De fait, selon le *Liqouté Mahari'h*, même s'il devrait y avoir un *hefsek* (pause) entre “*bechem*” et “*Hachem*”, il faut avoir à l'esprit les deux interprétations.

Vayaavor Hachem al panav vayikra

Et *Hachem* passa devant lui en s'exclamant

Lorsqu'elle récite le *passouk* (verset) *vayaavor Hachem al panav vayikra*, la communauté doit attendre que le *'hazan* répète ces mots afin que tout le monde puisse commencer la récitation des treize attributs de miséricorde à l'unisson. Ceci est important car il s'agit d'un *devar cheBiqdoncha* (mot de sainteté) qui nécessite la présence d'un *minyan* de 10 hommes adultes pour être récité.

Les *Séfarades* récitent le *passouk* *vayaavor Hachem al panav vayikra* à voix basse, avec le *'hazan* et élèvent la voix lorsqu'ils récitent *Hachem, Hachem* etc..., alors que les *Achkénazes* disent le *passouk*, à voix haute avec le *'hazan* et enchaînent de la même façon, les treize attributs de miséricorde.

Lorsque l'on récite les treize attributs de miséricorde, il faut s'assurer de faire une légère pause entre le premier *Hachem* dans le verset et le second *Hachem*. Cette pause est importante, car la cantillation du verset indique un bref arrêt entre ces deux mots. Ceci est vrai, même pour l'interprétation selon laquelle les 13 attributs commencent avec le mot *E-I*, après les mots *Hachem, Hachem*. Il existe une coutume, parmi certains *Séfarades*, de se lever sur la pointe des pieds en disant *Hachem, Hachem* – comme lorsque nous répondons *Kadoch, Kadoch, Kadoch*, lors la *Kedoucha*. Cela n'est pas nécessaire et cette habitude est peu répandue. Certains *Séfarades* ont aussi l'habitude de s'incliner légèrement en disant *Hachem, Hachem*.¹³¹

Treize façons de compter les treize attributs de miséricorde

Les treize attributs de miséricorde récités pendant les *Seli'both* figurent dans le verset qui suit *vayaavor Hachem al panav vayikra* (et Il invoqua le Nom de *Hachem*). *Hachem, Hachem E-I Ra'houm ve'Hanoun etc.* Ce verset est composé de 22 mots entre *Hachem* et *veNaqé*. Les *Richonim* (Sages de la 1^{ère} génération, début du second millénaire) ne partagent pas la même opinion à propos de la façon de

¹³⁰ *Maguen Avraham* 565:5.

¹³¹ *Otsrot Yossef*. Lois de *Seli'both* 12.

compter les 13 attributs dans le verset. De fait, il existe 13 façons différentes de compter.¹³² Nous en citerons simplement quelques unes parmi les plus communes.

L'opinion de *Rachi*, *Rabbénou Tam* et *Ibn Ezra*

1. *Hachem*
2. *Hachem*
3. *E-l*
4. *Ra'houm*
5. *'Hanoun*
6. *Erekb Apayim*
7. *Rav 'Hessed*
8. *Emèt*
9. *Notser 'Hessed*
10. *Nossé Avone*
11. *Over al Pécha*
12. *'Hataa*
13. *Naqé*

L'opinion de *Rabbénou Nissim*

Tossefotb – dans la *Guemara Roch Hachana* – présente l'opinion de *Rabbénou Nissim*¹³³ selon laquelle, la liste des treize attributs de miséricorde commence à partir de la deuxième mention du nom de *Hachem* dans le *passouk* cité précédemment. *Arougoth Habossem* attribue cette opinion au *Rav 'Hai Gaon*. La première mention du nom de *Hachem* n'est pas prise en compte parce que, dans le *passouk*, un “*psiq*” (trait)¹³⁴ indique une séparation entre le premier et le second nom de *Hachem*.

1. *Hachem* (deuxième mention dans le *passouk*)
2. *E-l*
3. *Ra'houm*
4. *'Hanoun*
5. *Erekb Apayim*

¹³² Voie introduction des *Seli'both* avec le commentaire *Béer Yaacov*. Éditions Feldheim 5755.

¹³³ *Ran* – *Rav Nissim Ben Reuven de Gérone* – **Né:** Gérone, Espagne, c. 1290. **Décédé:** Barcelone, Espagne, c. 1380. Commentateur du *Talmud* et spécialiste de *halakha*. Médecin du roi d'Espagne. Il vécut la plus grande partie de sa vie à Barcelone où il était *Ran*, *Dayan* et *Roch Yéchina*. Il était connu pour être l'autorité *halakhiq*ue la plus importante de son époque. Il écrivait selon la tradition de l'école du *Ramban* et du *Rachba*.

¹³⁴ Il s'agit d'un trait qui n'est pas visible dans un *séfer Torah*, mais qui est connu par tradition sur la façon de lire le *passouk*.

6. *Rav 'Hessed*
7. *Emèt*
8. *Notser 'Hessed*
9. *LeAlafim* – Pour des milliers. Signifie que la bonté de *Hachem* est 500 fois plus grande que Son jugement strict. De fait, pour les fautes, il est écrit que *Hachem* punit quatre générations, alors que pour les bonnes actions, *Hachem* récompense deux milles générations (*LeAlafim* – mille au pluriel), soit 2000/4 ou 500/1.
10. *Nossé Avone*
11. *Over al Pécha*
12. *'Hataa*
13. *Naqé*

Dans cette façon de compter les treize attributs de miséricorde, le verset de la *Torah* est interprété ainsi :

Vayaavor Hachem al panav, vayikra Hachem (Et *Hachem* passa devant lui et **Hachem s'exclama**) – *Hachem, E-l Ra'houm veRa'houm etc.*

Le *Roch*¹³⁵ trouve cette liste des treize attributs de miséricorde difficile à comprendre si l'on tient compte de la façon dont la communauté récite habituellement ces attributs avec le *'hazan*. De fait, le *'hazan* a l'habitude de réciter le verset *Vayaavor Hachem al panav, vayikra* et la communauté de répondre à l'unisson *Hachem, Hachem, E-l Ra'houm etc.* Ainsi, nous voyons que *Hachem, Hachem* commence réellement la liste des treize attributs de miséricorde.

L'opinion du *Ari*¹³⁶ et des kabbalistes, du *Ram'hal*¹³⁷ et du *Gra*¹³⁸

Le *Ari zatsal* émet une autre opinion, selon laquelle, la répétition du nom *Hachem* n'est pas incluse dans les treize attributs de miséricorde. Le premier attribut est bien *E-l* (Tout-Puissant). La liste des treize attributs et leur explication se présente ainsi :

1. *E-l* (Tout-Puissant) – Le Tout-Puissant qui peut supprimer son attribut de colère.

¹³⁵ *Roch* – *Rabbi Acher ben Ye'hiehl*. Né: Allemagne, c. 1250. Décédé: Tolède, Espagne, 1327. Notes: un des plus grands experts dans l'histoire juive du *Talmud* et la *halakha*. Il était un descendant du *Meor HaGola* et un des principaux élèves du *Mabaram Mi-Rothenburg* dont il fut le successeur comme leader des communautés juives en Allemagne. Il quitta l'Allemagne en 1303, après les massacres de Rindfleisch. Il fut accueilli par le *Rachba* à Barcelone. Il devint le *Rav* et le *Av Beth Din* de *Tolède* en 1305 et devint le principal leader en Espagne après la mort du *Rachba*.

¹³⁶ *Ari zatsal*. – acronyme pour *Rabbi Yits'hak Ben Chlomo Luria Achkenazi*. Né: Jérusalem, Israël, 1534. Décédé: Safed, Israël, 1572. Notes: également connu sous le nom du *Ari Hakodesh*/Le lion saint. Grand expert du *Talmud* et de la *kabbale*. Disciple du *Rav Betzalel Achkenazi*. Un des pères du mouvement de la *kabbale*. Réputé pour son caractère saint et son style de vie ascétique.

¹³⁷ Acronyme pour *Rav Moché 'Hayim Louzatto*. Auteur de *Messilath Yecharim* et de nombreux autres *sefarim* (livres).

¹³⁸ *Rav Eljyabou Ben Chlomo Zalman* de Vilna – Le *Gaon* de Vilna, *Gaon Rabbénou Eliyahou/ Gra*. Né: Vilna, Lituanie, 1720. Décédé: Vilna, Lituanie, 1797. Notes: le plus grand expert dans la *Torah* des deux derniers siècles et un des personnages les plus importants dans le domaine de la *halakha* (loi juive) depuis le *Beth Yossef*. Il est révérend dans le monde juif pour sa connaissance immense et sa nature sainte. Il vouait chaque minute de sa vie à la *Torah* et ne dormait jamais plus de deux heures par jour. Il n'accepta aucune position de *Rav* ou de *Roch Yéchiva*. Il est l'auteur d'un grand nombre de *sefarim* dont beaucoup ont été rédigés et publiés par ses élèves.

2. *Ra'boum* – Le Tout-Puissant qui éprouve de la compassion pour nous lorsque nous en avons besoin.
3. *'Hanoun* – Le Clément.
4. *Erekb Apayim* (1) – Celui qui est lent à se mettre en colère contre les *tsadikim* (hommes pieux).
5. *Erekb Apayim* (2) (un second aspect du même attribut) – Celui qui est lent à se mettre en colère contre les *rechaim* (les pécheurs).
6. *Rav 'Hessed* – Celui qui, plein de bienveillance, donne plus que ce que l'on mérite.
7. *Emèt* – Celui qui est vrai.
8. *Notser 'Hessed* – Celui qui protège le mérite de la bonté affichée par les *Avotb* (les patriarches) : *Avraham, Yits'hak* et *Yaacov*.
9. *LeAlafim* – *Hachem* se souvient du mérite de chaque génération, pendant des milliers de générations.¹³⁹
10. *Nossé Avone*
11. *VaPécha*
12. *Ve'Hataa*
13. *VeNaqé*

Une différence pratique dans la façon dont les treize attributs de miséricorde sont récités

Dans son introduction sur les *Seli'both*, le séfer *Béer Yaacov*¹⁴⁰ relève que le *minbag* (coutume) des communautés juives d'Europe de l'Est dans leur façon de réciter les treize attributs de justice diffère de celle qui existait dans la communauté du *Roch*. Selon ce dernier, les fidèles répondaient au *'hazan* en récitant les treize attributs de miséricorde à partir de *Hachem, Hachem*, alors qu'en Europe de l'Est, les communautés commençaient à l'unisson à partir de *Vayaavor* directement jusqu'à la fin des treize attributs de miséricorde. Elles suivaient en cela, le *minbag* des kabbalistes, pour qui, la liste des treize attributs de miséricorde ne commence qu'avec le troisième mot dans le verset : le nom de D-ieu “E-I” (le Tout-Puissant). Ainsi, la récitation commençait à l'unisson au début du verset¹⁴¹ de *vayaavor Hachem al panav*.

Dans le *minbag* lituanien, les treize attributs de miséricorde sont récités selon l'opinion du *Roch*, en dépit du fait que le *Gru* partage l'opinion des kabbalistes selon lesquels, la liste des treize attributs commence avec le mot *E-I*. La raison en est, selon le *Béer Yaacov*, que pour le *Gru*¹⁴²

¹³⁹ Ici, les attributs 8 et 9 sont distincts l'un de l'autre. A comparé à ce qui est écrit plus haut et à l'attribut 9 qui associe les deux aspects en un.

¹⁴⁰ Éditions Feldheim 5755.

¹⁴¹ *Chemoth* 34:6.

¹⁴² Commentaire sur *Chir Hachirim* (le Cantique des Cantiques) 4:13.

avec *Hachem, Hachem* il y a 15 références de *ra'hamim* (compassion). Même si les treize attributs de miséricorde commencent avec le nom *E-I, Hachem, Hachem* suggère la “compassion” dans le sens où *Hachem* est miséricordieux avant qu'une personne ne faute et même après. Selon cette explication, on comprend pourquoi la communauté démarre à l'unisson, à partir de *Hachem, Hachem*.

Selon la kabbale, le verset dans le *séfer Mikha*¹⁴³ (livre de Michée) de *Mi E-I Kamokha etc...* correspond aux treize attributs de miséricorde. Selon le *Zohar*, les treize attributs de miséricorde cités dans la *Torah* avec *Moché Rabbénou* correspondent au niveau inférieur de compassion, tandis que ceux cités dans le *séfer Mikha* sont les attributs des niveaux supérieurs de compassion. Apparemment, cela signifie que les treize attributs de miséricorde cités dans la *Torah* dans le verset *Hachem, Hachem, E-I etc.* correspondent de façon réciproque à ceux du niveau supérieur indiqué dans le verset de *Mi E-I Kamokha etc.* du *séfer Mikha*.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le *Séfer Dévora* décrit en détail la façon dont nous pouvons mettre ces attributs en pratique. Même s'ils sont d'ordre ésotérique et que leur signification est profonde, nous présenterons l'explication donnée par le *Rav Mattiyahou Soloman chlita*¹⁴⁴ qui nous permet d'avoir une certaine compréhension, sans entrer dans les explications philosophiques profondes et ardues de ces attributs.

Selon le *Rav Mattiyahou Soloman chlita*, il se peut que, pour élaborer son exposé, le *Tomer Dévora* ait eu à l'esprit le concept suivant. En tenant compte du fait que la majorité des exemples du *'hessed* (bonté) de *Hachem* auquel le *passouk* (verset) dans le *séfer Mikha* fait allusion sont des concepts élevés – à un point tel qu'il nous ait impossible de les comprendre sans avoir auparavant étudié la kabbale – le *Tomer Dévora* désirait néanmoins que nous ayons une compréhension minimale de ces concepts parce que selon lui, chaque année qui passe éloigne un peu plus la nation juive – considérée dans son ensemble – des aspects spirituels du judaïsme et rend plus opaque la corrélation entre le monde spirituel de vérité et le monde physique. Par conséquent, le *Tomer Dévora* décida d'établir les leçons des treize attributs de miséricorde afin de nous permettre de nous en inspirer et de vivre selon leurs principes dans les sphères spirituelles. En agissant de la sorte et en adoptant cette philosophie comme attitude dans notre vie, il est possible de nous lier avec les sphères spirituelles desquelles, ces attributs tirent leur origine.¹⁴⁵

¹⁴³ Chapitre 7:18-20.

¹⁴⁴ *Machgia'h Ron'hani* (maître spirituel) du *Beth Midrach Guevoha*, Lakewood, New Jersey, U.S.

¹⁴⁵ Un exemple de la corrélation qui existe entre le monde spirituel et le monde physique est expliqué dans l'introduction du 3^{ème} volume du *Mishna Beroura* à propos des lois de *Chabbath*. Dans cette introduction, les 613 *mitsvot* (248 commandements positifs et 365 commandements négatifs) sont liées aux 248 organes et parties du corps, et aux 365 différents nerfs qui composent le corps.

Questions Chapitre 4 :

- 1) A quel moment – et à quel endroit – *Hachem* a-t-Il enseigné à *Moché Rabbénou* les treize attributs de miséricorde? Qu'apprend-t-on également à propos de la façon dont il faut réciter cette prière ?
- 2) Quel est l'aspect unique de la prière des treize attributs de miséricorde ?
- 3) Les prières des *Sel'hoth* ont été ordonnancées d'une façon spécifique. Quelle est la logique qui a été suivie ?
- 4) De quelle façon le *Mabaral* explique-t-il l'attribut de la seconde mention du nom de *Hachem* et la différence entre cet attribut et celui de *veNaqé* ?
- 5) Quelle est l'explication du *Rav Hutner* à propos de l'attribut de la seconde mention du nom *Hachem* et de la nécessité de sa répétition ?
- 6) Avec quoi *Rabbénou Yona* compare-t-il le processus de la *téhouva* et pour quelle raison ?
- 7) Que devons-nous comprendre de la nature unique de l'efficacité des treize attributs de miséricorde ?
- 8) Que doit-on savoir avant de réciter le *passouk vayikera bechem Hachem* ?
- 9) Quelles sont les trois opinions mentionnées en ce qui concerne le début de la liste des treize attributs de miséricorde ?
- 10) Pour quelle raison est-il nécessaire que les treize attributs de miséricorde soient récités ensemble à partir du mot *Hachem* selon *Rachi* et *Rabbénou Tam* ?
- 11) Pour quelle raison les juifs d'Europe de l'Est récitent-ils les treize attributs de miséricorde ensemble depuis *vayaavor etc.* ?
- 12) Pour quelle raison les *yéchiwoth* lituaniennes commencent la plupart du temps la récitation des treize attributs de miséricorde à partir du mot *Hachem*, alors que selon le *Gra*, il ne faudrait commencer qu'à partir du mot *E-I* ?

Réponses :

- 1) Au *Har Sinai* (le Mont Sinaï), après la faute du veau d'or, *Roch 'hodech Eloul*. *Hachem* enseigna à *Moché Rabbénon* la façon dont le *chalia'h tsibour* doit s'envelopper d'un *talith* et dire les treize attributs de miséricorde avec la communauté.
- 2) Cette prière est unique car *Hachem* nous a assuré de son efficacité pour obtenir des résultats.
- 3) Les prières des *Seli'hoth* ont été ordonnancées afin de correspondre à l'ordre d'une prière complète. Elles commencent avec *Achré* et le *Kaddich* et se terminent avec un *Kaddich Titkabal* qui n'est récité habituellement qu'à la conclusion du *Chemoné Esré*.
- 4) Selon le *Mabaral*, la seconde mention du nom de *Hachem* fait référence à l'attribut qui accepte la *téchouva* (repentir) lorsque celle-ci est complète et totale. L'attribut de *veNagé* se réfère à l'attribut du pardon envers celui qui ne se repent que d'une faute ou que d'un seul aspect d'une transgression.
- 5) Selon le *Rav Hutner*, le monde n'avait pas été créé pour que les pécheurs existent et par conséquent, une création spéciale dut avoir lieu pour accepter le repentir du *baal téchouva* car à l'origine, sa présence dans le nouveau monde de *Hachem* ne pouvait perdurer.
- 6) *Rabbénon Yona* compare le processus de *téchouva* au nettoyage d'un vêtement. Même si la tâche n'est pas entièrement enlevée du vêtement lors du premier lavage, chaque lavage supplémentaire permet d'amoindrir l'intensité de la tâche.
- 7) Pour obtenir la compassion divine, nous devons – en quelque sorte – suivre les pas de *Hachem* et vivre selon les principes qui sont tirés des treize attributs de miséricorde.
- 8) Lorsque nous récitons ce verset, il faut marquer une pause entre les mots “*bechem*” et “*Hachem*” car ce dernier mot fait référence au début de la récitation de la liste des treize attributs de miséricorde.
- 9) Chaque opinion fait commencer la liste des treize attributs de miséricorde avec un mot différent : *Hachem*, ou la seconde mention de *Hachem* ou *E-l*.
- 10) Car il s'agit d'un *devar cheBiqdoncha* (mot de sainteté) qui nécessite la présence d'un *minyán* de 10 hommes adultes pour être récité.
- 11) En commençant la récitation depuis le début du *passouk*, ils s'assurent ainsi de réciter ensemble les treize attributs de miséricorde qui commencent par le mot *E-l*.
- 12) Car même si le *Gru* maintient que les treize attributs de miséricorde commencent avec le mot *E-l*, il désire inclure *Hachem*, *Hachem* avec les 13 attributs car il s'agit des Noms de *Hachem* qui représentent la compassion.

Seli'hoth : se rapprocher de Hachem, encore

Prier directement Hachem et la Seli'ha Makhnissé ra'hamim

Ô vous qui ouvrez (les demandes de) compassion, que vous puissiez ouvrir (nos demandes de) compassion devant [Hachem] le Maître de la compassion. Ô vous qui faites que la prière soit entendue, que vous puissiez faire que notre prière soit entendue devant Celui [Hachem] qui entend la prière. Ô vous qui faites que les clameurs soient entendues, que vous puissiez faire que nos clameurs soient entendues devant Celui [Hachem] qui entend les clameurs. Ô vous qui dirigez les pleurs, que vous puissiez mener nos pleurs devant le Roi [Hachem] qui fait preuve d'une grande considération pour ceux qui pleurent.

Donnez-vous du mal et multipliez les supplications ... Mentionnez devant Lui ... Qu'Il puisse se souvenir de leur amour ... Répond-nous rapidement ...

La prière de *Makhnissé ra'hamim* est dite – dans le *noussa'h* (version) *achkénaze* des *Seli'hoth* – immédiatement après *Ta'hanoun*. Cette prière n'existe pas dans la version *séfarade* des *Seli'hoth*.

Il existe une controverse ancienne à propos de cette prière. De fait, en la prononçant, nous semblons solliciter l'assistance des anges célestes et leur demander de jouer un rôle d'intermédiaire pour que nos prières de pardon soient acceptées par D-ieu. Une telle prière semble interdite car elle contrevient à l'interdiction de prier des intermédiaires.

Le *Talmud Yerouchalmi* (*Talmud de Jérusalem*) se sert de la parabole suivante : une personne qui doit implorer un roi mortel, enverra au préalable un émissaire dont le but sera d'annoncer son arrivée à la cour. Il faudra ensuite solliciter un entretien avec le roi, qui pourra être accepté ou non. Le *Talmud Yerouchalmi* nous apprend qu'il en va autrement avec *Hachem*, béni soit-Il. D-ieu attend de nous que nous Le supplions d'une façon personnelle, sans faire intervenir un *malak* (ange) *Mikhaël* ou *Gavriel* qui pourrait prier pour nous.

Selon le 5^{ème} des 13 principes fondamentaux de la croyance juive du *Rambam*,¹⁴⁶ il est interdit de prier les anges célestes pour qu'ils intercèdent en notre faveur en présentant nos prières à *Hachem*. Ainsi, il faut s'assurer dans nos prières de nous adresser à *Hachem* Lui-même.

Le *Ramban*¹⁴⁷ partage l'opinion du *Rambam*, selon laquelle, le simple fait de demander à des anges célestes d'être nos intermédiaires pour présenter nos prières à *Hachem* est une forme d'idolâtrie.

Cependant, il existe de nombreuses preuves qui semblent indiquer le contraire.

Le *Chibalé Haleqet*¹⁴⁸ cite la *Guemara Sanhédrin* 44b, dans laquelle on apprend que selon *Rabbi Yo'hanan*, chacun devrait prier constamment pour que dans le ciel, les anges donnent de la force à ses prières et qu'ils le protègent des anges accusateurs. Le *Midrach* dans *Chir Hachirim* (le *Cantiques des Cantiques*) mentionne également que *Knesseth* (communauté) *Israël* s'adressa aux anges célestes qui

¹⁴⁶ Commentaire sur *Michna Sanhédrin* 10a.

¹⁴⁷ *Torath Hachem Temima* (Dissertation sur le *Ramban*)

¹⁴⁸ *Siman* 282.

se tiennent aux portes des prières et aux portes des pleurs, afin qu'ils s'assurent de faire parvenir les prières de la nation juive devant le trône de D-ieu, tel qu'il est dit dans *Iyov* (Job) : ¹⁴⁹ "S'il est alors un ange qui intercède pour lui, un seul entre mille, qui révèle à l'homme son devoir, qui le prenne en pitié et dise: "Fais-lui grâce, pour qu'il ne descende pas dans la fosse..."

Selon le *Rav Ovadia Yossef chlita*, il n'est permis que de demander qu'une personne défunte nous serve d'avocat pour défendre notre cause.¹⁵⁰

Prendre conscience de sa véritable valeur

Selon le *Mari Brona*, ¹⁵¹ demander aux *malakbim* (anges) de faire parvenir nos prières devant *Hachem* – le Roi des Rois – est simplement une démonstration de notre modestie : nous ne pensons pas mériter de présenter nos demandes nous-mêmes devant *Hachem*.

Prier d'une façon directe

Dans son commentaire *Hatefiloth vehaberakboth*, le *Ri bar Yaqar* relève que la prière *Makbnissé ra'hamim* est récitée après d'autres prières adressées directement à *Hachem*. Selon le *Ri bar Yaqar*, la prière que nous faisons aux anges sert simplement à leur permettre de présenter nos prières sans entraves. C'est la raison pour laquelle la *Seli'ha* de *Makbnissé ra'hamim* n'est dite qu'à la fin des prières des *Seli'both*. De fait, ce n'est qu'après avoir prié *Hachem* d'une façon directe que nous demandons aux *malakbim* de prendre toutes les garanties pour que nos prières poursuivent leur chemin jusqu'au trône de D-ieu.

Selon une autre explication du même auteur, lorsque nous prions *Makbnissé ra'hamim*, nous dirigeons en fait nos *tefiloth* (prières) vers les vénérables Sages de la génération qui ont quitté ce monde, en les implorant d'agir dans le ciel en notre nom, afin de nous protéger contre d'éventuels décrets cruels.

Trouver refuge auprès de nos Sages

Le concept de la nation juive qui profite de la protection de ses Sages trouve sa source dans la *Guemara Makoth* 11a, dans laquelle, nous apprenons que le *Coben gadol* (le Grand prêtre) décédait parfois de façon prématurée – à l'époque du *Beth Hamikdash* (Temple) – s'il ne priait pas avec ferveur pour le compte de sa génération. Nous constatons ainsi qu'il incombe aux Maîtres de la génération de prier pour le bienfait de leurs communautés.

QUELQUES TRADITIONS :

Le 'Hatam Sofer, Tsema'h Tsedeq et Iggereth Moché

Le '*Hatam Sofer* ¹⁵² avait l'habitude de ne pas réciter la prière de *Makbnissé ra'hamim* contrairement au reste de la communauté, en prolongeant sa récitation de la prière de *Ta'hanoun*. ¹⁵³

¹⁴⁹ 33:23.

¹⁵⁰ *Yalqouth Yossef Hilkeboth Erev Roch Hachana*, vol. *Moadim*, séif 5.

¹⁵¹ 275.

Il est important de relever que le *'Hatam Sofer* ne s'abstenait pas de réciter toutes les *Seli'both* faisant référence à l'intervention des anges célestes en notre faveur, mais il en disait certaines de ce type avec les autres fidèles, afin de ne pas se séparer entièrement des prières de la communauté. Il justifiait cela par le concept selon lequel, *Hachem* n'ignore pas – ne rejette pas – les prières faites par une communauté. De même, un verset dans les *Tehilim* (Psaumes) semble indiquer que *Hachem* “ferme les yeux” sur les erreurs que nous commettons dans nos prières.

Opinion du Tsema'h Tsedek sur l'appel à des intermédiaires

Selon le *Tsema'h Tsedek*,¹⁵⁴ on ne doit pas réciter les *piyoutim* (poèmes/prières) sollicitant l'intervention des *malakhim* (anges) comme intermédiaires. Il suggère plutôt de remplacer les mots de *Makebnissé ra'hamim* – qui font référence aux *malakhim* (anges) – par les mots *Avoth baolam* (les pères du monde, les Patriarches). On sollicite de la sorte, l'intervention des Patriarches pour qu'ils prient en notre faveur. Ce genre d'intervention divine est mentionné plusieurs fois dans les *Midrachim* (exégèse de la *Torah*). Malgré l'avis du *Tsema'h Tsedek*, la coutume *'Habad* consiste à réciter *Makebnissé ra'hamim*, ainsi que *Midath Hara'hamim alenou hitgalquelou* (Attribut de Compassion, intercède en notre faveur), une autre prière adressée directement aux *malakhim*, sans aucune modification.

Rav Moché Feinstein partage l'opinion du Tsema'h Tsedek

Le *Rav Moché Feinstein zatsal* – dans sa Responsa *Iggereth Moché*¹⁵⁵ – aborde ce sujet et déclare qu'il n'est pas favorable à la prière envers les *malakhim* (anges). Cependant, il souligne l'importance de la *tefila* (prière) et en particulier celle de nos grands Sages qui vivent dans chaque génération et dont les prières ont le pouvoir de faire appel à la grande compassion dont leurs coreligionnaires juifs ont besoin lorsqu'ils prient. On trouve leurs prières dans différents endroits du *Talmud*.

RESUME

Ceux qui récitent la prière *Makebnissé ra'hamim* dans les *Seli'both achkénazes* doivent garder à l'esprit qu'ils ne demandent pas aux *malakhim* de prier en leur faveur, mais plutôt penser que leurs prières :

- ☞ Sont dites avec un sentiment de modestie : nous n'avons pas suffisamment de mérite pour présenter nous-mêmes nos prières à *Hachem*.

¹⁵² *Oru'h 'Hayim* 166.

¹⁵³ Il est évident que chez le *'Hatam Sofer*, l'ensemble de la communauté avait la coutume de réciter cette *Seli'ba* à l'unisson. De nos jours, dans les *minyanim achkénazes*, cette prière est récitée individuellement car à cet endroit des *Seli'both*, la plupart des fidèles ne sont pas au même niveau dans la *tefila*.

¹⁵⁴ Voir *Otsar Mimbagé 'Habad – Eloul*, page 28. Troisième *Rabbi 'Habad*, *Rabbi Mena'hem Mendel Schneersohn* de *Loubavitch*. **Né:** 1789. **Décédé:** 1866. **Notes:** Né le 29 *Eloul*. Orphelin de mère à l'âge de 3 ans, il fut élevé par son grand-père maternel, *Rabbi Schneour Zalman de Liadi*. Il devint le leader de *'Habad* en 1827, après le décès de son beau-père et oncle, *Rabbi Dov-Ber de Loubavitch*. A rédigé plus de 48 000 pages d'enseignement *'bassidique* et d'exégèse *halakbique*. Connue également sous le nom de *Tsema'h Tsedek* (une pousse de droiture), d'après son ouvrage de responsa *halakbique* du même titre.

¹⁵⁵ Volume 5, 43:6.

- ☞ Servent à demander aux *malakbim* d'intercéder en leur faveur seulement après qu'elles aient été dirigées directement vers *Hachem*. C'est la raison pour laquelle ces prières ne sont prononcées qu'à la fin des *Seli'hoth*.
- ☞ Sont adressées aux Sages de chaque génération qui ont quitté ce monde et qui agissent maintenant comme nos messagers afin d'implorer *Hachem* pour nous.

L'interdiction de coupler *Hachem* avec autre chose

Le *Chibalé HaLeqet*¹⁵⁶ cite la *Guemara Soucca* :¹⁵⁷

Selon la *Michna*, lors de la fête de *Soucoth*, lorsque les *Cobanim* achevaient le service des sacrifices quotidiens dans le *Beth Hamikdash* (Temple), ils déclaraient en le quittant :

“C'est à Toi D-ieu et à toi, Ô Autel, que nous rendons hommage”.¹⁵⁸

La *Guemara* pose la question:

N'est-il pas interdit de coupler le Nom céleste avec quoi que ce soit d'autre, tel qu'il est dit dans le *passouk* (verset) : “A *Hachem* exclusivement”.¹⁵⁹

La *Guemara* répond:

En fait, les *Cobanim* récitaient : “Envers *Hachem* nous reconnaissons et admettons tout le bien que Tu fais pour nous et toi, l'Autel, nous te louons”. De la sorte, les deux noms étaient séparés et on y faisait référence en leur attribuant des caractéristiques différentes.

En conséquence, il semblerait définitivement interdit de diriger nos prières vers les *malakbim* (anges), ce qui aurait pour effet de les comparer à *Hachem*.

Pour le *Chibalé Haleqet*, les deux entités ne peuvent pas être comparées. Il semble selon lui, que lorsque nous prions les *malakbim*, nous ne les comparons en aucune façon avec *Hachem*, mais nous leur donnons plutôt comme mission, d'intercéder en notre faveur devant *Lui* grâce à leur proximité avec *Hachem*, notre Créateur.¹⁶⁰

Prier en araméen

Le *Rav Ovadia Yossef chlita*¹⁶¹ décrit les grands principes permettant de prier en araméen.

¹⁵⁶ *Siman* 282.

¹⁵⁷ *Daf* 45b.

¹⁵⁸ Selon l'opinion de *Rabbi Eliezer*.

¹⁵⁹ *Chemoth* Exode 22:19.

¹⁶⁰ ספר שבולי הלקט סדר ראש השנה סימן רפב ואומרים מכניסי רחמים כו' מכניסי דמעה כו' ואין בזה משום משתף שם שמים דובר אחר שאינו דומה למה ששנינו ליה ולך מזבח והרב ר' אביגדור כהן צדק זצ"ל הביא ראיה על זה מהא דאמרינן בסנהדרין בפרק נגמר הדין אמר ר' יוחנן לעולם יבקש אדם שיהו הכל מעמצין את כחו מלמטה ואל יהי לו צרים מלמעלה ופי' רבינו שלמה זצ"ל שייסיעוהו מלאכי השרת לבקש רחמים ושלא יהיה לו משגינים מלמעלה וגם במדרש שיר השירים על פסוק השבעתי אתכם אומרת כנסת ישראל למלאכים העומדים על שערי תפלה ועל שערי דמעה הוליכו תפלותי ודמעתי לפני הקב"ה ותהיו מליצי יושר לפניו שימחול לי על הדונות ועל השגגות ויאמר אם יש עליו מלאך מליץ אחד מני אלף וגי'

¹⁶¹ *Ye'have daath* vol. 1:43.

La *Guemara Chabbath* 12b rapporte que selon *Rabbi Yebouda* et *Rabbi Yo'hanan*, les anges célestes ne prêtent aucune attention et n'aident pas celui qui récite ses prières en araméen. La *Guemara* poursuit en racontant que lorsque *Rabbi Elazar* rendait visite aux malades, il priait parfois en araméen pour leur réconfort ('*Hakbmana yadkerina lechalom. Que Hachem se souvienne de vous en paix*). Mais comme le dit le *passouk* : “*Hachem yissadenuo al erness devay*”¹⁶² (*Hachem le soutiendra sur le lit de la douleur*), la *Che'hina* (Présence divine) se trouve aux côtés des personnes malades et il est ainsi permis de prier en araméen, près d'un malade car il n'est nul besoin de l'aide des *malakhim*. Il est également possible de réciter des prières rédigées en araméen lorsque l'on prie en présence d'un *minyan*, car la Présence divine se trouve aussi au milieu d'un *tsibour* (communauté).¹⁶³ On l'apprend de la *Guemara Sota*¹⁶⁴ qui fait la différence entre une personne qui prie avec un *minyan* – et qui peut ainsi réciter les prières en araméen – et celle qui prie seule, sans *minyan* – et qui ne doit pas les dire. Selon *Rachi*, celui qui prie sans *minyan* a besoin de l'aide des anges célestes.

Par conséquent, celui qui récite les *Seli'hoth* en l'absence de *minyan* ne doit pas dire les prières rédigées en araméen.

Le *Kaf Ha'Hayim*¹⁶⁵ pose la question suivante :

Pourquoi devrions-nous prier en araméen ? N'est-il pas dit dans le *passouk* : “Qui est comme notre D-ieu, car toutes nos demandes sont dirigées vers Lui directement ?”

Selon ce que nous venons d'expliquer, le *passouk* cité par le *Kaf Ha'bayim* ne fait référence qu'aux situations où les prières sont récitées en présence d'un *minyan* ou d'un malade.

Il est également possible de tirer un enseignement supplémentaire selon lequel il semblerait qu'il n'y ait pas d'interdiction particulière de demander aux *malakhim* de nous aider dans nos prières. Nous devons, au contraire, toujours veiller à réciter nos prières de la façon la plus efficace et sans *minyan*, lorsque la *Che'hina* est absente, il est préférable de prier dans une langue que les *malakhim* comprennent et d'éviter celle qu'ils ne comprennent pas (l'araméen).

Malakhim et araméen: une approche différente

Le *Ben Yebouda* explique pourquoi la *Guemara (Sota 33a)* est opposée aux prières rédigées en araméen:

Lorsqu'une personne prie en araméen, elle ne reçoit pas l'aide des anges célestes pour protéger ses prières des anges accusateurs qui désirent les bloquer et les empêcher

¹⁶² *Tebilim* 41:4.

¹⁶³ *Sanbédrin* 39a. La présence divine accompagne un *minyan* de 10. Selon le *Rav Ovadia Yossef cblitu*, même en l'absence de *minyan*, on retrouve un certain niveau de Présence divine dans une synagogue. Cependant, ce niveau n'est pas suffisant par rapport à cette *halakha* et ce n'est qu'en présence d'un *minyan* – ou d'un malade – qu'il est possible de réciter des prières en araméen. Il compare cela au fait que la *Che'hina* n'a jamais quitté le *Beth Hamikdash* (Temple) et pourtant selon la *Guemara*, à l'époque du second *Beth Hamikdash* la *Che'hina* était absente. Ce qui signifie que l'on considère que la *Che'hina* était absente à l'époque du second *Beth Hamikdash* lorsque l'on compare son niveau par rapport à celui du premier *Beth Hamikdash*.

¹⁶⁴ *Daf* 33a.

¹⁶⁵ *Siman* 581:26.

d'atteindre leur destination : le Trône de Gloire de *Hachem*, alors qu'elle reçoit cette protection si elle prie en *lachon hakodech* (dans la langue sainte, l'hébreu).

Selon cette explication, nous ne prions jamais les anges pour qu'ils agissent comme intermédiaires, nous désirons seulement qu'ils s'assurent que nos prières atteignent leur objectif final : le Trône de Gloire de *Hachem*.

Dans sa *Responsa Torah Lichma*, le Ben Ich 'Hai écrit :

La *Guemara Sota* rapporte que celui qui prie en *minyán* peut le faire en araméen puisque la présence du *minyán* augmente la puissance de ses prières et leurs donnent plus de chance d'être écoutées par *Hachem*. En l'absence de *minyán*, les *malakchim* ne prêtent pas attention aux prières en araméen et considèrent même cela – aspect négatif supplémentaire – comme un signe d'arrogance de quelqu'un qui semble vouloir indiquer que sa prière a une valeur suffisante pour être acceptée par *Hachem* sans leur aide. Une telle attitude incite le tribunal céleste à examiner si cette personne mérite réellement de voir ses prières écoutées et la réalité veut que le plus souvent, elle n'ait pas suffisamment de mérites. Cependant, il est possible de réciter les sections des *Seli'hoth* rédigées en araméen car elles font partie d'une prière générale – les *Seli'hoth* – rédigée principalement en *lachon hakodech*. Par contre, une *Seli'ha* non incluse dans cet ensemble et prononcée spécifiquement ne peut être récitée si elle est en araméen, en l'absence de *minyán*.

Le Rav *Chlomo Zalman Auerbach zatsal* écrit :

Nous récitons certaines prières semblant s'adresser aux *malakchim* parce qu'il peut arriver qu'un *malakh* possède des qualités qui lui ont été conférées selon certains paramètres. Par conséquent, il est possible de prier un *malakh* spécifique et d'une façon directe lorsque nous lui demandons quelque chose qui est à sa portée.

Prier en d'autres langues

Dans le *siman* 101:4, le *Me'haber* cite trois avis différents sur les prières prononcées dans une langue étrangère :

- ✎ Une communauté peut prier dans la langue qu'elle désire, ¹⁶⁶ mais une personne seule ne peut prier qu'en *lachon hakodech* (la langue sainte, l'hébreu).
- ✎ Selon certains, les requêtes personnelles doivent être faites en *lachon hakodech*, alors que la *tefila* (prière) habituelle peut être dite dans la langue que l'on désire, même si elle est faite de façon individuelle.
- ✎ Selon d'autres, il est possible de prier dans la langue que l'on désire – à l'exception de l'araméen – même pour les requêtes personnelles.

Le *Michna Beroura* conclut en disant qu'une personne peut prier dans la langue qu'elle désire, si elle connaît cette langue. Elle ne peut agir ainsi que si cela lui permet d'améliorer sa concentration dans la prière. Autrement, il est préférable de toujours prier en *lachon hakodech* qui

¹⁶⁶ Si cela n'est pas fréquent, habituel (*Michna Beroura siman* 13).

est la langue que les *Anché Knesseth Haguédola* (les membres de la Grande assemblée) ont utilisée pour rédiger la prière. De plus, prier en *lachon bakodech* permet d'apprécier le sens profond des mots et leur signification ésotérique.

Selon le *Maguen Avraham*,¹⁶⁷ il est préférable de prier en *lachon bakodech*, même si l'on ne comprend pas cette langue. Cependant, selon la *Halakha Beroura*, les *Séfarades*, en accord avec le *Me'haber* doivent suivre la première opinion selon laquelle une communauté peut prier dans la langue qu'elle désire, mais une personne seule doit toujours prier en *lachon bakodech*.¹⁶⁸

Quelques prières des *Seli'hoth*

De grâce – (Séfarades)¹⁶⁹

Ana, Hachem Eloqénou veEloqé avoténou (De grâce, Ô Éternel notre D-ieu et D-ieu de nos pères)

Le *Vidouy*, c'est l'aveu de ses fautes. Les *Ta'hanoun* sont – en principe – des supplications laissées à la libre improvisation de l'individu, mais qui ont été fixées définitivement à l'époque des *Gaonim* (8^{ème}-11^{ème} siècle). L'ensemble s'appelle *Ta'hanoun* ou *Ta'hanounim*.

Pour que la prière soit exaucée, il faut que l'individu soit capable de s'inclure dans l'assemblée d'Israël et de ne manifester ni effronterie, ni entêtement devant D-ieu en se considérant comme un saint. C'est précisément la conception qui domine dans le *Vidouy* où les fautes sont énoncées par ordre alphabétique, à la première personne du pluriel et surtout en avouant toutes les fautes, y compris celles que l'on n'a pas commises. On ne vole pas, on ne trahit pas, on ne ment pas matin et soir. C'est en cela que la confession juive se démarque de celle d'autres religions où l'individu confesse uniquement la ou les fautes réellement commises.

Dans le judaïsme, le comportement de chaque personne concerne tout le peuple. On ne se sauve pas tout seul. Chacun est responsable de son prochain.

Cette prière insiste sur l'omniscience divine. Bien qu'habitant les cieux, D-ieu connaît tout ce qui est caché comme ce qui est dévoilé. Sa connaissance pénètre jusqu'au plus profond des pensées, des sentiments, des aspirations, des intentions d'un être. En conséquence, l'homme est obligé de reconnaître ses fautes, ses imperfections et pourra alors compter sur D-ieu pour l'absoudre et le délivrer de ses souffrances. Les versets des *Tebilim* cités dans ce texte se réfèrent à cette idée.

Sur mon sanctuaire – (Séfarades)

¹⁶⁷ Ibid. *siman* 5.

¹⁶⁸ Voir *Halakha Beroura* n°32.

¹⁶⁹ Les commentaires des *Seli'hoth Séfarades* sont extraits du *Siddour* "L'arme de la parole", Rav *Claude Brabami*, Éditions Sine-Chine, Gagny, 2000.

Al hekhali evké yomam va layla **(Sur mon sanctuaire, je pleure jour et nuit)**

Cette lamentation, habituellement chantée à *Ticha beAv* lors de la sortie du *Sefer Torah* est récitée en signe de rappel de la destruction des deux Temples, afin de nous faire prendre conscience de l'ampleur du malheur frappant Israël à cause de ses fautes et susciter en nous le désir du repentir.

Les références bibliques sont, pour la plupart, extraites du livre de Jérémie en rapport avec la ruine du Temple. L'originalité de ce *piyyout* réside dans la désignation des ennemis d'Israël et l'appellation des deux royaumes d'Israël qui se sont formés après la mort du roi *Chlomo* (Salomon). Les ennemis d'Israël sont issus du demi-frère de *Yits'hak* (Isaac) – *Ichmaël* – et du frère jumeau de *Yaacov* (Jacob) – *Essav* (Esau). Les deux sont à l'origine de religions étrangères, dans les terres desquelles la diaspora juive a été l'objet de nombreuses persécutions. C'est Ézéchiël qui surnomme Jérusalem – la capitale du royaume du Sud – *Aboliba* et Samarie – la capitale du royaume du nord – *Abola*. Dans l'allégorie d'Ézéchiël, (Ezéchiël 23:4) Samarie et Jérusalem sont deux soeurs issues d'une même mère, l'Assemblée d'Israël; *Abola*, qui s'est donnée aux assyriens, fut anéantie par *Sargon* II, empereur assyrien, en 722 avant l'ère commune; deux siècles plus tard, en – 586, sans comprendre la leçon de sa sœur aînée, Jérusalem/*Aboliba* se donne aux chaldéens qui l'anéantissent la même année. Samarie est appelée *Abola* car elle avait dressé un Sanctuaire aux idoles, œuvre de Jéroboam; Jérusalem est nommée *Aboliba* : “en elle se trouve mon Sanctuaire”.

Toi qui sommeilles – (Séfarades)

Yachen al teradam, vaazov itlalékha **(Toi qui sommeilles, cesse de dormir)**

Cette *Seli'ba* – qui ouvre les *Seli'both séfarades* – a été composée par *Yebouda Halévy*.¹⁷⁰ Chacun de ses couplets porte une lettre de son nom – *Yebouda* – et les quatre premiers vers du poème commencent par une des quatre lettres du Nom de D-ieu. Le poème est construit à partir d'une phrase extraite du livre de Jonas (Jonas 1:6) : “Qu'as-tu à dormir ? Lève-toi, invoque ton D-ieu!” Pour échapper à la mission dont D-ieu l'a chargé – annoncer à la ville de *Ninive* sa destruction imminente – le prophète s'embarque dans un vaisseau qui menace de chavirer sous les coups d'une violente tempête. Les matelots comprennent que c'est D-ieu qui a provoqué la tempête à cause de Jonas alors que celui-ci – inconscient – croit pouvoir se réfugier dans le sommeil. Il faut que des marins idolâtres le rappellent à son devoir d'invoquer D-ieu.

Yebouda Halevi se sert de ce leitmotiv pour inviter le juif à abrégé sa nuit de sommeil : son salut n'est pas de s'adonner aux plaisirs de ce monde, d'imiter ceux qui se contentent d'exister, mais d'emprunter les chemins de D-ieu qui l'élèvent vers les “étoiles lumineuses”. Contemplant les merveilles de la voûte céleste, il décèlera “la marque de Ses doigts”. Avant que les autres hommes ne se réveillent, il verra surgir de la nuit les “gens de renom”, au coeur pur, qui connaissent le chemin de D-ieu. C'est sur leurs traces qu'il devra marcher, en priant et en se

¹⁷⁰ Poète et philosophe qui vivait en Espagne. Connue surtout pour son ouvrage philosophique le *Kouzari* et ses poèmes liturgiques. Né en 1075, décédé en 1141.

repentant de ses fautes. Il échappera alors à sa condition d'homme qui l'assimile à l'animal pour connaître les “sources de mystère, meilleures que le vin”.

Ô Maître du monde – (Séfarades)

Ribono chel olam, vayehi baaloth hacha'har

(Ô Maître du monde, quand se lève l'aube)

Cette longue confession traditionnellement récitée dans la répétition du *Chemone Esré* de la *tefila* de *Min'ha* de *Yom Kippour*, bien qu'évoquant en son début “la montée de l'aube” est lue dans certaines communautés, juste avant *Néila*. Il est vrai que dans la version originale, on trouve “à l'approche de *Min'ha*”, au lieu de “la montée de l'aube”. L'auteur est saisi de tremblements à l'approche du jugement, quels arguments pourra-t-il avancer ? Comment présenter sa défense et qui sera son avocat ? Il fait appel successivement à tous les membres de son corps, mais chacun d'eux se sent coupable et donc disqualifié pour faire fonction d'avocat. La tête s'est comportée avec légèreté, le front est d'airain, la bouche a proféré des insanités, la langue des mensonges, les lèvres ont été hypocrites, le coeur a ruminé de mauvaises pensées, les mains ont accompli de sales besognes, les pieds ont couru pour le mal. Il en appelle aux avocats d'en haut et d'en bas, vainement. En désespoir de cause, il ne lui reste plus qu'à compter sur D-ieu comme défenseur.

C'est *Yits'hak ben* Israël Ibn Al-Shuwayik (Bagdad au 13^{ème} siècle) qui composa ce *piyout* original.

A l'Éternel notre D-ieu – (Séfarades)

LaHachem Éloqénou hara'hamim vehasseli'hoth

(A l'Éternel notre D-ieu appartient la miséricorde et le pardon)

Nous avons ici une des poésies liturgiques les plus chantées pendant les *Seli'hoth* et à *Kippour*, bien qu'anonyme. Elle est très appréciée des communautés parce qu'elle s'ouvre sur le credo d'Israël – le *Chema Israël* – et parce qu'elle contient deux autres affirmations fortes du judaïsme : *Hachem hou baEloqim* (l'Éternel est D-ieu) et *Hachem melekh* (l'Éternel est Roi).

Le dialogue qui s'instaure entre le *'hazan* et la communauté se double d'un dialogue entre les créatures célestes et les créatures terrestres. D'un côté les *Arélim* – sortes d'anges entourant le Trône divin – dans les sphères célestes et de l'autre le peuple élu – porteur de l'étendard divin – souffrant dans son exil, proclamant tour à tour que “l'Éternel est D-ieu” et que “l'Éternel est notre Maître”. La deuxième partie brode de la même manière sur le thème: l'Éternel règne, l'Éternel a régné, l'Éternel régnera.

La première partie de cette *Seli'ha* suit l'ordre du *Aleph beth* jusqu'à la lettre *bé*.

Gardien d'Israël – (Séfarades)

Chomer Israël, chemor cheérith goy e'had (Gardien d'Israël, protège le reste d'un peuple unique)

Il n'existe pas moins de six variantes de ce *piyout* anonyme, adopté sous une forme ou une autre par toutes les communautés du monde. Certaines communautés *achkénazes* le récitent tous les jours à la fin du *Ta'hanoun*, d'autres ne le disent que les jours de jeûne. La plupart des communautés *séfarades* l'ont inséré en conclusion aux *Seli'hoth*, hormis le sixième couplet qui commence par *mitratsé bera'hamim* et qui figure cependant à un autre endroit, après *marana dé bichmaya*. Selon Davidson,¹⁷¹ il manquerait à ce poème deux strophes construites sur deux expressions du *Kaddich* : l'une pour *lealam*, l'autre pour *oulealmé almaya*. En effet, le poème a été probablement écrit en introduction au *Kaddich*. Après avoir insisté dans les trois premières strophes sur le *Chema Israël*, l'unité de D-ieu et Sa sanctification – *Kadoch Kadoch Kadoch* – l'auteur construit deux couplets à partir de la phrase-clé du *Kaddich* : *Amen yébé chémé rabba*.

Seli'ha 9 – Troisième jour (Achkénaze)

Ani yom ira, elekha eqra

(Le jour où j'ai à craindre, c'est à Toi que je me confie)

Ce *piyout* a été écrit par le fameux *paytan* (compositeur de *piyoutim* – prières en forme de poème) *Rav Chlomo HaBavli*. Cette prière décrit une situation de grande oppression et la destruction du peuple juif par la volonté de convertir ses membres à une religion étrangère. Ce *piyout* montre comment *Hachem* permit à nos ennemis de nous persécuter car nous L'avions abandonné ainsi que Sa *Torah*. Cependant, en voyant notre souffrance et la prétention et l'arrogance de nos ennemis, nous supplions *Hachem* de provoquer leur chute et d'accorder à Sa nation désolée un sursis.

Même s'il est difficile de connaître avec certitude les malheurs et les menaces auxquels chaque *Seli'ha* fait généralement référence, celle-ci se réfère au même décret cruel que la *Seli'ha 7* “*Israël nossa*”, composée par *Rav Chefatia*, un compositeur de *piyoutim* en Italie (c. 4650/870)¹⁷².

A cette époque, le méchant *Basili* décréta que les communautés juives de Grèce devaient se convertir à une religion étrangère. Une des méthodes de coercition utilisée à cette époque consistait à placer tout juif qui s'opposait à ce terrible décret, dans une presse à olives et de l'écraser doucement jusqu'à sa mort, s'il ne consentait pas à se soumettre. Ce *piyout* décrit cela dans la strophe où il est dit : “Leur méthode a gâché les meilleurs de notre peuple, sauve ceux qui restent pour qu'ils ne soient pas écrasés dans la presse à olives”.¹⁷³

Ce fut à cette époque que le *Rav Chefatia* réussit à sauver 5 communautés aux limites de la Grèce, en guérissant de façon miraculeuse la fille du roi qui était atteinte d'une maladie mentale. Grâce au miracle de cette guérison, le *Rav Chefatia* put obtenir une amnistie pour les communautés qui

¹⁷¹ *Otsar ha chira ha ivrit*.

¹⁷² Selon *Seli'hoth Beér Yaacov*, note de bas de page sur la *Seli'ha 7*.

¹⁷³ Cette strophe commence avec les lettres *zayin* et *'hèt*.

n'avaient pas encore été touchées par ce décret infâme. Il est écrit dans le *séfer Arougath Habossem* que 100 communautés furent atteintes par ce décret.¹⁷⁴

Seli'ha 10 – Troisième jour (Achkénaze)

Malakhé ra'hamim

(Ô anges de compassion)

On trouve dans la version *achkénaze* la plus courante des *Seli'both*, une prière qui s'adresse aux *malakhé ra'hamim* (anges de compassion) *mecharté Eleyon* (serviteurs du Suprême). Dans cette prière, nous les supplions: *'halou na pné E-l* (implore D-ieu) *bemetav bigayon* (d'une façon éloquente). Dans cette *Seli'ha*, nous demandons aux anges d'intervenir de façon directe en notre faveur. L'auteur de cette *Seli'ha* est le *Rav Chmouel ben Yehouda HaKohen*¹⁷⁵ (son nom – avec la fin supplémentaire de *je'hi*¹⁷⁶ – est indiqué par la première lettre de chaque phrase de chaque strophe). Visiblement, l'auteur partageait l'opinion permettant de prier directement les *malakhim* pour qu'ils intercèdent en notre faveur. Cependant, selon le *Rav 'Hayim de Volozhin*, pour qui il était interdit de prier les *malakhim*, cette *Seli'ha* se lisait ainsi: *Avoth haolam 'halou na pné E-l* (Patriarches du monde, implorez Hachem etc.)

Seli'ha 31 – Erev Roch Hachana (Achkénaze)

Emèt Ata hou Richon (Vraiment, Tu es le Premier)

L'auteur de ce *piyout* est *Rabbénon Yoël ben Rabbi Yits'hak Halévy*.¹⁷⁷ Il était le père de *Raviya* et le beau-fils du *Raavan*, deux grands commentateurs *Richonim* du *Talmud Bavli* (de Babylone). *Rabbénon Yoël* vivait à Ratisbonne (Allemagne) au début du 12^{ème} siècle (an 4900 du calendrier juif).

Le *piyout Ata hou Richon* (Vraiment, Tu es le Premier) commence avec le mot *emèt* (vrai, vraiment) au début de chaque strophe. Dans une des strophes, il est dit:

Emèt plïim, baqchou alénou laHachem Tsevaqot etc. – Vraiment, anges aux noms cachés; demandez pardon à Hachem en notre nom. Mikhael et Gavriel, apportez nos prières à Hachem – qui est Terrible – comme cadeau. Suppliez-Le de dévoiler bientôt la fin des jours et puissiez-vous me donner un signe de vérité.

Une nouvelle fois, nous constatons que dans certaines prières des *Seli'both*, nous prions d'une façon directe les anges célestes, comme ici plus particulièrement les anges *Mikhael* et *Gavriel*.

Seli'ha 58 – Le jeûne de Guedalia (Achkénaze)

Torah Hakedocha (Sainte Torah)

Cette *Seli'ha* est une *te'bina*. Elle suit la prière de *Ta'hanoun* à la fin des *Seli'both* récitées ce jour-là. Son auteur, *Chimon bar Yits'hak 'Hazak*^{178,179} a encodé son nom vers la fin de la *Seli'ha*.

¹⁷⁴ *Seli'both Hamefourach* page 19, 20.

¹⁷⁵ Il vivait à Mayence, Allemagne. Il fut victime, ainsi que sa femme et ses enfants, des massacres de la première croisade en 1096.

¹⁷⁶ "Qu'il vive".

¹⁷⁷ Il est également l'auteur des *Seli'both* 28, 30 et 54.

Dans cette *Seli'ha*, il est écrit:

Sainte Torah, adresse une demande devant le Roc, révérend dans Sa Sainteté. Déverse une prière mélodieuse et mentionne l'évènement du Mont Sinäï pour pouvoir en approcher.

Dans ce cas particulier, nous pouvons sans doute expliquer pourquoi cette *Seli'ha* ne contrevient pas à l'interdiction de prier à travers des intermédiaires. De fait, le *malakh* à qui on s'adresse dans cette *Seli'ha* étant celui de la *Torah*, il s'agit d'un *malakh* qui a été créé par notre décision d'accepter la *Torah* au Mont *Sinäï*, tel que le début de cette *Seli'ha* le précise. Par conséquent, cet ange n'entre pas dans la catégorie du *malakh* à qui l'on demande d'accepter le rôle d'intermédiaire, mais c'est plutôt, notre propre mérite, contenu dans notre personnalité, à qui l'on demande d'aller et de supplier en notre nom.

Seli'ha 77 – Troisième jour des Asséreth yémé téchouva (Achkénaze)

Chaaré chamayim, beloulé eich oumayim (Ô portes célestes, faites de feu mêlé d'eau)

*Chaaré Raqia ... Chaaré Zevoul ... Chaaré Vilon ... Chaaré Che'haqim ... Chaaré Makhon ...
Chaaré Maon ... Chaaré Aravot ...*

Les sept strophes de cette *Seli'ha* commencent par les 7 différents niveaux composants le ciel. Afin de comprendre convenablement ce *piyout*, il faut se référer à la *Guemara 'Hagniga* ¹⁸⁰ et étudier l'opinion de *Rech Lakich*.

Dans ce *piyout*, nous demandons à l'ensemble des cieux de s'ouvrir et de laisser passer nos prières afin qu'elles puissent atteindre le Trône de Gloire de *Hachem*. Dans la première strophe, nous supplions l'ensemble des cieux en même temps. Dans les 7 strophes suivantes, nous nous adressons tour à tour à chaque niveau de ciel en décrivant sa fonction spécifique.

Cette *Seli'ha* énumère les 7 niveaux de ciel, sans suivre leur ordre naturel, qui est : *Vilon, Raqia, Che'haqim, Zevoul, Makhon, Maon* et *Aravot*. ¹⁸¹

L'auteur de ce *piyout* est **Rabbi Chimon bar Yits'hak**, également auteur de la *Seli'ha* 11, le 4^{ème} jour des *Seli'both achkénazes*. ¹⁸² Il était un des plus grand *paytanim* (compositeur de *piyoutim*/prières rédigées sous forme de poèmes), contemporain du grand érudit dans la *Torah* : *Rabbénou Gerchom Meor Hagola* (la Lumière de l'exil). Il vivait au milieu du 10^{ème} siècle de l'ère commune dans la ville de Mayence (Allemagne). Il était l'oncle maternel de *Rachi* et il était connu pour réaliser des miracles.

¹⁷⁸ "Soit fort".

¹⁷⁹ Cette *Seli'ha* associe le nom *Yits'hak* avec le mot *'hazak* de la façon suivante: *יִצְחָק* (*Yits'hazaq*)

¹⁸⁰ *Daf* 12b

¹⁸¹ Dans certaines versions, les strophes ont été arrangées pour suivre l'ordre indiqué dans le *Talmud*.

¹⁸² Il est également l'auteur des *Seli'both* 58 et 68 (introduction *Seli'both Hameforacli*).

Dans ce *piyout*, nous demandons que les cieus nous aident dans nos prières en les laissant passer pour atteindre le Trône de Gloire. Ce *piyout* fait logiquement partie de ceux qui sont visés par la controverse sur les prières faites aux intermédiaires. De fait, pour cette *Seli'ha*, il semble impossible d'appliquer une des explications précédentes qui nous ont permis de dire la prière de *Makbnissé ra'hamim*. Néanmoins, il est possible de considérer que dans la mesure où nous avons déjà prié les *malakhim* qui gouvernent les cieus, cela équivaut à s'adresser aux *malakhim* dans la prière de *Makbnissé ra'hamim*. Dans ce cas, les explications 2 et 3 que nous avons mentionnées dans la leçon précédente peuvent s'appliquer. ¹⁸³

Chema kolénou (Achkénaze)

La prière *Chema kolénou* (écoute notre voix) est généralement dite lorsque l'ensemble de la communauté est debout et que les portes du *Aron Hakodech* (l'Arche sainte) sont ouvertes. Le *'hazan* récite cette prière verset par verset et les fidèles répètent après lui jusqu'à *Al tir'haq miménou* (Ne Téloignes pas de nous). Il s'agit d'une prière importante qui est récitée à l'unisson de façon fervente et ardente. Dans cette prière, nous supplions D-ieu d'écouter nos voix dans nos prières et d'avoir de la compassion afin d'y répondre de façon positive. La prière continue avec une demande pour que *Hachem* nous aide à nous repentir convenablement et qu'Il renouvelle une relation dans laquelle nous sommes "proches" de lui, tels que nous l'avons été dans les générations précédentes. Nous demandons à *Hachem* de nous donner une bonne santé et de faire que notre *nechama* ¹⁸⁴ continue à vivre dans le but d'étudier la *Torah* et de faire des *mitsvot*.

Sonnerie du choffar : le minhag séfaraide

Les treize attributs de miséricorde

La coutume parmi certaines communautés *séfarades* est de sonner du *choffar* pendant les *Seli'both*, chaque fois que les treize attributs de miséricorde sont récités. Dans d'autres communautés *séfarades*, on sonne du *choffar* à la conclusion des *Seli'both* lors du *Kaddich Titekal*. Enfin, dans d'autres communautés, on ne sonne pas du *choffar*.

Sonnerie du choffar : le minhag achkénaze

Le mois de Eloul

La coutume, chez les *Achkénazes* consiste à sonner du *choffar* chaque jour de la semaine après les prières du matin, avant de réciter la prière de *LeDavid Hachem ori veyichi* ¹⁸⁵ (Par David, Hachem est ma lumière et mon salut), depuis le deuxième jour de *Roch 'Hodech Eloul*, jusqu'à *Erev Roch Hachana*. Cette sonnerie du *choffar* a pour objectif de signaler que pendant cette période, *Moché Rabbénou* était monté sur le *Har Sinai* (Mont *Sinaï*) pour une troisième période de 40 jours. Pendant ces 40 jours, *Moché Rabbénou* désirait obtenir l'expiation complète des *Benéi Israël* pour leur faute du *heguel*

¹⁸³ Cependant, cette explication ne s'accorde pas avec celle qui veut que dans la prière *Makbnissé ra'hamim* nous nous adressions aux Sages de la génération qui ont disparu. En conséquence, ce *piyout* ne devrait pas faire partie de la liturgie des *Seli'both*. Le fait qu'il en fasse partie est une indication que les *Seli'both* que nous récitons aujourd'hui ne furent pas toutes rédigées et dites au même moment dans l'histoire. Il s'agit plutôt d'une compilation de nombreuses *Seli'both* provenant de différentes époques de notre histoire.

¹⁸⁴ Nous prions: *Vroua'h kodchekha al tiqa'h miménou* (ne retire pas de nous Ton esprit Saint, le souffle de vie de Hachem souffla dans les narines de l'homme).

¹⁸⁵ *Tehilim* 27.

hazabav (veau d'or). En fait, le point culminant de cette visite fut le jour de *Yom Kippour*, lorsque *Moché Rabbénou* retourna vers le camp, après avoir obtenu le pardon qu'il désirait, avec les secondes *Lou'both* (Tables de la Loi) sur lesquelles étaient inscrits les *Assereth Hadibroth* (10 commandements). Dans la mesure où les *Benéi Israël* (enfants d'Israël) avaient fauté en érigeant le veau d'or à la fin du premier séjour de *Moché Rabbénou* (notre Maître) sur le *Har Sinai* pour obtenir les *Lou'both*, la coutume *achkénaze* est de sonner du *choffar* afin d'attirer notre attention sur l'importance de ces jours. De fait, on sonnait du *choffar* pour prévenir les *Benéi Israël* de ne pas commettre la même faute que lors de la première montée de *Moché Rabbénou*. A notre époque aussi, nous sonnons pendant ce mois de *Eloul* afin de nous rappeler à la *téchouva* (repentir). De plus, sonner du *choffar* est également une méthode pour tromper le *Satan* (l'ange accusateur) afin qu'il ne puisse pas présenter d'accusations humiliantes à cette époque de l'année.

Les *Séfarades* et les *Achkénazes* sonnent du *choffar* selon le même ordre : *Tekia*, *Chevarim Teroua* et *Tekia*. La coutume générale consiste à ne pas sonner du *choffar* à la synagogue *Erev Roch Hachana* (veille de *Roch Hachana*). Les *Achkénazes* ne sonnent pas davantage pendant les *Assereth yémé téchouva*, alors que les *Séfarades* continuent de sonner durant toutes les *Seli'both*, jusqu'à la veille de *Kippour*.

La prière *Achamnou*

Dans le *noussa'h achkénaze*, le *vidouy* (confession) de la prière *Achamnou* (nous sommes coupables) suit l'ordre du *alef beth* en commençant par *achamnou* et en se terminant par *titanou* (on nous a détourné du droit chemin). Dans le *noussa'h sfarde*, la prière *Achamnou* suit également l'ordre du *alef beth* mais elle est interrompue – après la lettre *kehaf* – par une autre prière. La prière *Achamnou* reprend l'ordre du *alef beth* – avec la lettre *lamed* – un peu plus loin dans la récitation des *Seli'both*. Les *Achkénazes* ont l'habitude de réciter cette prière en se penchant légèrement en avant et en se frappant la poitrine de la main droite. Dans la version *séfarade*, plusieurs confessions sont ajoutées à la version habituelle et suivent aussi l'ordre du *alef beth*.

Les *Achkénazes* ont l'habitude de réciter la prière du *Vidouy* de *Achamnou* trois fois chaque matin, à l'exception de *Erev Yom Kippour* (veille du Grand Pardon), lorsque la récitation des *Seli'both* est raccourcie. Selon certains *poskim*, cette récitation ne devrait avoir lieu qu'une seule fois.

Questions Chapitre 5 :

- 1) Quel est le problème posé par la prière de *Makebmissé ra'hamim*, récitée dans les *Seli'both achkénazes* ?
- 2) Le *Talmud Yerouchalmi* donne un exemple spécifique de ce problème. Quel est-il ?
- 3) Quel est le 5^{ème} principe des 13 principes fondamentaux de la foi juive selon le *Rambam* ?
- 4) Que dit le verset dans *Iyov* (Job) en ce qui concerne les *malakhim* ?
- 5) De quelle façon le *Mari Brona* explique-t-il la prière faite aux anges dans la prière de *Makebmissé ra'hamim* ?
- 6) De quelle façon le *Ri bar Yaqar* justifie-t-il la prière faite aux *malakhim* ?
- 7) Quelle autre explication le *Ri bar Yaqar* donne-t-il pour la prière de *Makebmissé ra'hamim* ?
- 8) Quel exemple la *Guemara* donne-t-elle en ce qui concerne l'interdiction de coupler le Nom de *Hachem* avec autre chose ?
- 9) De quelle façon la *Guemara* répond-elle à la question ci-dessus ?
- 10) Dans quelles situations peut-on prier en araméen, même si les anges ne comprennent pas cette langue ? (2 possibilités)
- 11) Quel est l'aspect négatif indiqué par le *Ben Ich 'Hai* lorsqu'une personne prie en araméen ?
- 12) Quelles sont les prières rédigées en araméen, autorisés par le *Ben Ich 'Hai* aux individus qui disent les *Seli'both* en l'absence d'un *minyán* ?
- 13) Pendant quelle période le *chofar* est-il sonné chez les *Séfarades* et à quel moment pendant la récitation des *Seli'both* ?
- 14) Pendant quelle période le *chofar* est-il sonné chez les *Achkénazes* et à quel moment de la *tefila* ?

Réponses :

- 1) Le problème est que dans cette prière, nous demandons aux *malakhim* d'agir comme intermédiaires afin de nous aider à faire accepter nos requêtes.
- 2) Il est dit que, contrairement aux rois mortels qu'il convient d'approcher à travers un émissaire, *Hachem* attend de nous que nous Le supplions personnellement, sans nous appuyer sur le *malakh* (ange) *Mikhaël* ou *Gavriel* qui pourrait prier pour nous.
- 3) Selon le 5^{ème} principe, il est interdit de prier les anges célestes afin qu'ils intercèdent en notre faveur, en présentant nos prières à *Hachem*.
- 4) “S’il est alors un ange qui intercède pour lui, un seul entre mille, qui révèle à l’homme son devoir, qui le prenne en pitié.”
- 5) Selon le *Mari Brona*, demander aux *malakhim* (anges) de faire parvenir nos prières devant *Hachem* – le Roi des Rois – n'est qu'une démonstration de notre modestie : nous ne pensons pas avoir assez de mérites pour présenter nos demandes nous-mêmes devant *Hachem*.
- 6) Selon le *Ri bar Yaqar*, la prière que nous faisons aux anges sert simplement à nous assurer qu'ils présentent nos prières à *Hachem* sans entraves.
- 7) Lorsque nous prions *Makebnissé ra'hamim*, nous dirigeons en fait nos *tefiloth* (prières) vers les vénérables Sages de notre génération qui ont disparu de ce monde, en les implorant d'agir dans le ciel en notre nom afin de nous protéger contre d'éventuels décrets cruels.
- 8) Lors de la fête de *Souccoth*, lorsque les *Cobanim* terminaient le service des sacrifices quotidiens dans le *Beth Hamikdash* (Temple), ils déclaraient en quittant leur service : “C'est à Toi D-ieu et à toi, Ô Autel, que nous rendons hommage.”
- 9) En fait, les *Cobanim* récitaient: “Envers *Hachem* nous reconnaissons et admettons tout le bon que Tu fais pour nous et toi, l'Autel, nous te louons”. De la sorte, les deux noms étaient séparés et on y faisait référence en leur attribuant des caractéristiques différentes.
- 10) En priant avec un *minyán* ou aux côtés d'une personne malade. Dans ces cas, la Présence divine se trouve à nos côtés.
- 11) Les *malakhim* considèrent cela comme un signe d'arrogance. De fait, la personne semble vouloir indiquer que sa prière a suffisamment de valeur pour être acceptée par *Hachem* sans l'aide des *malakhim*.
- 12) Il est possible de réciter les parties des *Seli'both* composées en araméen qui font partie d'un ensemble complet de *Seli'both* rédigées majoritairement en *lachon bakodech*.
- 13) Selon la coutume *séfarade*, le *choffar* est sonné pendant tout le mois de *Eloul* et jusqu'à *Erev Yom Kippour* (veille du Grand Pardon). Pendant la récitation des *Seli'both*, le *choffar* est sonné – selon les communautés – à chaque récitation des treize attributs de miséricorde, au moment de la récitation du dernier *Kaddich* ou omis entièrement.
- 14) Selon la coutume *achkénaze*, le *choffar* est sonné pendant tout le mois de *Eloul* jusqu'à *Erev Roch Hachana* (veille de *Roch Hachana*) après la prière du matin, et avant de réciter la prière de *LeDavid Hachem ori veyichi* (Par David, *Hachem* est ma lumière et mon salut).

Seli'hoth : se rapprocher de Hachem, encore

POST-SCRIPTUM : le thème général des Seli'hoth

Après avoir étudié les différents aspects des *Seli'hoth*, récités chaque année pendant le mois de *Eloul*, il semble qu'il existe essentiellement deux approches des *Seli'hoth*, l'une étant un composant essentiel de la tradition *séfarade*, alors que l'autre l'est pour la tradition *achkénaze*.

Même si la structure de ces deux versions de base suit un cadre similaire, il existe une légère différence qui semble s'être développée sur une période étendue de l'histoire de la nation juive. Cette fine séparation est une des conséquences de notre exil et des événements spécifiques que ces deux groupes – *séfarade* et *achkénaze* – ont connu respectivement.

Nous avons déjà vu que les *Seli'hoth* dites de nos jours sont sensiblement différentes de celles qui l'étaient, il y a mille ans. Ce qui n'était, à l'origine, qu'une simple sélection de versets du *Tanakh* (Bible), fut remplacé progressivement par un ensemble de *piyoutim* (prières en forme de poèmes).

Ces *piyoutim* sont récités dans la section centrale des *Seli'hoth*. Les parties d'introduction et de conclusion des prières des *Seli'hoth* n'ont pas changé de façon significative depuis l'époque des *Gueonim*. Par contre, il est clair que chaque communauté a rédigé ses *Seli'hoth* respectives en tenant compte des périodes et des événements historiques qu'elle a traversés. C'est la raison pour laquelle, les *Seli'hoth séfarades* et *achkénazes* sont fondamentalement différentes.

Approches séfarade et achkénaze des Seli'hoth

Donner le ton pour cette période spécifique de l'année

D'une façon générale, le thème des *Seli'hoth séfarades* ressemble aux prières de *Roch Hachana*. Ces prières mettent l'accent sur la magnificence de *Hachem* et sur l'opportunité fantastique qui s'offre à nous, si nous tenons compte de Sa proximité avec nous, à cette période spécifique de l'année. Par contre, la version *achkénaze* des *Seli'hoth* met l'accent sur nos imperfections vis à vis de notre situation attristante en exil.

Si nous acceptons cette hypothèse, il est possible de comprendre les nombreuses différences entre les deux façons principales de réciter les *Seli'hoth*.

Seli'hoth séfarades : le souvenir des 40 jours que Moché passa sur le Mont Sinai

Les *Séfarades* commencent à réciter les *Seli'hoth* au début du mois de *Eloul*, jusqu'à *Yom Kippour*. Ceci correspond aux 40 jours que *Moché Rabbénou* passa – pour la troisième fois – sur le Mont Sinai. Pendant cette période, *Hachem* accorda Sa faveur à la nation juive en lui pardonnant sa

faute et en donnant à *Moché Rabbénou* les secondes *Lou'both* (Tables de la Loi).¹⁸⁶ Ces jours sont considérés comme des jours de miséricorde divine et comme une période favorable à une réponse positive à nos prières (*yémé 'bakhmim veratsone*). C'est l'occasion pour la nation juive de profiter de cette période pour se rapprocher de *Hachem*, en se repentant de toutes les fautes commises durant l'année et pour se renforcer dans son engagement envers *Hachem* et Sa *Torah*.

Le thème de Roch Hachana

C'est pour cette raison que les prières des *Seli'both séfarades* sont récitées en position assise et sous forme de chants qui évoquent les prières de *Roch Hachana* où l'accent est mis sur *Hachem* et le rôle de Roi qu'Il tient auprès de Sa nation. Les mêmes *Seli'both* sont répétées chaque jour et elles n'incluent pas la plupart des *piyoutim* qui représentent l'essence de la version *achkénazes*.

Seli'hoth achkénazes : l'esprit des assereth yémé téchouva et du jeûne

Les *Seli'both achkénazes* sont récitées principalement pendant les *assereth yémé téchouva* – et quelques jours avant *Roch Hachana* – afin de compléter les 10 jours de jeûne qui font partie de la coutume des jours des *Seli'both*.

Le thème de Yom Kippour

Les *Seli'both achkénazes* sont récitées en position debout et sans chants. Les *piyoutim* sont un recueil de prières, en forme de poèmes, qui ont été rédigées sur une période qui s'étend sur plusieurs générations. Le texte de ces *piyoutim* révèle les temps difficiles auxquels les juifs faisaient face dans les pays d'Europe et dans d'autres communautés. Dans chaque ensemble quotidien des *Seli'both*, l'accent est mis sur la souffrance juive par les mains des nations tyranniques et sur nos péchés qui nous ont conduit dans ces situations. Si nous devons faire une comparaison, l'esprit de la récitation des *Seli'both achkénazes* correspond plutôt à l'esprit de *Yom Kippour*. Ce jour-là, nous nous concentrons plus sur nos péchés que sur le règne de *Hachem* considéré comme notre Roi. De fait, c'est un peu comme les *Qinot* (Lamentations) que nous récitons à *Ticha be'Av* et qui abordent le sujet de l'oppression, de la destruction et du péché. Il ne serait pas normal de réciter ces prières en position assise et en chantant, comme le permet le thème des *Seli'both séfarades*. Cependant, même si la majorité des *achkénazes* commencent à réciter les *Seli'both* à l'approche de *Roch Hachana*, certains débutent leur récitation au début du mois de *Eloul*, car ils considèrent que la période de 40 jours – de *Roch 'Hodech Eloul* jusqu'à *Yom Kippour* – correspond aux jours que *Moché Rabbénou* passa au sommet du *Har Sinai* qui étaient essentiellement des *yémé ra'hamim* (jours de miséricorde divine). Malgré tout, ils s'accordent pour associer l'attribut de stricte justice à la récitation des *Seli'both*, à cause de l'approche de *Roch Hachana*, le jour du jugement.¹⁸⁷ Ce thème est aussi mentionné dans *Tana debé Elyahou Zouta* selon lequel, lorsque *Moché Rabbénou* monta pour la dernière fois au sommet du *Har Sinai* pour y passer à nouveau 40 jours avant *Yom Kippour*, les *Bené*

¹⁸⁶ Les Tables sur lesquelles étaient écrits les 10 commandements.

¹⁸⁷ *Sefer Kolbo siman 65; Menorath Hamaor pereg 2, Tefilath Tiqoun Ha-Achmoret.*

Israël jeûnèrent chaque jour, jusqu'au coucher du soleil et le dernier jour, ils jeûnèrent pendant 24 heures sans interruption, ce qui correspond à *Yom Kippour*

Seli'ha commune aux deux versions

Im afèsse rova haqen

Im afèsse rova haqen – **Si le nid où il couvait n'est plus**

Cette *Seli'ha* est une des prières typiques des *Seli'both* récitées tous les jours par les *séfarades*. Dans la version *achkénaze*, cette *Seli'ha* est lue lors du *tsom Guedalia*,¹⁸⁸ 1^{er} jour des *assereth yémé téchouva*¹⁸⁹

Cette *Seli'ha*, rédigée dans un style littéraire particulièrement recherché est remplie d'un sens profond et d'émotion. A première vue, cette *Seli'ha* parle de *Avraham Avinou* qui emmène son fils chéri – *Yits'hak* – pour le sacrifier au sommet du *Har HaMoria* (l'endroit où sera construit plus tard le *Beth Hamikdash*/Temple). Cette prière unique de la *Akeda* fut composée par le *Rav Ephraïm bar Rav Yits'hak Achkenazi*. Elle décrit l'histoire du père et de son fils qui marchent ensemble – vers le lieu où le sacrifice de *Yits'hak* devait prendre place sur un autel en l'honneur de *Hachem* – dans le but de satisfaire le désir de leur Créateur.

Rester ferme dans sa foi

Les versets de ce *piyout* décrivent la façon dont cet événement se reproduisit dans la communauté de *Regensbourg*, lorsque les Croisés forcèrent les juifs à se convertir à leur religion. Plutôt que de se soumettre aux Croisés, les membres de la communauté se laissèrent tuer. Dans certains cas, ils prirent eux-mêmes la vie de leurs enfants afin que les Croisés ne les enlèvent pas de force et ne les élèvent comme des non-juifs. Dans une écriture d'un style poignant, l'auteur fait appel à D-ieu pour qu'Il regarde cette *Akeda* dont étaient victimes les membres de cette communauté. La richesse littéraire de cette prière permet plusieurs niveaux d'interprétation et leurs différents sens visent à obtenir la compassion de *Hachem* pour Sa nation piétinée. On comprend la raison pour laquelle dans les deux versions des *Seli'both* – *séfarade* et *achkénaze* – elle revêt une importance particulière. Nous vous en présentons ci-dessous quelques versets choisis.

***Im afèsse rova haqen* - Si le nid où il couvait n'est plus**

Si le nid où il couvait n'est plus; si la tente où il résidait est vide;

Que nous ne périssons pas, car “Nous avons un père âgé”.

Reconnais son visage, car nous rappelons sa justice;

“Prends donc ce fils chéri” et que son sang soit sur le mur.

Il courut vers le jeune homme pour le consacrer, “Son âme attachée à son âme”.

¹⁸⁸ *Tsom Guedalia* – le jeûne de *Guedalia*. Le lendemain de *Roch Haachana*, qui est un jour de jeûne.

¹⁸⁹ “Les jours de repentir” qui commencent avec le premier jour de *Roch Haachana* et se concluent avec *Yom Kippour*, le dixième jour du mois juif de *Tichri*.

Il le couronna de bois et de feu, couronne de son D-ieu sur sa tête.

L'unique, léger comme une gazelle, répondit et dit: “mon père, voici le feu et le bois que nous apportons”, mais nous n'avons pas de présent à offrir.

... Il ligota ses mains et ses pieds, instruisit son épée à son sujet;

Le disposa sur le bois tandis que brûlait le feu de l'autel.

Il tendit le cou, de lui-même; le père s'approcha de lui pour l'égorger au nom de son maître, tandis que “l'Éternel était dressé près de lui”.

... Ceux qui T'invoquent viennent se prosterner, dans la détresse, pense au ligotage;

Veille avec miséricorde sur Ton troupeau.

Suscite Ta puissance pour réveiller ceux qui dorment; en Ta faveur, délivre ceux qui Te craignent et sont stupéfaits, afin de faire affluer Ta miséricorde et Tes bienfaits depuis les cieux des cieux.

Le souvenir de la Akeda de Yits'hak – le ligotage de Yits'hak

Dans un article publié dans le journal “*Sefer Raphaël*”,¹⁹⁰ Rabbi Na'hman Levine¹⁹¹ relève que l'auteur – Rav Ephraïm ben Yits'hak ben Avraham – écrit ce *piyout* en commémoration de la Akeda (le ligotage) Yits'hak,¹⁹² à un moment de l'histoire où les habitants de sa ville de Regensbourg en Allemagne vivaient une épreuve identique des mains des Croisés.¹⁹³ Le *piyout* est écrit en rimes avec des allusions aux sources *midrachiques*¹⁹⁴ et des versets de la Torah. La strophe raconte l'épisode de la Torah de la Akeda (le ligotage) de Yits'hak, tout en faisant allusion aux malheurs de la communauté de Regensbourg et aux sacrifices personnels envers le Saint, béni soit-Il, auxquels se soumettait l'ensemble de cette communauté. Dans l'introduction de ce *piyout*, le *paytan* (compositeur de prières sous forme de poèmes) déclare que même s'il nous est impossible d'offrir le plus petit sacrifice – une paire d'oiseaux – en l'absence du Beth Hamikdash/Temple, il est toujours possible de s'offrir soi-même en sacrifice personnel à leur place.

Offrir un sacrifice

L'expression “*rova haqen*” fait référence à un *rova*,¹⁹⁵ prix d'une paire d'oiseaux, qui était le sacrifice minimum que l'on pouvait offrir à l'époque du Beth Hamikdash (Temple). D'une façon allégorique, “*rova haqen*” peut signifier “couvrir le nid”. Dans ce cas, le verset ferait référence à la *Che'hina* (Présence divine) qui ne réside plus sur le nid (le Beth Hamikdash). “Car nous avons un père

¹⁹⁰ Mossad Rav Kook, Jérusalem 5756.

¹⁹¹ Originaire de Oak Park Michigan, éducateur. Ses articles sont souvent publiés dans divers magazines de Torah.

¹⁹² L'histoire de la Akeda.

¹⁹³ Pendant l'année 1137 et de nouveau en 1146-7 de l'ère vulgaire.

¹⁹⁴ Écrits homilétiques des Sages.

¹⁹⁵ Rova. Le quart d'une pièce d'un *shekel*, prix d'une paire d'oiseaux. Deux paires sont achetées pour *Rivatayim* (2 *rovatim*) Keritoh 8a.

âgé” peut vouloir faire référence à *Avraham Avinou* (notre Patriarche) qui prit de plein gré son fils *Yits'hak* pour la *Akeda* (ligotage) pour le sacrifier à D-ieu.

Un père âgé

L'expression “nous avons un père âgé” provient d'un verset de la *Torah*.¹⁹⁶ Elle est prononcée par *Yebouda* (Juda) en référence à *Yaacov Avinou* (notre Patriarche Jacob), lorsqu'il supplie son frère *Yosseph* (Joseph), alors vice-roi d'Égypte, de ne pas emprisonner leur plus jeune frère, *Benyamin*. *Yebouda* déclare alors que la captivité éventuelle de *Benyamin* pourrait affecter la santé de leur “père âgé” qui l'aime¹⁹⁷ tant que “sa vie est attachée à la sienne”.¹⁹⁸

Ces mêmes mots apparaissent dans la troisième strophe de cette *Seli'ha* qui fait allusion au lien particulièrement fort qui existe entre un père et son fils lorsque surgit un danger – même si la tout se termine bien, comme dans le cas de la *Akeda* où *Yits'hak* ne fut finalement pas sacrifié.

Faire preuve d'une grande force interne

De fait, cette comparaison montre que la grande force intérieure de *Avraham Avinou* lui permit d'être en passe de réaliser la volonté de *Hachem* – tuer son fils – en dépit du lien particulier qui le liait à *Yits'hak*, son fils unique qui lui était né à un âge avancé, tout comme *Yaacov* était lié à son fils *Benyamin*, le seul qui lui restait¹⁹⁹ de sa femme bien-aimée *Ra'hel* et qu'il avait également eu à un âge avancé (*yeled zeqounim*²⁰⁰ – enfant de sa vieillesse).

Av zaqen (père âgé) peut également faire allusion – dans ce *piyout* – à D-ieu. De fait, nous appelons *Hachem* “*Avinou chebachamayim*” (notre Père dans le ciel) qui est la seule force sur laquelle nous pouvons réellement compter pour nous sauver de nos malheurs. *Al mi yech lanou lehichaein, al Avinou chebachamayim*²⁰¹ (Sur qui pouvons-nous compter ? Seulement sur notre Père dans le ciel).

Il est possible que ces différentes interprétations soient incluses dans le sens simple du verset *Av zaqen* (père âgé). Ainsi, la communauté de *Regensbourg* priait également *Hachem* – à une époque de l'histoire où nous semblions démunis de tout : plus de *Beth Hamikdash*/Temple, ni de sacrifices à offrir à notre Créateur – alors qu'elle se sentait dans une situation désespérée. Même dans cette situation, il nous reste notre Père dans le ciel et nous pouvons toujours compter sur Lui.

¹⁹⁶ *Beréshith* 44:20.

¹⁹⁷ *Beréshith* 44:20.

¹⁹⁸ *Ibid.* 44:30.

¹⁹⁹ Car à cet instant, *Yaacov Avinou* pensait que *Yosseph* avait été tué par un animal sauvage (*Beréshith* 37:33).

²⁰⁰ *Ibid.* 44:20.

²⁰¹ *Sota daf* 49b.

Chroniques des Croisades

En l'an 1095, l'Église – suite à l'invasion musulmane en Palestine – décréta une croisade contre les Sarrasins dans le but de reconquérir Jérusalem. L'année suivante – au printemps 1096 – des bandes de croisés zélés, dirigés par des moines et des soldats embarquèrent pour la Terre sainte. Parmi les croisés, se trouvait de nombreux serfs fugitifs, des aventuriers et des criminels. Sur son chemin vers Jérusalem, cette horde bigarrée tua des milliers de juifs "infidèles" dans les plus grandes villes d'Allemagne : Spire (Speyer), Worms, Mayence (Mainz) et Cologne (Köln).

Au mois de mai 1096, une bande de croisés – dirigée par *Emi'ho*, un noble allemand – pénétra en force dans la ville de Mayence et par la suite, dans l'archevêché où les juifs s'étaient réfugiés. Les meurtres sauvages et les suicides de ces juifs dans ce palais, l'horreur et l'hystérie qui les accompagnèrent sont clairement décrits dans les deux textes qui suivent, extraits d'un récit rédigé en hébreu par *Chlomo bar Chimchon*.

I. Martyre et massacre à Mayence (Mainz)

Ce fut le troisième jour du mois de Sivan... à midi (jeudi 27 mai 1096) que l'ignoble Emi'ho – l'ennemi des juifs – se présenta avec toute son armée aux portes de la ville que ses habitants lui ouvrirent. Emi'ho – un noble allemand – dirigeait une bande de croisés allemands et français qui pillaient tout sur leur passage. Alors, les ennemis de Hachem se dirent mutuellement : "Regardez ! Ils nous ont ouvert les portes. Vengeons-nous".

Les enfants de l'Alliance sainte qui étaient présents – martyrs qui craignaient le Tout-Puissant – restèrent attachés à leur Créateur, malgré la présence de cette multitude. Les jeunes et les anciens revêtirent leur armure et préparèrent leurs armes. A leur tête, se tenait Rabbi Kalonymous ben Mechoulam, le Grand Rabbin de la communauté. Ayant subi de grands malheurs et observés de nombreux jeûnes, ils n'avaient aucune force pour tenir tête à leur ennemi (ils avaient jeûné pour éloigner les malheurs imminents). Alors, les hordes et les troupes se répandirent rapidement – tel un déluge – jusqu'à ce que Mayence en soit entièrement rempli.

L'odieux Emi'ho proclama que l'ennemi devait être expulsé de la ville et anéanti, ce qui provoqua une grande panique dans la ville. Tous les juifs, dans la cour intérieure de l'archevêché fourbirent leurs armes et se dirigèrent vers la porte du palais pour combattre les croisés et les habitants de la ville. La lutte s'engagea autour de la porte, mais les péchés que les juifs avaient commis firent que l'ennemi triompha et s'empara de la porte.

Hachem eut la main lourde avec Son peuple. Tous les idolâtres étaient unis contre les juifs dans la cour afin d'effacer leur nom. La force de notre peuple déclina lorsqu'il réalisa que les méchants édomites étaient sur le point de l'emporter. Les hommes de l'évêque – qui avaient promis d'aider les juifs – ne furent d'aucun secours car ils s'enfuirent les premiers, laissant de la sorte les juifs entre les mains de l'ennemi. L'évêque lui-même s'enfuit de son église : il était menacé en raison des bonnes paroles qu'il avait eues pour les juifs...

(L'archevêque Routhard avait reçu une somme d'argent pour rester et défendre les juifs. Plus tard, il fut accusé d'avoir reçu des biens spoliés aux juifs).

Lorsque les enfants de l'Alliance Sainte constatèrent que le décret céleste de mort avait été pris et que l'ennemi était entrain de les vaincre – il venait d'entrer dans la cour – les vieux, comme les jeunes, les jeunes filles et les enfants, les serviteurs et les servantes, tous implorèrent leur Père dans le ciel et – pleurant sur eux-mêmes et sur leur fin imminente – acceptèrent la décision de D–ieu comme juste. Ils se dirent, l'un à l'autre: “Soyons forts et acceptons le fardeau de notre sainte religion – car c'est seulement dans ce monde que l'ennemi peut nous tuer – et la mort la plus douce est celle qui est donnée par l'épée. Quant à nous – lorsque nos âmes seront au paradis – nous continuerons à vivre une vie éternelle, dans la réflexion lumineuse (de la Gloire divine).”²⁰²

De tout cœur et pleinement consentants, ils dirent alors: “Après tout, il n'est pas juste de critiquer les décisions de D–ieu – béni soit–Il et béni soit Son Nom – qui nous a donné Sa Torah et qui nous a ordonné de nous tuer, de nous tuer nous-mêmes pour l'unité de Son Saint Nom. Soyons heureux de pouvoir accomplir Sa volonté. Heureux est celui qui est tué ou massacré, qui meurt pour l'unité de Son Nom afin de pouvoir entrer dans le monde à venir, résider dans le camp céleste avec les hommes pieux, avec Rabbi Akiva et ses compagnons – les piliers de l'univers – qui furent tués en Son Nom (les romains torturèrent – jusqu'à la mort – Rabbi Akiva pendant la révolte de Bar Kokhva, approximativement vers l'an 135). De plus, Il quitte le monde de l'obscurité pour le monde de lumière, le monde de la confusion pour le monde de la joie et le monde qui passe pour le monde qui dure pour l'éternité.” Tous les hommes s'écrièrent ensuite à l'unisson : “Il ne faut pas retarder ce qui doit arriver car l'ennemi est déjà sur nous. Hâtons-nous et offrons-nous comme sacrifice à Hachem. Que celui qui a un couteau vérifie que sa lame ne soit pas ébréchée. Qu'il vienne ensuite nous tuer pour la sanctification de l'Unique, l'Éternel, et qu'il tranche ensuite sa gorge ou qu'il enfonce le couteau dans son corps.” (Un couteau avec une lame non effilée rend le sacrifice impropre.)

Lorsque l'ennemi entra dans la cour, il trouva quelques-uns des hommes pieux entourant leur brillant maître, Yits'hak ben Moché. Ce dernier offrit alors sa gorge à l'ennemi qui la lui trancha en premier. Les autres, enveloppés dans leurs vêtements de prières munis de franges, s'assirent dans la cour, impatients de remplir la volonté de leur Créateur. Ils ne prirent pas la peine de s'enfuir dans le palais pour essayer de préserver leur vie temporelle, mais acceptèrent entièrement la décision de D–ieu. L'ennemi leur envoya des pierres et des flèches, mais ils ne s'enfuirent toujours pas. Alors (Esther 9 :5), “en frappant du glaive, en tuant, en détruisant”, l'ennemi assassina tous ceux qu'il trouva. Lorsque ceux qui étaient dans le palais virent l'attitude de ces hommes pieux, la façon dont l'ennemi était tombé sur eux, ils s'écrièrent alors : “Il n'existe rien de mieux pour nous que d'offrir notre vie comme

²⁰² Selon la loi juive, il existe quatre formes de mises à mort: par la lapidation, par l'action du plomb chauffé et versé dans la gorge, par l'incision de la gorge (à l'aide d'une épée) et par la strangulation. Selon la *Guemara Sanbédrin* 52b, la méthode la plus clémente des quatre est l'incision de la gorge (à l'aide d'une épée).

sacrifice.” (Le nombre important des troupes ennemis – il est dit que Emi’ho avait quelques 12 000 hommes – ne laissait aucune chance de survie aux juifs).

Les femmes rassemblèrent leur force et tuèrent leurs fils et leurs filles, avant de se tuer elles-mêmes. Des hommes braves sacrifièrent leur femme, leurs fils et leurs filles. Les mères – d’habitude délicates et sensibles – tuèrent leurs bébés avec lesquels elles jouaient encore quelques minutes auparavant. Aucune ne fit exception; hommes et femmes s’entretuèrent. Les servantes et les jeunes mariées regardèrent par la fenêtre et s’écrièrent d’une voix puissante : “Regarde et constate, ô notre D-ieu, ce que nous faisons pour la sanctification de Ton grand Nom et pour ne pas Te remplacer par quelqu’un qui a été pendu et crucifié...”

Ainsi furent les enfants précieux de Sion, les juifs de Mayence, à qui Hachem envoya dix tests – comme Avraham, notre père, et comme ‘Hanania, Mickaël et Azaria (qui furent jetés dans la fournaise ardente, Daniel 3 :21). Ils attachèrent leurs fils, comme Avraham avait attaché son fils Yits’hak et ils acceptèrent sur eux-mêmes, de tout cœur, le joug de la crainte de D-ieu, le Roi des Rois, le Saint béni soit-Il, plutôt que de renier et d’abjurer la religion de notre Roi. Tel “un rejeton maudit” (Yechaya Isaïe 14 :19), ils offrirent leur gorge pour qu’elle soit coupée et ils offrirent leur âme pure à leur Père, au ciel. Des hommes pieux et des femmes vertueuses découvrirent leur gorge et les offrirent à qui voulait, comme sacrifice pour l’unité du Nom. Un père se tourna vers son fils ou son frère, un frère vers sa sœur, une femme vers son fils ou sa fille, un voisin se tournait vers son voisin ou vers un ami, un jeune marié vers sa nouvelle épouse. Tous tuèrent et furent tués; leur sang se mélangeant pour n’en faire plus qu’un. Le sang des hommes se mêla à celui de leur femme, le sang des pères à celui de leurs enfants, le sang des frères à celui de leurs soeurs; le sang des maîtres à celui de leurs élèves; le sang des jeunes mariés à celui de leur nouvelle femme; le sang des responsables à celui des exécutants; le sang des juges à celui des scribes; le sang des nouveau-nés à celui de leur mère. Pour l’unité du Nom honoré et qui inspire la crainte, ils furent tués et massacrés.

Les oreilles de celui qui entendra ces choses frémiront, car qui a déjà entendu une telle chose? Renseignez-vous et regardez autour de vous : a-t-on déjà connu une telle profusion de sacrifices depuis Adam l’ancien? A-t-on déjà entendu une chose telle que mille cent offrandes en un seul jour, chacune d’entre elles équivalant au sacrifice de Yits’hak, le fils de Abraham?

Parce que Yits’hak était prêt à se laisser sacrifier sur le Mont Moria, le monde trembla, tel qu’il est dit (Isaïe 33 :7) : “Voilà les braves guerriers qui se lamentent dans les rues ; (les anges de la paix pleurent amèrement)” et (Jérémie 4 :28) : “les cieux, là-haut sont ténébreux”. Et nous avons vu ce que ces martyres ont fait ! Pour quelle raison les cieux là-haut ne sont-ils pas devenus ténébreux et les étoiles n’ont-elles pas retenu leur éclat ? Pour quelle raison la lune et le soleil ne se sont-ils pas obscurcis là-haut lorsqu’en un seul jour – le troisième jour du mois de Sivan, un mardi – 1100 âmes furent tuées et sacrifiées, parmi elles, celles de nombreux nourrissons et enfants qui n’avaient commis aucune transgression et qui n’avaient pas péché, de nombreuses pauvres et innocentes âmes ?

Vas-Tu - Ô Seigneur - continuer à rester serein ? C'est en Ton Nom que ces âmes sans nombre furent tuées. Venge rapidement le sang de Tes serviteurs qui a coulé ; venge-le de nos jours et sous nos yeux. Amen (Chroniques de Chlomo bar Chimchon)

II. Ra'hel et ses enfants

Il nous faut raconter et relater les actions les plus incroyables que ces hommes pieux ont accomplies en ce jour (27 mai 1096)... Qui a déjà vu une telle chose ? Qui a déjà entendu un tel acte réalisé par cette femme vertueuse et pieuse, la jeune Ra'hel, fille de Rabbi Yits'hak ben Acher et épouse de Rabbi Yehouda ? Elle dit à ses compagnons d'infortune : "J'ai quatre enfants. Ne les épargnez pas, de peur que l'ennemi vienne, les prenne vivants et les fasse grandir dans son mensonge. Par eux, aussi, sanctifiez le nom du Saint, D-ieu."

A sa requête, quelqu'un vint et se saisit d'un couteau pour tuer son fils. Cependant, lorsque la mère de l'enfant vit le couteau, une plainte stridente et amère sortit de sa bouche : "Où se trouve Ta miséricorde, Ô D-ieu ?" Son âme remplie d'amertume, elle s'exclama : "Ne tuez pas Yits'hak en présence de son frère Aaron ; en voyant la mort de son frère, Aaron pourrait s'enfuir." Alors, la personne prit le jeune Yits'hak qui était très jeune et très beau, et le tua tandis que sa mère étendait ses manches afin de recevoir le sang dans son vêtement, plutôt que dans un bassin. Lorsque le jeune Aaron vit que son frère Yits'hak était mort, il cria, encore et encore : "Mère, mère, ne m'égorge pas," avant d'aller chercher refuge sous un coffre.

Elle avait également deux filles qui vivaient encore avec elle - Bella et Matrona, de splendides jeunes filles - les enfants de son mari, Rabbi Yehouda. Ses filles prirent elles-mêmes le couteau et l'aiguisèrent pour qu'il ne soit pas entaillé. Ensuite, la femme mit leur gorge à nu et les sacrifia à Hachem D-ieu Tsevaqoth qui nous a ordonné de ne pas changer Sa religion pure, mais d'être parfait avec Lui, tel qu'il est écrit (Deutéronome 18 :13) : "Reste entier avec l'Éternel, ton D-ieu."

Lorsque cette femme pieuse en eut fini de sacrifier ses trois enfants à leur Créateur, elle éleva la voix et appela : "Aaron, où es-tu ? Toi non plus, je ne t'épargnerai pas et je n'aurai pour toi aucune pitié." Elle le fit alors sortir de sa cachette en le tirant par les pieds et elle le sacrifia devant D-ieu le haut et exalté. Elle disposa le corps de ses enfants auprès d'elle - deux de chaque côté, en les couvrant de son vêtement, elle s'allongea et agonisa. Lorsque l'ennemi entra dans la pièce, il la trouva assise et gémissante. "Montre-nous l'argent que tu caches sous tes vêtements," crièrent-ils. Mais lorsqu'ils virent ses enfants sacrifiés, ils la frappèrent et la tuèrent - sur ses enfants - et son esprit s'envola et son âme trouva enfin la paix. C'est à elle qu'on applique le verset biblique (Osée 10 :14) : "Les mères furent écrasées avec leurs enfants."...

Lorsque le père constata la mort de ses quatre merveilleux et adorables enfants, il se mit à pousser des cris, à pleurer et à gémir. Il empoigna une épée et l'enfonça dans son ventre pour en faire sortir ses entrailles. Il baigna alors dans son sang et dans celui de ceux qui étaient entrain de mourir dans d'innombrables convulsions. L'ennemi tua tous ceux qui restaient encore dans la pièce et leur enleva leurs vêtements ; (Lamentations 1 :11) "Vois, ô

Éternel, et regarde comme je suis devenu misérable.” Les croisés commencèrent ensuite à exprimer des remerciements au nom du “pendu” car ils avaient fait ce qu’ils voulaient de tous ceux qui se trouvaient dans la pièce de l’évêque afin qu’aucune âme n’en échappe. (Les croisés tinrent un service de remerciement dans le palais de l’archevêque, à l’endroit où le massacre avait eu lieu. **(Chroniques de Chalom bar Chimchon)**)

III. Les justes parmi les nations (Spire)

Le huitième jour du mois de Iyar 1096, un Chabbath, les décisions de justice commencèrent à nous atteindre. Les vagabonds et les habitants de la ville de Spire complotèrent d’abord contre les hommes saints, les sages du Tout-Puissant et projetèrent de les capturer tous ensemble, lorsqu’ils seraient dans la synagogue. Avertis de ce projet funeste, les sages se levèrent le matin du Chabbath, prièrent rapidement et quittèrent la synagogue. Lorsque l’ennemi réalisa que son plan avait été déjoué, il se vengea contre les juifs et massacra onze d’entre eux. Ce fut le début de la persécution qui confirma la prophétie du verset : “Commencez par Mon sanctuaire”.²⁰³ Lorsque l’évêque John apprit ce qui s’était passé, il vint avec une grande armée et aida de bon cœur la communauté juive. L’évêque – un juste parmi les nations – captura quelques-uns des vagabonds et leur coupa les mains. L’Omniprésent l’avait utilisé comme moyen pour nous aider et venir à notre secours.

Rabbi Moché le parnasse (le représentant de la communauté), fils de Teqoutiel ne resta pas indifférent. Il mit sa vie en danger pour venir en aide à ses compatriotes juifs. Grâce à son action, tous ceux qui avaient été convertis de force et qui s’étaient réfugiés dans le domaine du Roi Henry purent revenir chez eux. Grâce à l’aide du Roi Henry et de l’évêque John, le reste de la communauté de Spire put trouver refuge dans les villes fortifiées du roi.

Hachem avait eu de la compassion pour eux et l’évêque put cacher les juifs jusqu’au jour où les ennemis de Hachem disparurent. **(Chronique anonyme de Mayence)**

Ô D-ieu, examine ce sujet, car on les a poussé vers l’horreur, les nourrissons et les enfants qui ont été massacrés. Ils ont dédié leur vie et T’ont été présentés comme sacrifice sur l’autel de D-ieu. D-ieu Tsevaqoth, s’il te plaît, reviens et venge-Toi de Essav (Esaü) car il s’est moqué de moi en disant qu’il n’existe rien de plus désespéré que moi car D-ieu m’a oublié. Ils ont refusé de croire en un autre D-ieu car son service n’a aucune valeur. Plutôt, ils se sont accrochés à leur Créateur et pour Lui, ils se sont armés [avec force]. **(Prière composée par Rachi)**

Anenou

Selon le *Kolbo*,²⁰⁴ la prière *Anenou* (réponds-nous Hachem) est composée de 63 mots qui correspondent aux 63 lettres du verset dans lequel la *Torah* décrit la peur de *Yaacov Avinou* à

²⁰³ *Ezquiel* 9:6.

²⁰⁴ *Kolbo* – *Raw Aaron Ben Yaacov HaKoben* de Lunel – Né: Narbonne, France, 1280. Décédé: Majorque, Espagne, 1330. Notes: décisionnaire de la loi juive. Exilé de France vers l’Espagne en 1307. Auteur de *Or’hoth ‘Hayim/Les Chemins de la vie*, un recueil d’avis des premières autorités sur les lois des prières, du Chabbath, du mariage, du divorce, de la cacherouth, etc. qui suit un ordre similaire à celui du *Tour*. Auteur du *Kol Bo/Tout inclus*, une version abrégée de *Or’hoth ‘Hayim* (selon certains, *Kol Bo* fut rédigé avant *Or’hoth ‘Hayim* et son auteur ne serait pas *R’ Aaron Ben Yaacov HaKoben*).

l'approche de sa rencontre avec son frère *Essav*.²⁰⁵ Pourtant, si l'on compte les mots de la *tefila* (prière) *Anenou*, on ne trouve que 61 mots. On posa la question au *Ben Ich 'Hai*²⁰⁶ qui répondit dans son *séfer* (livre) de *Responso* "Torah Lichma" :

*Même s'il n'y a que 61 mots, on les compte comme 63 car le Tétragramme apparaît à deux reprises : une fois au milieu de la prière et une fois à la fin. Chaque mention est comptée comme deux car nous devons avoir à l'esprit le nom de Hachem tel qu'il est prononcé*²⁰⁷ (*Adnout – Maître*) *et tel qu'il est écrit* (*Havaya – le nom inexprimable de D-ieu composé de quatre lettres qui signifie Il existe, Il a toujours existé et Il existera toujours*) *ce qui faisant compter chaque mot comme deux mots, donne bien un total de 63 mots.*

Ta'hanoun

Ta'hanoun est dit vers la fin de la récitation des *Seli'both*. Dans le *minbag* (coutume) *séfarade*, on récite *leDavid elekha Hachem nafchi essa*,²⁰⁸ mais on ne fait pas *Nefilath Apayim* (poser son visage sur son bras) pendant les *Seli'both*, pas plus que l'on ne le fait le reste de l'année. Selon le *minbag achkénaze*, le chapitre *Ra'houn ve'hanoun* est récité²⁰⁹ avec *Nefilath Apayim* (poser son visage sur son bras).²¹⁰

Seli'hoth séfarades : la Seli'ha du jour

Même si dans la version *séfarade*, les mêmes *Seli'both* sont récitées tous les jours, une série de *piyoutim* est récitée selon le jour de la semaine.

Le dimanche – Hachem chavaat amkha haqchiva, vaassé imanou ot letova (Hachem, écoute la plainte de Ton peuple et fais envers nous un signe de bonté).

Le lundi – Hachem ya'bid, liboth kol benéi adam 'hoqer (Hachem, unique, Tu scrutes le coeur de tous les hommes).

Le mardi – Hachem, dalou enay lamarom, batsar li egra Hachem (Hachem, mes yeux se hissent vers les hauteurs, dans ma détresse j'invoque Hachem).

Le mercredi – Hachem, im gadol avoni minesso ve'hiskalti asso, al tavo bemichpath ète avdekha (Hachem, si ma faute est trop grave pour être pardonnée et que je me suis sottement comporté, ne conduis pas Ton serviteur en justice).

Le jeudi – Hachem, cheé noded miqino (Hachem, tourne-Toi vers celui qui a quitté son nid).

²⁰⁵ Beréchtah 32:8 בראשית פרק לב:ח - וירא יעקב מאד ויצר לו ויחז את העם אשר אהו ואת הצאן ואת הבקר והגמלים לשני מחנות

²⁰⁶ *Ben Ich 'Hai* – Rabbi Yossef 'Haïm ben Eliyabou. **Né:** Bagdad en 1833. **Décédé:** 1909. **Notes:** expert du *Talmud* et de la *halakha*. Kabbaliste et grand orateur, un des plus grands rabbins *séfarades* du 19^{ème} siècle. Il devint *de facto* le leader de Bagdad en 1858, après le décès de son père. Auteur de *Raw Pealim*, un recueil de *responso* et du *Ben Ich 'Hai*, inspiré de ses discours dans lesquels il faisait le lien entre la *parucha* de la semaine et des sujets de *halakha*. Il est également l'auteur de nombreux ouvrages sur la *halakha*, la kabbale, etc.

²⁰⁷ Voir leçon 9.

²⁰⁸ *Tebilim* 25.

²⁰⁹ *Tebilim* 6.

²¹⁰ Voir leçon 22.

Le vendredi – Hachem, Eloqim mochin ye'hidim, cheé laomdim bevèth Hachem balayloth (Hachem, D-ieu, résidence des isolés, tourne-Toi vers ceux qui se trouvent dans la Maison de D-ieu pendant les nuits).²¹¹

Kaddich Teanou veteatrou (séfarade)

Selon le *Kaf Ha'Haïm*,²¹² on sonne le *choffar* immédiatement avant de prononcer *Teanou veteatrou*. On sonne une série de sons *Tachrath*, *Tachath* et *Tarath*.²¹³ Cette sonnerie est ajoutée au *Tachrath* sonné à chaque récitation des treize attributs de miséricorde. *Erev Roch Hachana* (veille de Roch Hachana), on ne sonne pas du *choffar*.

Teanou veteatrou – Que vous soyez exaucés et comblés

Bera'hamim min ha chamayim – avec miséricorde des cieus

Teqoubal tsaqatkhem, tichama tefilatkhém beratsone – Que votre plainte soit acceptée, que soit entendue votre prière avec faveur

Veyeané gol atiratkhem – qu'il soit répondu à votre supplication

Viqayem bakhem miqra chekatouv – et que se réalise à votre intention le verset

Hachem Eloqé avotekhem yossef alekhem kakhem elef paamim – que Hachem, D-ieu de nos pères, vous multiplie mille fois

Viyevarekh etkhem kacher diber lakhem – qu'Il vous bénisse comme Il vous l'a dit

Ceci est dit seulement pendant les *assereth yémé téchouva*

(Veyikhtovkhém HaE-1 bessefer 'hayim tovim – et qu'Il vous inscrive dans le livre d'une vie de bonheur)

Vekhen yéhi ratsone venomar Amen – qu'il en soit ainsi et disons *Amen*.

Cette prière est insérée dans le *Kaddich Titkabal* à la fin de la première partie du *Kaddich*, immédiatement avant *Titkabal*. Dans cette prière, nous demandons d'une façon spécifique que nos prières de *Seli'both* soit reçues favorablement par Hachem, le Saint, béni soit-Il.

Un Kaddich supplémentaire

Dans la version séfarade des *Seli'both*, *Chir Hamaaloth mimamaqim qeratikba Hachem*²¹⁴ est récité, suivi par le *Kaddich yébé chelama*.²¹⁵

²¹¹ Rassemble le peuple juif de l'exil.

²¹² 581:13 – *Kaf Ha'Hayim* – R' Yaacov 'Hayim Sofer – Né: Bagdad, 1870, Décédé: Jérusalem, Israël, 1939 Notes: originaire de Bagdad, il s'installe en Israël au début du siècle afin d'étudier la kabbale dans la *Yechiva Bayith El*. Auteur du *Kaf Ha'Hayim*, un commentaire en plusieurs volumes sur le *Choul'han Aroukh Ori'h 'Hayim* et de certaines parties du *Yoré Déah*.

²¹³ *Tachrath* : תשר"ת *Tekia*, *chevarim terona*, *tekia*. *Tachath* : תש"ת *Tekia*, *chevarim*, *tekia*. *Tarath* : תר"ת *Tekia*, *terona*, *tekia*.

²¹⁴ *Tebilim* 130.

²¹⁵ Identique au *Kaddich* des personnes en deuil, mais celles-ci ne récitent pas ce *Kaddich*.

La maison de Ma prière : Je les amènerai sur Ma Sainte Montagne

Un exposé par le Maguid de Dubno

Le *navi* (prophète) *Yechaya* (Isaïe) déclare, au nom de D-ieu: “Je les amènerai sur Ma Sainte Montagne, Je les comblerai de joie dans la maison de Ma prière, leurs holocaustes et autres sacrifices seront les bienvenus sur Mon autel, car Ma maison sera nommée Maison des prières pour toutes les nations”.²¹⁶

Dans le *passouké* (verset) D-ieu a dit “ dans la maison de Ma prière” et pas simplement dans la maison des prières, ce qui nous apprend, selon le *Midrach*, que D-ieu Lui-même prie également.

Quelle est la prière que fait Hachem ? Pour quelle raison D-ieu a-t-Il besoin de prier ?

Le *Midrach* répond à la première question en disant que la prière de D-ieu est “Qu’il Me soit agréable que Mon attribut de compassion annule Mon attribut de colère”.

La seconde question reste un mystère. Quelle peut être l’utilité pour *Hachem* d’exprimer une telle prière ? De plus, que signifie Sa volonté de voir Son attribut de compassion supprimer Son attribut de colère ? Existe-t-il en *Hachem* des sentiments semblables à ceux des humains ? D-ieu n’est pas comme les hommes et Il n’a pas à apprendre à maîtriser son envie de compassion ou de colère.

Le *Midrach* veut plutôt nous apprendre qu’à notre époque, nous savons que nos points faibles sont si nombreux que nous ne méritons pas d’avoir un *Beth Hamikdach*. Ce sentiment est exprimé dans la *Seli’ha* “*Im afesse rova hagen*”. Pour autant, lorsque le *Beth Hamikdach* se dressait à Jérusalem, les juifs n’étaient pas parfaits. De fait, celui-ci était utilisé principalement pour les sacrifices d’expiation qui permettaient de se rapprocher de *Hachem* et d’obtenir Son pardon. Ainsi, même si la vie des juifs était entièrement dévouée au service de D-ieu dans le *Beth Hamikdach*, il fallait que *Hachem* “ferme les yeux” sur la performance médiocre des juifs dans leur service de D-ieu et qu’Il leur accorde Sa compassion – à la place de Sa colère – car leur engagement envers Lui était insuffisant. C’est le sens profond de la prière de *Hachem* pour qu’Il supprime Sa colère et qu’Il fasse place à Sa compassion. De fait, les juifs ne méritaient pas entièrement la compassion de *Hachem*. Si tel était le niveau des *Benéi Israël* alors, le niveau des nations du monde – qui nous considèrent comme un exemple pour notre effort dans la recherche de la perfection – devait certainement être spirituellement inférieur et en conséquence, le monde devait être rempli de personnes immorales. Lorsque les *Benéi Israël* s’élèveront spirituellement et qu’ils atteindront la perfection – comme cela sera le cas à l’époque messianique – les nations du monde seront certainement amenées à s’élever également à des niveaux spirituels plus élevés. Ainsi, la raison centrale de notre service dans le *Beth Hamikdach* s’en trouvera modifiée et se déplacera de notre recherche de l’expiation de nos péchés et du pardon de *Hachem* vers l’expression de louanges et de glorification de *Hachem*. A cette époque,

²¹⁶ *Yechaya* Isaïe 56:7.

les nations du monde retourneront vers la Maison de D-ieu dans le but d'obtenir Son pardon pour leurs défauts et pour leurs péchés. Alors, le *Beth Hamikdash* remplira réellement la fonction pour laquelle il aura été reconstruit.

Il est maintenant possible de comprendre le *passouk* (verset) mentionné ci-dessus de la façon suivante : *Hachem* nomme le *Beth Hamikdash* la maison de Ses prières car il doit "fermer les yeux" sur les imperfections de notre pauvre service divin; de même, Il doit élever notre niveau spirituel à un niveau de perfection qui – à son tour – aura un effet positif sur les nations du monde. Celles-ci pourront alors concentrer leurs efforts afin d'obtenir le pardon de *Hachem* pour leurs attitudes immorales et elles se dirigeront vers le *Beth Hamikdash* afin d'apporter leurs sacrifices pour en chercher l'expiation. Dans la mesure où, à cette époque, les *Bené Israël* auront atteint la quasi-perfection dans leur service de D-ieu, ils n'utiliseront essentiellement le *Beth Hamikdash* que pour louer *Hachem* et ainsi les nations du monde pourront venir y rechercher le pardon.

Que nous puissions obtenir de *Hachem* Sa faveur et Son pardon grâce à nos prières sincères de *Seli'both*. Que nous puissions vivre pour être les témoins de cette prophétie ! *Amen*.

Questions Chapitre 6 :

- 1) Indiquez quelques-unes des différences entre les *Seli'both séfarades* et *achkénazes*.
- 2) Quelle est la différence principale entre les *Seli'both*, telles que nous les récitons de nos jours et celles que récitait les *Gueonim*, il y a un millier d'années ?
- 3) Quelle *Seli'ha* est commune aux *Séfarades* et aux *Achkénazes* ?
- 4) A quel évènement historique cette *Seli'ha* fait-elle référence ?
- 5) Quelle est la source de l'expression *Yech lanou av zagen* (nous avons un père âgé) ?
- 6) A qui peut faire également référence cette *Seli'ha* ?
- 7) Pour quelle raison le *Kolbo* compte-il 63 mots dans la prière de *Anenou*, alors qu'il n'y en a que 61 ?
- 8) Quelle différence principale existe-t-il entre la prière de *Ta'hanoun* dans sa version *séfarade* et dans sa version *achkénaze* ?
- 9) Quelle différence importante existe-t-il entre le *Kaddich Titkabal* des *Séfarades* et celui des *Achkénazes* ?
- 10) Quelle version supplémentaire du *Kaddich*, les *Séfarades* récitent-ils dans leur version des *Seli'both* ?
- 11) Quelle nouvelle fonction remplira le *Beth Hamikdash* lorsque *Machia'h* viendra et que les *Benéi Israël* auront atteint la quasi-perfection ?

Réponses :

- 1) Les *Séfarades* récitent les *Seli'both* pendant tout le mois de *Eloul*; les *Achkénazes* commencent leur récitation seulement quelques jours avant *Roch Hachana*. Les *Séfarades* récitent les *Seli'both* en position assise alors que les *Achkénazes* sont le plus souvent debout. Les *Séfarades* récitent les *Seli'both* en utilisant un air mélodieux alors que les *Achkénazes* les récitent sans chanter.
- 2) A l'époque des *Gueonim*, les *Seli'both* consistaient principalement en des versets de la *Torah* qui abordaient les sujets de la *téhouva* et de *Hachem* acceptant notre *téhouva*
- 3) La *Seli'ha Im afesse rova haqen* – Si le nid où il couvait n'est plus.
- 4) Elle fait référence à la mort des martyres et au massacre des juifs, à l'époque des Croisades de *Emi'bo*, en 1096.
- 5) D'un verset de la *Torah*. Ce verset fut dit par *Yebouda* en référence à *Yaacov Avinou* (Jacob notre Patriarche). *Yebouda* utilisa cette expression lorsqu'il supplia *Yossef* – son frère, le vice-roi d'Égypte – de ne pas emprisonner leur plus jeune frère, *Benjamin*. *Yebouda* déclara alors que la détention éventuelle de *Benjamin* pourrait affecter la santé de leur “père âgé” (*Yaacov*).
- 6) A *Avraham Avinou* qui est mentionné plus loin dans cette *Seli'ha*. Elle peut également faire référence à *Hachem* qui est notre Père âgé dans le ciel (*Avinou chebachamayim*).
- 7) Selon le *Ben Ich 'Hai*, lorsqu'on prononce le Nom de *Hachem* (*Tétragramme*), il faut avoir à l'esprit 2 significations. Comme ce nom est prononcé 2 fois dans la prière *Anenon*, on le compte pour 4 mots.
- 8) Selon le *minhag séfearade*, le *David elekha Hachem nafchi essa* est prononcé. De la même manière que *Nefilath Apayim* (poser son visage sur son bras) n'est pas fait le reste de l'année, on ne le fait pas pendant les *Seli'both*. Selon le *minhag achkénaze*, le chapitre *Ra'boum ve'hanoun* est récité avec *Nefilath Apayim* (poser son visage sur son bras).
- 9) Les *Séfarades* récitent *Teanou veteatron* et sonnent du *choffar*.
- 10) *Kaddich yébé chelama* est ajouté après la récitation de *Chir Hamaaloth*.
- 11) Le *Beth Hamikdash* servira aux nations du monde à apporter leurs sacrifices d'expiation pour les péchés qu'elles ont commis durant leur histoire.

Ces cours ont été rédigés par **Rabbi Leibe Landsman**.

Rabbi Leibe Landsman est un *Talmid* (élève) de Rav Chmouel Alexander Unsdorfer *zatsal* ainsi que de Rav Mordechai Weinberg *zatsal*, *Rosh Yechiva* de la *Yechiva Guedola* - Merkaz Hatorah de Montréal.

Il reçut son ordination rabbinique de Rav Mordechai Weinberg *zatsal*.

Il étudia à la *Yechiva* de Mir à *Yeruchalayim* avec le Rav Nachum Pertzovitz *zatsal* ainsi qu'avec le Rav Aryeh Finkel *chlita*. Il poursuivit ses études à la *Yechiva* de Brisk avec le Rav Meshulam Dovid Soloveitchik *chlita*.

Il fait maintenant parti des cadres du *Kollel Avreichim* de Détroit à Oak Park Michigan (USA).

Rav Landsman a organisé différents programmes et *chiourim* (cours), créant notamment le "*Yessodei Hatorah Detroit Chapter*", un programme enseignant aux adultes la *guemara* selon différents niveaux de compréhension.

Il est également un des fondateurs du "*Kollel Amoud Yomi Chaburah*", dans lequel il enseigne depuis plus de 12 ans.



Pour recevoir la suite de ces cours

ou d'autres exemplaires

adressez-vous au

01.43.99.03.07

ou

deborah-guitel@club-internet.fr